

CPIA Detailed Report

Pays: Mauritania

Année de l'exercice: CPIA Exercise 2023

Currency: Mauritanian Ouguiya (MRU)

Ville: Nouakchott

Groupe de revenu: Lower middle income

Catégorie de prêt: IDA

Score CPIA final: 3.608

(A) Economic Management

Score du cluster: 4.667

01. Fiscal Policy

Score du critère: 5

1. Fiscal Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

En 2022, l'économie mauritanienne a rebondi, malgré les conséquences négatives de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. En effet, la croissance économique s'est accélérée à 7,1% contre 2,4% en 2021,

soutenue principalement par la hausse de la production extractive, agricole et halieutique. Le taux de progression du produit intérieur brut (PIB) est projeté à 4,4% en 2023 et 5,5% en 2024, soutenu par le dynamisme du secteur primaire et les retombées attendues de l'exploitation gazière. L'inflation a augmenté, à 9,6% en 2022 après 3,6% en 2021, avec la flambée des prix des produits alimentaires et pétroliers importés et devrait baisser à 7,3% en 2023 et 5,3% en 2024. Le risque de surendettement de la Mauritanie a diminué, passant d'un niveau « élevé » à un niveau « modéré » en 2022. La dette publique totale a baissé, passant de 56% du PIB en 2016 à 43,0% du PIB en 2022, en relation notamment avec l'accord de restructuration de la dette avec l'Arabie Saoudite. En perspective, la dette se stabiliserait à 48% du PIB entre 2023-2024. L'amélioration de la gestion de la dette reste une priorité pour le pays. Le déficit de la balance des transactions courantes de la Mauritanie s'est dégradé à 13,1% du PIB en 2022, en lien avec le renchérissement des importations des produits alimentaires et pétroliers. En perspectives, le déficit du compte courant devrait baisser à 8,3% du PIB en 2023 et à 7,0% du PIB en 2024. La pandémie de COVID-19 et la hausse de l'inflation ont eu une incidence négative sur les conditions sociales des populations. Cette situation a entraîné une hausse des dépenses sociales, principalement axées sur la sécurité alimentaire des ménages vulnérables, pour se situer à environ 5,2% du PIB en 2022, contre 1,9% en 2020, et à 3,6% en 2021. Selon l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM-M), environ 56,9% de la population vit en situation de pauvreté multidimensionnelle en 2021. En zone rurale, près de 77,1% de la population est en situation de pauvreté multidimensionnelle, contre 35,4% en zone urbaine. En outre, la valeur de l'indice de développement Humain (IDH) de la Mauritanie pour 2021 s'établissait à 0,56 (158e sur 191 pays), ce qui place le pays dans la catégorie du « développement humain moyen », contre 0,54 (157e sur 188 pays) en 2016.

Avant la survenu l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les réformes entreprises par le Gouvernement ont permis de maintenir une situation budgétaire saine. Malgré les effets négatifs de la pandémie de la COVID-19, le solde budgétaire est resté excédentaire à 2,2 % du PIB en 2020 et 2021. **La situation budgétaire s'est considérablement détériorée en 2022, sous l'effet de l'augmentation des subventions et des dépenses d'investissement.** La hausse des dépenses a entraîné un déficit budgétaire de 1,2% du PIB en 2022, le premier depuis 2017. Cette augmentation des dépenses s'explique par le programme d'investissement du Gouvernement mais aussi par le contexte particulier engendré par la guerre en Ukraine et la crise du Sahel, ainsi que la prise en charge de la subvention énergétique accordée pour la stabilisation des prix des hydrocarbures.

En 2022, la bonne performance en matière de recouvrement des recettes a été atténuée par la hausse des dépenses pour soutenir les ménages vulnérables. Les recettes totales sont passées de 21,3% du PIB en 2021 à 22,9 % du PIB en 2022, soutenues par (i) des recettes fiscales (+0,6 point de pourcentage) dues principalement à des impôts sur le revenu et (ii) des recettes non fiscales (+1,9 point de pourcentage) dues à des paiements de dividendes élevés par la Société nationale industrielle et minière (SNIM) (+1,7 point de pourcentage). Les subventions ont diminué, passant de 2,1% du PIB en 2021 à 1,7% du PIB en 2022. Quant aux dépenses totales, elles ont augmenté à 26,5% du PIB en 2022, contre 19,2% du PIB en 2021. Cette augmentation est due à la hausse des dépenses d'investissement (+3,5 points de pourcentage du PIB) et des dépenses courantes (+3,8 points de pourcentage), en particulier des transferts courants (+2,9 points de pourcentage).

L'exécution du budget a atteint 94 % de la loi de finances rectificative, ce qui représente une amélioration notable par rapport aux deux dernières années. L'exécution des dépenses en 2022 a atteint 94% du budget révisé, contre 85% en 2021. À l'exception des transferts, qui n'ont été exécutés qu'à 79% en 2022 contre 82% en 2021, toutes les composantes des dépenses ont été mieux exécutées, en particulier les biens et services et les dépenses en capital. L'amélioration par rapport à l'année dernière s'explique par les efforts du Gouvernement pour augmenter l'exécution des dépenses et notamment des marchés publics, en exigeant le traitement de toutes les demandes dans un délai de deux jours ouvrables dès leur dépôt (physique ou numérique) et la liquidation des ordres de paiement au fur et à mesure qu'ils

interviennent. Cette mesure a contribué à une réduction significative des arriérés. **Le taux de réalisation des recettes de l'État a atteint 97% des objectifs de la Loi des Finances Rectificatives (LFR) pour l'année 2022.** Les recettes fiscales ont été collectées durant l'année 2022 à hauteur de 47,39 Milliards MRU, pour un objectif de 54,40 Milliards MRU, soit un taux d'exécution de 87% des prévisions de la Loi de Finances. Globalement, les réalisations de 2022 ont augmenté de 3,4 Milliards MRU par rapport aux recettes fiscales collectées l'année précédente (43,99 Milliards MRU) en 2021.

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer la viabilité de la dette, la Mauritanie a poursuivi les négociations avec ses créanciers bilatéraux, concluant plusieurs accords au cours des deux dernières années. Cela s'est traduit par une baisse du risque de surendettement de la dette mauritanienne a diminué durant les dernières années. La dette publique totale a baissé, passant de 56% du PIB en 2016 à 43,0% du PIB en 2022. La dette extérieure libellée en devise, est la principale composante de la dette publique et représente 86,4% de la dette totale en 2021. La dette extérieure reste majoritairement due aux créanciers multilatéraux (60%). Après le Royaume d'Arabie Saoudite, la Chine est le deuxième créancier bilatéral de la Mauritanie, et la dette totale envers la Chine représente 20 % de la dette bilatérale du pays en 2021. L'analyse de la viabilité de la dette (AVD 2022) du FMI a indiqué que le risque de surendettement extérieur et global est passé d'un niveau élevé à modéré, en relation notamment avec l'accord de restructuration de la dette avec l'Arabie Saoudite. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure restent désormais en dessous de leurs seuils pendant toute la période de projection. La dette se stabiliserait à 48% du PIB entre 2023-2024. L'amélioration de la gestion de la dette reste une priorité pour le pays.

En perspective, le solde budgétaire devrait rester déficitaire à 1,9% du PIB en 2023 et 1,6% du PIB en 2024, en lien avec la hausse des dépenses d'investissement et courantes. L'exploitation gazière offshore Grand Tortue/Ahmeyim (GTA) permettrait de générer des recettes estimées 0,5% du PIB à partir de 2024. Les projections indiquent que le risque de surendettement extérieur et global devrait se maintenir au niveau « modéré », et la dette extérieure est projetée à 43% du PIB en moyenne sur la période 2023-2024.

La loi de finances initiale (LFI) 2023, adopté le 18 décembre 2023, prévoyait un déficit du solde budgétaire de 2,8% du PIB. La LFI 2023 visait à réduire la part des dépenses courantes dans le budget et à créer une marge de manœuvre budgétaire pour les investissements dans les secteurs porteurs de croissance. **Le 26 juin 2022, la Loi de Finances Rectificative (LFR) a été approuvée et dégage un déficit budgétaire global (dons compris) de 10,84 milliards MRU (3,3% du PIB non extractif), contre 9,42 milliards MRU (2,8% du PIB non extractif) pour la loi de finances initiale.** Ce Projet de Loi de Finances Rectificative enregistre une baisse de 4,54%, pour s'établir à 106,36 milliards MRU en dépenses et en recettes, contre 111,42 milliards MRU dans la loi de finances initiale. Cette révision budgétaire a porté notamment sur (i) l'introduction de l'obligation de déclaration de l'impôt sur les sociétés (IS) pour les entreprises bénéficiant de régimes fiscaux dérogatoires ; (ii) le rétablissement du taux de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les services de télécommunications à 18% (contre 16% actuellement) ; (iii) L'institution d'une taxe spéciale de 5% sur les services de télécommunications, applicable sur le chiffre d'affaires des entreprises redevables ; (iv) L'exonération de certains matériels, produits et intrants agricoles destinés à soutenir la production nationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet programmation pluriannuelle de la loi organique des finances publiques, un document de programmation budgétaire à moyen terme (DPBMT) pour la période 2023-2025 a été publié pour la première fois en septembre 2022. Ce document, qui comprend un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et un cadre global de dépenses à moyen terme (CDMT), vise à renforcer le lien entre les lois de finances et les politiques publiques, et à poser les bases d'un dialogue de programmation à moyen terme, qui permettrait aux départements ministériels de mieux identifier les

différentes contraintes budgétaires, et in fine d'obtenir une meilleure crédibilité et fiabilité budgétaire.

L'adoption la Loi n° 2018-039 du 09 octobre 2018 portant Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) témoigne ainsi d'une volonté partagée entre l'exécutif et le législatif de rendre plus transparente et plus efficace la gestion des finances publiques, et de doter la Mauritanie d'outils nécessaires à la conduite de sa réforme. Le Ministère des Finances a poursuivi la mise en œuvre des réformes et actions visant le renforcement et l'amélioration de la gestion des finances publiques.

L'évaluation du système de la gestion des finances publiques (PEFA) de 2020 a permis de constater des légers progrès réalisés par rapport au PEFA de 2014. En effet, 12 indicateurs sur les 28 ont connu une amélioration, 12 ont vu leurs notes inchangées, et quatre ont enregistré une baisse. Les améliorations ont porté essentiellement sur : (i) la performance en matière de réalisation des recettes ; (ii) l'exhaustivité et la transparence budgétaires ; (iii) La performance en matière de processus d'élaboration du budget ; (iv) la transparence et l'assujettissement et des obligations des contribuables en matière de recettes ; (v) système de vérification interne.

La note de la Mauritanie pour cette section a été maintenue. En dépit du choc exogène lié à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Mauritanie présente l'un des déficits budgétaires (-1,2% du PIB en 2022) le plus faible en Afrique du Nord. En 2022, il faut saluer la bonne performance en matière de recouvrement des recettes. Au niveau de la gestion de la dette, la Mauritanie a enregistré des progrès considérables, avec un risque de surendettement extérieur et global qui est passé d'un niveau élevé à modéré. En perspectives, le déficit budgétaire de 2023 restera maîtrisé. En outre, il faut souligner la publication pour la première fois du document de programmation budgétaire à moyen terme (DPBMT) pour la période 2023-2025.

Sources : Ministère des Finances (Rapport sur les opérations financières de l'État en 2022 Ministère des Finances, Rapport de mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances publiques - 30 Juin 2023, Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts, Budget consolidé d'investissement Année 2023, Rapport sur les opérations financières de l'Etat - Premier semestre 2023, Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale au 31 décembre 2022, évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016, Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) 2023-2025)

Banque Mondiale-rapport sur la situation économique de la Mauritanie en 2023 (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/099072423105059709/pdf/P17926605a759a055096540224f679aa053.pdf>) ; Revue des dépenses publiques 2021 (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/315091634652104601/pdf/Pistes-pour-Maintenir-la-Viabilite-Budgetaire-et-Soutenir-Une-Reprise-Economique-Plus-Inclusive-Apres-la-COVID-19.pdf>)

Rapport du FMI N° 23/73 de janvier 2023 (<https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/journals/002/2023/073/002.2023.issue-073-fr.xml>),

Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>);

02. Monetary Policy

Score du critère: 5

2. Monetary Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Durant la pandémie de la COVID-19, les conditions monétaires ont été essentiellement expansionnistes. En mars 2020, la Banque Centrale de Mauritanie a réduit son taux directeur de 150 points de base et baissé le ratio de réserves obligatoires de 7 % à 5 % pour faire face à la pandémie, puis l'a relevé à 6 % en décembre 2020. Dans le même temps, la BCM a progressivement réformé ses règles de gestion de la liquidité. Elle a mis en place les instruments nécessaires au fonctionnement d'un système de corridor de taux d'intérêt.

L'année 2022 a été marquée par une gestion dynamique de la politique monétaire afin de faire face à l'accélération de l'inflation et à un niveau de liquidité bancaire historiquement record. **La Banque Centrale de Mauritanie (BCM) a adopté une politique monétaire restrictive visant à ralentir la hausse des prix.** Prenant en considération les risques liés à la persistance des pressions sur les prix, le Conseil de politique monétaire a décidé de rehausser le taux directeur de la banque centrale une première fois de 200 points de base en août 2022 et une seconde fois de 100 points de base en décembre 2022, en le portant successivement à 7% et à 8%. Ces resserrements monétaires visaient ainsi à préserver la stabilité des prix à moyen terme dans un contexte marqué par une accélération du crédit au secteur privé et par la hausse des prix des produits de base importés. Au plan opérationnel, un nouveau bon islamique baptisé Senad a été mis en place par la BCM pour les besoins de régulation de la liquidité détenue par les banques islamiques. Les opérations principales de la BCM permettent désormais à l'ensemble des banques de gérer activement leurs trésoreries, ce qui permet de redynamiser le marché monétaire et de renforcer la transmission des décisions de politique monétaire. Par ailleurs, la Banque a poursuivi ses efforts pour l'amélioration du cadre analytique de politique monétaire afin de renforcer ses capacités de prévision et de suivi de la liquidité et de l'inflation. Des prévisions hebdomadaires de liquidité sont ainsi établies chaque semaine par les services de la Banque et servent de base à la détermination du volume des interventions sur le marché monétaire.

Dans le domaine de la supervision bancaire et financière, la Banque centrale a intensifié ses efforts pour renforcer la solidité financière et la résilience des établissements de crédit et consolider la stabilité du système financier. Si, dans l'ensemble, les banques ont respecté les normes et ratios prudentiels, largement callés aux standards internationaux notamment ceux de bale 3, adoptées par les autorités monétaires en vue d'assurer la solidité des établissements de crédit, il n'en demeure pas moins que certains établissements bancaires connaissent, à des degrés divers, certaines difficultés et font de ce fait l'objet d'un suivi de près par les services de la Banque centrale. A cet égard, des sanctions pécuniaires dissuasives pour infraction aux normes prudentielles ont été appliquées aux banques concernées en 2022. Ces sanctions tiennent compte, conformément à la réglementation en vigueur, de la gravité de l'infraction commise et de l'importance du dépassement ou de l'insuffisance du seuil prudentiel fixé par les textes. En outre, l'année 2022 a été marquée par la mise à jour du cadre réglementaire régissant la gouvernance au sein de banques. La nouvelle instruction adoptée à fin Mars 2022 avait pour objectif de pallier aux insuffisances de l'ancien texte et de tenir compte des nouvelles règles de bonne pratique communément admises. Le nouveau texte précise les qualités et les exigences requises pour les administrateurs indépendants. Par ailleurs, le contexte général de l'activité bancaire a été marqué durant l'année par le développement des services financiers numériques à travers le mobile Banking. Plusieurs banques ont lancé, en 2022, les services de mobile Banking permettant d'effectuer à distance, à partir d'un téléphone mobile, les opérations de paiement, de retrait d'espèces, de virement et de transfert domestique de fonds

Au niveau du cadre réglementaire de la supervision, l'alignement de la réglementation bancaire sur les standards internationaux s'est poursuivi en 2022 en vue de renforcer la solidité du système bancaire. Dans ce cadre, de nouvelles exigences seront introduites notamment la mise en place d'un ratio de liquidité à long terme en vue d'assurer une meilleure adéquation entre les ressources mobilisées par les banques et les emplois financés par ces ressources. Le processus d'adoption a été réalisé en 2022. D'autres chantiers de mise à jour du cadre réglementaire de la supervision ont été lancés en 2022 notamment en ce qui concerne l'instruction fixant les exigences minimales de contrôle interne et l'instruction qui régit les sanctions applicables aux banques et établissements. Concernant le système des paiements, les textes d'application de la nouvelle loi relative aux services et moyens de paiement électroniques ont été adoptés en 2022, permettant ainsi de compléter le cadre juridique et réglementaire régissant les paiements électroniques. Ce dernier vise à favoriser l'innovation en matière de services et de paiements électronique tout en assurant la sécurité des transactions et la protection de la clientèle.

Par ailleurs, la Banque centrale a accéléré la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Modernisation de l'Infrastructure Financière (PAMIF), financé par la Banque africaine de développement et lancé en 2018. Dans ce cadre, des avancées importantes ont été réalisées dans la mise en place d'un système de télé compensation, d'un système de règlement des gros montants en temps réel et d'un système de dépositaire central de titres qui devraient être opérationnels dès 2023. Ils permettront notamment le dénouement des règlements interbancaires dans les délais et suivant les conditions de sécurité conformes aux standards internationaux, ainsi que la réduction des risques liés aux opérations interbancaires.

Les autorités mauritaniennes ont enregistré des progrès dans la modernisation et la mise en œuvre du cadre de politique monétaire et de change, mais des réformes essentielles restent à indispensables pour mener à bien la transition vers un régime de change plus flexible. En matière d'indépendance de la banque centrale et loi sur la banque centrale, une nouvelle loi portant statut de la banque centrale, qui renforce son autonomie, a été adoptée en juillet 2018. Cette loi modernise les structures institutionnelles de la BCM et prend en compte de nombreuses recommandations des services du FMI sur la gouvernance, l'audit interne et externe et la publication des états financiers. De nouveaux organes de la BCM ont été créés : le Comité d'audit en 2018 et le Conseil prudentiel de résolution et de

stabilité financière en juillet 2019. Un protocole d'accord entre la BCM et le gouvernement sur la consolidation de la dette passée de l'État vis-à-vis de la banque centrale a été ratifié par le Parlement en janvier 2019. S'agissant des opérations monétaires, la BCM a mis en place en 2017 une nouvelle réglementation prévoyant les instruments nécessaires au fonctionnement d'un système de corridor de taux d'intérêt, à savoir les opérations principales de refinancement à 7 jours, les bons BCM et les reprises de liquidité, les facilités permanentes de prêt et de dépôt au jour le jour, les opérations de réglage fin et à long terme et les réserves obligatoires. Or ces instruments ne sont pas activement utilisés du fait du coût de la stérilisation et de l'absence de garanties acceptables des opérations monétaires, et les émissions de bons du Trésor ont largement diminué avec l'accumulation de soldes sur les comptes de l'État auprès de la banque centrale, les taux des bons du Trésor s'écartant sensiblement du taux directeur de la banque centrale. En 2018, la BCM a défini le cadre des garanties éligibles à ses opérations de politique monétaire afin de l'étendre aux crédits bancaires. Elle s'emploie à rendre ce mécanisme opérationnel en dressant un inventaire des créances des banques, en établissant leurs décotes et en préparant le cadre juridique régissant leur mobilisation. En 2018, la banque centrale a également adopté une nouvelle réglementation de fourniture de liquidités d'urgence (FLU). S'agissant des marchés des changes et des **opérations de change**, en novembre 2017, la BCM a modifié son mécanisme de fixing afin d'allouer les devises au taux de change proposé, le prix de vente maximal étant limité au taux marginal plus 2 %. En décembre 2019, la BCM a supprimé l'obligation de canaliser les transactions des clients des banques via le marché des changes officiel en autorisant la compensation des ordres des clients. En mai 2022, elle a cessé de rationner ses interventions de change pour les transactions courantes tout en renforçant sa surveillance des opérations de change. En novembre 2022, la BCM a supprimé l'obligation de rétrocession des recettes des exportations halieutiques de la Société mauritanienne pour la commercialisation de poisson (SCMP) SCMP à des comptes auprès de la banque centrale. La BCM travaille également sur la mise en place de la plateforme technique pour les transactions sur le marché des changes interbancaire. Cette plateforme, initialement prévue pour septembre 2020, a été retardée en raison des mesures de confinement liées à la pandémie de la COVID-19. La banque centrale a publié le cahier des charges pour l'acquisition de la plateforme technique en janvier 2021 et préparé un projet de cadre réglementaire pour le marché des changes interbancaire. **Des mesures essentielles restent à prendre pour renforcer la mise en œuvre et la transmission de la politique monétaire et permettre d'adopter un nouveau point d'ancrage de la politique monétaire.** Il s'agit notamment de resserrer effectivement le système de corridor de taux d'intérêt et d'approfondir les principaux marchés, à savoir le marché monétaire interbancaire, le marché des changes et le marché des titres publics.

En 2022, l'évolution des agrégats monétaires et de leurs contreparties a été marquée par une accélération du rythme de croissance de la masse monétaire, résultante de l'augmentation simultanée des avoirs extérieurs nets et des actifs intérieurs nets. L'accroissement de ce dernier résulte principalement de la progression des concours à l'économie. Quant aux autres postes nets, ils ont enregistré une nette baisse. La masse monétaire a augmenté de 8,5% après 23,1% en 2021. Cette évolution a résulté, au niveau des contreparties de la masse monétaire, d'une hausse de 12,5% du crédit bancaire à l'économie, les avoirs extérieurs nets et les créances nettes sur l'administration centrale ayant enregistré des hausses modérées. En 2022, les actifs extérieurs nets du système bancaire se sont accrus de 1,4%. Les crédits intérieurs nets ont progressés de 15,6%. Les concours à l'économie ont enregistré une progression de 12,5%.

En ce qui concerne l'évolution des prix, l'année 2022 a été marquée par l'intensification des pressions inflationnistes du fait du renchérissement des produits énergétiques et alimentaires sur les marchés internationaux. L'indice national des prix à la consommation a ainsi enregistré une progression de 11% en glissement annuel contre 5,7% en 2021. L'accélération de l'inflation a, néanmoins, été atténuée par l'amélioration de l'offre de produits agricoles par suite d'une bonne pluviométrie ainsi que par la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente, l'amélioration des conditions du fonctionnement du marché de change et la stabilité du taux de change de l'ouguiya.

Le recours à la Banque Centrale a été considérablement circonscrit à des interventions limitées et pour une très courte période. En 2022, ce marché a souffert de faible mobilisation des banques sur le marché du Bons du Trésor. Quant au compartiment principal des opérations, il est resté inactif depuis mars 2021 et n'a été réactivé qu'en décembre 2022 avec plusieurs opérations de récupération de liquidité. Sur le marché monétaire, le taux moyen pondéré mensuel des bons du trésor s'est établi à 3,85% en décembre 2022 contre 1,65% en décembre 2021. Quant au taux du marché interbancaire, il a baissé passant de 5,5% en 2021 à 5,0% en 2022. Concernant les conditions bancaires, le taux d'intérêt débiteur moyen a enregistré une hausse de 19,9 points de base en passant de 10,85% en 2021 à 11,05% en 2022, reflétant en partie les effets des hausses successives du taux directeur au cours du deuxième semestre de l'année 2022. S'agissant du taux d'intérêt créditeur moyen, il a aussi connu une hausse de 47 points de base en passant de 4,63% en 2021 à 5,10% en 2022.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 5,0.

Sources : Banque Mondiale-rapport sur la situation économique de la Mauritanie en 2023 (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/099072423105059709/pdf/P17926605a759a055096540224f679aa053.pdf>)

Rapport du FMI N° 23/73 de janvier 2023 (<https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/journals/002/2023/073/002.2023.issue-073-fr.xml>),

BCM - Rapport annuel sur l'évolution économique et monétaire au titre de l'exercice 2022 (https://www.bcm.mr/IMG/pdf/rapport_annuel_fr_vf22.pdf)

03. Debt Policy

Score du critère: 4

3. Debt Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer la viabilité de la dette, la Mauritanie a poursuivi les négociations avec ses créanciers bilatéraux, concluant plusieurs accords au cours des deux dernières années. Cela s'est traduit par une baisse du risque de surendettement de la dette

mauritanienne a diminué durant les dernières années. Selon la Banque centrale de la Mauritanie, l'encours de la dette extérieure s'élève à USD 4.319,98 millions en 2022 contre USD 4.397,22 millions, soit une baisse de 1,8% par rapport à l'année 2021. La dette publique totale a baissé, passant de 56% du PIB en 2016 à 43,0% du PIB en 2022. L'analyse de la viabilité de la dette (AVD 2022) du FMI a indiqué que le risque de surendettement extérieur et global est passé d'un niveau élevé à modéré, en relation notamment avec l'accord de restructuration de la dette avec l'Arabie Saoudite. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure restent désormais en dessous de leurs seuils pendant toute la période de projection. La dette se stabiliserait à 48% du PIB entre 2023-2024. L'amélioration de la gestion de la dette reste une priorité pour le pays.

En termes de structure, l'encours de la dette reste toujours tiré principalement par la dette multilatérale qui représente 63,7% du total de l'encours contre 36,3% au titre de la dette bilatérale. En 2022, la dette bilatérale a légèrement baissé de 2,4% pour atteindre USD 1.568,7 millions contre USD 1.606,6 millions l'année précédente, représentant ainsi 36,3% de l'encours global de la dette en 2022 contre 36,5% en 2021. Cette quasi-stabilité s'explique principalement par le flux négatif découlant de paiements en principal plus importants que les décaissements reçus en 2022 **Le portefeuille de la dette bilatérale reste dominé par les créanciers arabes avec une part de 23% dans l'encours bilatéral global en 2022 contre le même pourcentage en 2021.** En seconde position vient la Chine avec 7,8% de l'encours, soit le même niveau qu'en 2021. Quant aux créanciers du Club de Paris, leur part a reculé à 2,4% en 2022 contre 2,8% en 2021. S'agissant de l'Inde, sa part s'est établie à 2,6% en 2022, soit le même niveau qu'en 2021. L'encours de la dette multilatérale a baissé de 1,4% en 2022 pour se situer à USD 2.751,3 millions contre USD 2.790,6 millions en 2021 représentant ainsi 63,7% de l'encours global. Cette évolution résulte essentiellement du niveau important des remboursements que des décaissements au titre de l'année 2022. **La structure de la dette multilatérale montre que le FADES reste toujours le premier créancier de la Mauritanie avec une part de 44% en 2022,** suivi par le FMI, IDA et la BID avec des parts respectives de 17%, 15% et 12%.

Pour la quatrième année consécutive, l'encours de la dette libellé en Dinar Koweïtien (KWD) représente la part la plus importante de l'encours global, soit 30,8% en 2022 contre 30,9% en 2021, en raison principalement des décaissements libellés en cette monnaie. Pour sa part, le DTS vient en deuxième place avec une part de 26,4% malgré la diminution des tirages dans cette monnaie. Elle est suivie par la Dollar Américain (USD) avec 25,1%. Quant aux prêts libellés en SAR, CNY et EUR, ils se sont classés respectivement à troisième, quatrième et cinquième position, avec des parts de 7%, 4,5% et 2,5% dans le total de l'encours en 2022. Cependant, la dette publique est vulnérable aux risques de taux de change, plus de 80% de la dette est détenue en devises étrangères.

En 2022, le service de la dette a enregistré une baisse de 18,4% par rapport à l'année 2021, pour s'établir à USD 314,85 millions. Cette baisse est le résultat du service de la dette payé par la SNIM pour un montant de USD 214,85 millions, représentant ainsi son niveau le plus élevé sur ces dix dernières années, soit 55,7% du service global. Néanmoins, le service de la dette hors SNIM a fortement augmenté en 2022 en raison de reprise des échéances normales après la suspension de la dette et la tombée des premières échéances dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISDD). Les paiements du service de la dette au titre du principal ont représenté 73% du montant total en 2022 contre 27% pour les intérêts. La diminution du service de la dette enregistrée en 2022 conjuguée à une augmentation des exportations a contribué à l'amélioration du ratio service de la dette sur exportations de biens et services à 7,5% contre 11,9% en 2021.

En termes de réformes, le gouvernement mauritanien a amélioré la gestion de la dette extérieure. Une Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) 2022-2024 a été élaborée par le Ministère des finances, afin de parvenir à une composition souhaitée du portefeuille de la dette publique, qui reflète les

préférences du pays en termes de coût et de risque. Les objectifs stratégiques de la SDMT sont : (i) pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations de paiements futurs aux moindres coûts possibles à long terme, tout en minimisant les risques d'endettement ; (ii) favoriser le développement du marché des titres publics ; et (iii) privilégier le recours aux financements concessionnels pour financer notre programme de développement. Dans le cadre des efforts visant à améliorer la transparence dans la gestion de la dette publique, le Ministère des Finances a publié à la fin de l'année 2021 un premier bulletin statistique de la dette publique suivant les normes internationales. Cet exercice qui constitue une action permanente se poursuivra. Le Comité national de la dette publique (CNDP) a été réactivé en 2022. Il est composé de représentants du ministère de l'Économie, du ministère des Finances et de la BCM. Ses moyens opérationnels seront renforcés afin d'améliorer la coordination entre les différentes entités chargées de la dette. Il continuera de se réunir périodiquement afin d'évaluer l'impact sur la dette de tout nouveau projet devant être financé par des emprunts extérieurs non concessionnels, qu'il doit valider avant la signature des accords correspondants.

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer la viabilité de la dette, la Mauritanie a poursuivi les négociations avec ses créanciers bilatéraux, concluant plusieurs accords au cours des deux dernières années. En août 2021, la Mauritanie a conclu un accord final avec l'État du Koweït concernant la restructuration d'une dette passive de longue date estimée à 12,4 % du PIB à la fin de 2020. Le 26 janvier 2022, la Mauritanie et la République populaire de Chine ont signé un accord annulant 7,5 % de sa dette envers la Chine. Cette annulation de dette fait suite à une précédente annulation, le 26 octobre 2021, de 59 millions de yuans (9,4 millions de dollars) dans le cadre de la Covid-19. Après le Royaume d'Arabie Saoudite, la Chine est le deuxième créancier bilatéral de la Mauritanie, et la dette totale envers la Chine représente 20 % de la dette bilatérale du pays en 2021. Enfin, le 17 avril 2022, la Mauritanie a conclu un accord avec l'Arabie saoudite pour convertir un dépôt non concessionnel à la Banque centrale en un prêt concessionnel. Ce dépôt, d'un montant de 300 millions de dollars (2.8 % du PIB), avait été déposé par l'Arabie saoudite auprès de la Banque centrale de Mauritanie en 2015 pour aider le pays à faire face au choc des prix des matières premières et à soutenir ses réserves de change. Cette renégociation a permis de réduire de manière significative la valeur actuelle du prêt et le service de la dette associé, puisque la période de remboursement a été portée à 20 ans et que le taux d'intérêt a été ramené à 1 %, contre 3 % initialement. Cette renégociation a également transféré la responsabilité du prêt de la Banque centrale au gouvernement central.

La note de la Mauritanie pour cette section a été rehaussée à 4,0. Dans le cadre de ses efforts pour renforcer la viabilité de la dette, la Mauritanie a poursuivi les négociations avec ses créanciers bilatéraux, concluant plusieurs accords au cours des deux dernières années. Cela s'est traduit par une baisse du risque de surendettement de la dette mauritanienne a diminué durant les dernières années.

Sources : Ministère des Finances (Rapport sur les opérations financières de l'État en 2022 Ministère des Finances, Rapport de mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances publiques - 30 Juin 2023, Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts, Budget consolidé d'investissement Année 2023, Rapport sur les opérations financières de l'Etat - Premier semestre 2023, Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale au 31 décembre 2022, évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016, Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) 2023-2025)

Banque Mondiale-rapport sur la situation économique de la Mauritanie en 2023 (
<http://documents1.worldbank.org/curated/en/099072423105059709/pdf/P17926605a759a055096540224f679aa053.pdf>)

) ; Revue des dépenses publiques 2021 (
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/315091634652104601/pdf/Pistes-pour-Maintenir-la-Viabilite-Budgetaire-et-Soutenir-Une-Reprise-Economique-Plus-Inclusive-Apres-la-COVID-19.pdf>)

Rapport du FMI N° 23/73 de janvier 2023 (
<https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/journals/002/2023/073/002.2023.issue-073-fr.xml>),

Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (
<https://primature.gov.mr/fr/node/799>);

BCM - Rapport annuel sur l'évolution économique et monétaire au titre de l'exercice 2022 (
https://www.bcm.mr/IMG/pdf/rapport_annuel_fr_vf22.pdf)

(B) Structural Policy

Score du cluster: 3.278

04. Policies and Institutions for Economic Cooperation, RI and Trade

Score du critère: 2.833

4.a. Regional Integration and Economic Cooperation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

La Mauritanie a signé une vingtaine de conventions et d'accords dans le cadre de l'UMA. Elle a conclu un Accord d'association avec la CEDEAO, au titre duquel elle adhère à nouveau au schéma de libéralisation des échanges de la communauté, et appliquerait son tarif extérieur commun (TEC) dès janvier 2019. Cet

accord était nécessaire à l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne. En effet, la Mauritanie fait partie des 79 pays ACP avec lesquels l'Union européenne a conclu l'Accord de Cotonou qui prévoit que des APE régionaux doivent remplacer ses dispositions commerciales.

S'agissant des échanges extérieurs, les principaux produits d'exportations restent des produits de faible valeur ajoutée et sont le fer, les produits de la pêche et l'or. En 2022, la répartition géographique des exportations du fer de la SNIM montre que la Chine reste la première destination avec 47,9% en 2022, suivie par l'Algérie 12,2%, l'Italie 8,3%, l'Australie 6,6%, le Japon 6,2%, la France 4,2% et l'Allemagne 4,0%. La répartition des exportations de la pêche montre que l'Afrique est la première destination avec 51,3% des ventes, suivie par l'Asie avec 29,3%. L'Europe, pour sa part, occupe la troisième place avec 19,3% des ventes. Concernant les importations composées principalement de produits pharmaceutiques, chimiques, agroalimentaires et mécaniques, elles proviennent principalement de l'Espagne, des Emirats Arabes Unis, la France, la Belgique et la Chine. Structurellement, l'économie mauritanienne souffre d'un panier d'exportation (fer, or, produits halieutiques) inchangé et peu sophistiqué, à faible valeur ajoutée. Les échanges commerciaux avec le reste de l'Afrique restent faibles et informels. La diversification de l'économie mauritanienne et l'élargissement de la base des produits exportables pourrait s'appuyer sur les produits pour lesquels elle a un avantage comparatif révélé (ACR), par la création de filières de valorisation des produits halieutiques et la transformation des produits laitiers et agricoles. La ZLECAf permettra à la Mauritanie d'accroître ces transactions commerciales, notamment les produits de la pêche, la viande rouge, le fer, vers les pays africains.

Par ailleurs, la Mauritanie a entrepris d'importantes réformes et investissements stratégiques dans les infrastructures, afin de tirer profit du processus d'intégration régionale. Des travaux d'extension du port de Nouakchott en ont augmenté la capacité, mais on note l'absence de liaisons maritimes régulières entre la Mauritanie et les pays voisins. Les travaux d'extension du port de Nouakchott ont permis d'en augmenter la capacité. La réhabilitation de l'axe Nouakchott-Rosso et la construction du pont sur le fleuve Sénégal ouvrent de nouvelles perspectives et possibilités de promotion du commerce intrarégional. Dans le secteur de l'énergie, le Projet d'interconnexion électrique en 225 kV Mauritanie-mali et de développement de centrales solaires associées (PIEMM), en cours d'instruction, aura pour objectif de favoriser les échanges d'énergie électrique entre la Mauritanie et le Mali, dans le cadre de l'initiative "Desert to Power".

En outre, la Mauritanie a entrepris d'importantes réformes et investissements stratégiques dans les infrastructures, afin de tirer profit du processus d'intégration régionale. Des travaux d'extension du port de Nouakchott en ont augmenté la capacité, mais on note l'absence de liaisons maritimes régulières entre la Mauritanie et ses voisins. Les travaux d'extension du port de Nouakchott ont permis d'en augmenter la capacité. Plus de 89 % des moughataas du pays ont été reliés à leur capitale régionale par une route bitumée. La réhabilitation de l'axe Nouakchott-Rosso et la construction du pont sur le fleuve Sénégal ouvrent de nouvelles perspectives et possibilités de promotion du commerce intrarégional. Toutefois, les infrastructures et la logistique liées au commerce restent en deçà des besoins. Des efforts ont certes été déployés au cours des deux dernières décennies avec la construction de la route Nouadhibou-Nouakchott qui joue un rôle stratégique en matière de développement des échanges, notamment entre le Maroc, la Mauritanie et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest comme le Sénégal et le Mali. Les tronçons routiers à partir de Nouakchott vers la frontière avec le Mali et Nouakchott-Rosso (sur

le fleuve Sénégal) pourront contribuer au rapprochement entre le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest, et partant, contribuer aux objectifs de la ZLECAf. Par ailleurs, un projet régional impliquant principalement la Mauritanie a été sélectionné et priorisé en 2023 pour bénéficier de l'appui (à hauteur de 215 millions d'UC) de l'enveloppe des opérations régionales (EOR). Ce projet d'interconnexion électrique entre la Mauritanie et le Mali prévoit la construction d'une ligne de transport de 225 kV et de centrales solaires dans le cadre de l'initiative "Desert to Power". Ce projet qui devrait être approuvé par le Conseil d'ici fin 2023, renforcera l'interconnexion des réseaux électriques des pays de l'OMVS[1] et leur interconnexion avec le reste du réseau du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA), ce qui permettra à la Mauritanie d'accroître ses échanges d'électricité avec l'Afrique de l'Ouest. **La Mauritanie a signé une vingtaine de conventions et d'accords dans le cadre de l'UMA. Elle a conclu un Accord d'association avec la CEDEAO, au titre duquel elle adhère à nouveau au schéma de libéralisation des échanges de la communauté, et appliquerait son tarif extérieur commun (TEC) dès janvier 2019.** Cet accord était nécessaire à l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne. En effet, la Mauritanie fait partie des 79 pays ACP avec lesquels l'Union européenne a conclu l'Accord de Cotonou qui prévoit que des APE régionaux doivent remplacer ses dispositions commerciales. **S'agissant des échanges extérieurs, les principaux produits d'exportations restent des produits de faible valeur ajoutée et sont le fer, les produits de la pêche et l'or.** En 2022, la répartition géographique des exportations du fer de la SNIM montre que la Chine reste la première destination avec 47,9% en 2022, suivie par l'Algérie 12,2%, l'Italie 8,3%, l'Australie 6,6%, le Japon 6,2%, la France 4,2% et l'Allemagne 4,0%. La répartition des exportations de la pêche montre que l'Afrique est la première destination avec 51,3% des ventes, suivie par l'Asie avec 29,3%. L'Europe, pour sa part, occupe la troisième place avec 19,3% des ventes. Concernant les importations composées principalement de produits pharmaceutiques, chimiques, agroalimentaires et mécaniques, elles proviennent principalement de l'Espagne, des Emirats Arabes Unis, la France, la Belgique et la Chine. Structurellement, l'économie mauritanienne souffre d'un panier d'exportation (fer, or, produits halieutiques) inchangé et peu sophistiqué, à faible valeur ajoutée. Les échanges commerciaux avec le reste de l'Afrique restent faibles et informels. La diversification de l'économie mauritanienne et l'élargissement de la base des produits exportables pourrait s'appuyer sur les produits pour lesquels elle a un avantage comparatif révélé (ACR), par la création de filières de valorisation des produits halieutiques et la transformation des produits laitiers et agricoles. La ZLECAf permettra à la Mauritanie d'accroître ces transactions commerciales, notamment les produits de la pêche, la viande rouge, le fer, vers les pays africains.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 3,0.

Sources : AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf (<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>); The 2021 African Integration Report (https://au.int/sites/default/files/documents/41587-doc-African_Integration_Report_2021_-_Final_Design.pdf) ; The Global Competitiveness Report EDITION 2020 ; Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; OMC- EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES (https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s371_f.pdf) ; Rapport 2022 ouverture des régimes de visa en Afrique (https://www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/VOI%E2%80%93932022_final2_9dec22.pdf); Organisation Internationale du travail- Rapport 2021 de L'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_771301.pdf) ; www.investinmauritania.com; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IAG GOVERNANCE RESULTS ; Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal regroupant la Mauritanie, le Sénégal, le Mali et la Guinée.

[1]Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal regroupant la Mauritanie, le Sénégal, le Mali et la Guinée.

4.b. Trade restrictiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

Notes du pays:

Les activités commerciales sont ouvertes, en principe sans discrimination, aux mauritaniens et aux étrangers. Tout importateur régulier doit être inscrit au registre central des importateurs. Un guichet unique « Redevances et taxes uniques » (RTU) a été créé en juin 2016 pour le paiement des taxes non douanières. Tous les bureaux de douane utilisent le système de douane automatisé ASYCUDA ++ pour simplifier les procédures douanières. La Mauritanie compte 27 bureaux de douane répartis dans le pays, dont sept sont spécialisés dans les domaines suivants : trois dans les mines, un dans le secteur de la pêche, un dans la zone indemne de Nouadhibou et deux dans les hydrocarbures. **Les dispositions de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane ont été incorporées au Code des douanes depuis 2002.** Selon les autorités, la Mauritanie n'aurait plus recours aux valeurs minimales à l'importation et appliquerait l'accord de l'OMC. Toutefois, la valeur minimale à l'importation ARGUS est encore utilisée pour les voitures d'occasion.

Le tarif communiqué par la Mauritanie pour l'année 2019 est basé sur la version 2017 du Système harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises. Appelé Droit fiscal à l'importation (DFI), il est ad valorem sur toutes ses lignes et comprend quatre taux (zéro, 5%, 13% et 20%). Outre le DFI, le gouvernement perçoit une redevance statistique uniforme de 1% sur plus de 90% des lignes tarifaires. L'Accord d'association avec la CEDEAO prévoit que la Mauritanie mettra en application le TEC CEDEAO au plus tard le 1er janvier 2019. ; 70% du tarif NPF de 2017 de la Mauritanie correspond au TEC de la CEDEAO. Selon les conclusions de la dernière et troisième examen de la politique commerciale de la Mauritanie a été établi par le Secrétariat de l'OMC (2018), avec l'application du tarif 2017, **le taux moyen de 12,0% est resté quasiment identique à celui du tarif appliqué en 2010 (12,1%).** Le taux moyen le plus élevé est appliqué aux boissons et tabac (20%), aux vêtements (20%) et à la pêche et produits de la pêche (19.8%). La protection tarifaire moyenne des produits agricoles (définition OMC) a légèrement baissé tandis que celle accordée aux autres produits est restée inchangée. Les taux tarifaires ont baissé en moyenne de plus de deux points de pourcentage sur les oléagineux, graisses & huiles; et de 1,3 points de pourcentage sur les céréales et autres préparations. La protection tarifaire moyenne a augmenté de 2,5 points de pourcentage sur les produits laitiers et de 1,6 points de pourcentage sur les boissons et tabacs.

La comparaison du tarif appliqué 2017 avec le TEC CEDEAO montre que la mise en application du TEC entraînerait des changements du tarif 2017 pour environ 30% des lignes tarifaires. En particulier, 39% des produits agricoles et 6% des produits non-agricoles verraient les droits de douane augmenter; tandis que 12% des produits agricoles et 21% des produits non-agricoles enregistreraient des diminutions. Les augmentations de taux toucheraient plus particulièrement les fruits, légumes et plantes ainsi que les produits chimiques. Les diminutions de taux affecteraient surtout les catégories suivantes: les textiles, les métaux et minéraux, les produits chimiques, et la pêche et produits de la pêche. **En outre, la Mauritanie a consolidé 41,1% de ses lignes tarifaires, soit tous les produits agricoles, et 31,4% des produits non agricoles. Les taux sont ad valorem allant de zéro à 75%.** La moyenne simple des taux consolidés pour tous les produits est de 20,4%, soit 38,5% pour les produits agricoles et 11% pour les produits non agricoles. Une grande partie des produits agricoles (85% de toutes les lignes tarifaires agricoles) est consolidée à des taux de 25%, 30% et 50%. Des taux consolidés plus élevés (75%) s'appliquent aux café, thé, mate, épices, céréales, boissons alcoolisées et non-alcoolisées et produits du tabac. Des taux consolidés plus faibles (5%-10%) s'appliquent à quelques produits agricoles tels que la farine de froment, la graisse de porc, les biscuits de mer, le lait, la crème et la bière. 3.33. Une grande partie des lignes non agricoles est consolidée à des taux allant jusqu'à 20% (89% des lignes tarifaires non agricoles consolidées); les taux consolidés plus élevés (25%, 30% et 50%) s'appliquent à des produits tels que les composés inorganiques ou organiques, les pneumatiques, les chambres à air, les moteurs de bateaux et de véhicules, les véhicules automobiles, les tracteurs, les parties et accessoires automobiles, les crustacés et mollusques, les farines, jus, graisses et huiles de poisson, le caviar, les cuirs et peaux, les fleurs artificielles et perruques, les bateaux et le corail.

La Mauritanie octroi des exonérations et exemptions de droits et taxes à l'importation qui relèvent de différents textes législatifs et réglementaires. Les exemptions et exonérations peuvent être classées dans les catégories suivantes: exemptions accordées à certaines sociétés, notamment la Société nationale industrielle et minière (SNIM) et la Société mauritanienne d'électricité (SOMELEC); exemptions accordées en vertu du Code des investissements; aides et dons; franchises diplomatiques; exemptions exceptionnelles; et autres exemptions et exonérations. Le nouveau Code des douanes mauritanien prévoit un certain nombre de régimes douaniers qui permettent l'importation en suspension des droits et taxes de douane y compris les taxes de consommation ainsi que tous les autres droits et taxes dans le cas de la mise en entrepôt de douane, de l'admission temporaire (pour perfectionnement actif et passif), de la transformation sous douane (usines exercées), du drawback et de la zone franche.

Il n'existe aucune loi interdisant ou limitant les investissements étrangers dans quelque secteur que ce soit de l'économie. Il n'existe aucune loi ou réglementation autorisant spécifiquement les entreprises privées à adopter des statuts qui limitent ou interdisent l'investissement, la participation ou le contrôle étrangers. Il n'existe aucune autre pratique des entreprises privées visant à restreindre l'investissement étranger. Le gouvernement continue de donner la priorité aux investissements étrangers dans tous les secteurs de l'économie et travaille en étroite collaboration les partenaires au développement pour améliorer les infrastructures de base et mettre à jour les lois et les règlements. Le gouvernement s'est efforcé d'attirer davantage d'investissements directs étrangers (IDE) et a signé plusieurs protocoles d'accord avec des entreprises internationales, principalement du Golfe et de Turquie. Le Gouvernement fait la promotion les investissements internationaux par le biais de l'Agence pour la Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM), qui a été lancée en 2021. L'APIM vise à attirer les IDE afin d'accélérer le plan de développement économique du gouvernement.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 3,0.

Sources : AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ; Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf(<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>); The 2021 African Integration Report (https://au.int/sites/default/files/documents/41587-doc-African_Integration_Report_2021_-_Final_Design.pdf) ; The Global Competitiveness Report EDITION 2020 ; Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; OMC- EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES (https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s371_f.pdf) ; Rapport 2022 ouverture des régimes de visa en Afrique(https://www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/VOI%E2%80%93932022_final2_9dec22.pdf) ; Organisation Internationale du travail- Rapport 2021 de L'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_771301.pdf) ; www.investinmauritania.com; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>)

4.c. Customs/trade facilitation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

En matière de facilitation du commerce, la Mauritanie a enregistré des progrès notables. Selon les résultats de l'enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable du commerce (2023), le taux de mise en œuvre des mesures pour la facilitation des échanges en Mauritanie est passé de 24,7% en 2019 à 54,8% en 2021. Le taux demeure à 54,8% en 2023. La Mauritanie a enregistré de bonne performance en termes de mise en œuvre des dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) dans les domaines de la transparence (54,2% en 2023 contre 25% en 2019), des formalités liées aux opérations d'importations et d'exportations (54,2% en 2023 contre 25% en 2019), des dispositifs institutionnels et à la coopération (55,6% en 2023 contre 22,2% en 2019), des mesures numériques relatives au commerce sans papier (77,8% en 2023 contre 40,7% en 2019), des mesures numériques relatives au commerce transfrontalier sans papier (33,3% en 2023 contre 11,1% en 2019).

Dans le cadre de son Accord d'association avec la CEDEAO, l'exonération totale des droits et taxes d'entrée est prévue produits de l'espace CEDEAO, lorsqu'ils sont considérés comme originaires et accompagnés des certificats d'origine requis. La Commission du tarif a été créée en février 2018 afin de gérer toutes les questions liées à la mise en œuvre effective du TEC de la CEDEAO.

Aucune préférence tarifaire n'est accordée au Maroc, à la Tunisie ou à l'Algérie

Les activités commerciales sont ouvertes, en principe sans discrimination, aux mauritaniens et aux étrangers. La Mauritanie a également pris des mesures pour faciliter le commerce et réduire ainsi les coûts y afférents, y compris le temps de dédouanement des importations. Des mesures de facilitation des échanges ont été introduites notamment avec l'adoption d'un nouveau Code des douanes abrogeant et remplaçant la Loi de 1966, et ont visé la dématérialisation du circuit de dédouanement avec le traitement en mode électronique des documents douaniers. Ses textes d'application sont en cours de préparation. La simplification des procédures douanières a permis de réaliser des progrès en matière d'informatisation avec la migration de tous les bureaux de douane du Système douanier automatisé (SYDONIA)++ vers SYDONIA WORLD depuis janvier 2016. A fin décembre 2022, Selon les autorités, 90% des bureaux de douane sont informatisés, ce qui représente 99% en termes de transactions. Les formalités de dédouanement ont été accélérées avec la possibilité d'utiliser le manifeste électronique à l'import et à l'export, qui couvre toutes les transactions. Un projet est en cours pour que les documents qui accompagnent le manifeste puissent également être fournis en format électronique. Les autorités mettent en place actuellement le scanning des documents accompagnant le manifeste, les documents papier servant au contrôle

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 3,0.

Sources : AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ; Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf(<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>); The 2021 African Integration Report (https://au.int/sites/default/files/documents/41587-doc-African_Integration_Report_2021_-_Final_Design.pdf) ; The Global Competitiveness Report EDITION 2020 ; Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; OMC- EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES (https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s371_f.pdf) ; Rapport 2022 ouverture des régimes de visa en Afrique(https://www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/VOI%E2%80%932022_final2_9dec22.pdf) ; Organisation Internationale du travail- Rapport 2021 de L'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_771301.pdf) ; www.investinmauritania.com; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>)

05. Financial Sector Development

Score du critère: 3.667

5.a. Financial stability

Type de score	Valeur
---------------	--------

Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

A fin de l'exercice 2022, le secteur bancaire compte 17 banques dont 7 banques islamiques et 3 banques à capitaux majoritairement étrangers. Quant au secteur de la microfinance, en 2022, il compte 30 Institutions de Micro-Finances (IMF) avec l'agrément de 2 nouvelles IMF, dont une de catégorie A et une de catégorie B. En outre, le paysage du secteur financier, en 2022, compte 17 compagnies d'assurance, 2 régimes de prévoyance et 7 établissements de paiements.

L'année 2022, a connu le retrait, sur la demande de sa société mère, de l'agrément de la succursale de la Qatar National Bank (QNB) et le lancement du processus d'entrée d'une banque algérienne au marché national. Par ailleurs, le contexte général de l'activité bancaire a été marqué durant l'année par le recours croissant aux canaux digitaux notamment le mobile banking. Plusieurs banques ont lancé, en 2022, des services de mobile banking permettant d'effectuer à distance, à partir d'un téléphone mobile, les opérations d'achat, d'exploitation, de retraits d'espèces, de virements et de transferts domestiques de fonds

La Banque Centrale de Mauritanie (BCM) exerce la supervision des banques suivant deux approches complémentaires. La première concerne le contrôle sur pièces qui consiste à exploiter et analyser des déclarations réglementaires communiquées par les assujettis dans le but de dégager les insuffisances par rapport à la réglementation prudentielle et l'identification des zones de risques et de vulnérabilités et en assurer le suivi. La deuxième est le contrôle sur place qui a pour but de vérifier la fiabilité des déclarations et de pousser les investigations sur place afin de faire ressortir les risques et vulnérabilités qui ne peuvent être évalués à distance. Ces risques et vulnérabilités font, par la suite, l'objet des contrats programme avec les banques, précisant, d'un commun accord, les actions de redressement et de correction à mener, ainsi que les délais accordés pour la régularisation de manquements et insuffisances constatées.

La BCM a réalisé des progrès louables ces dernières années pour mettre la réglementation bancaire en conformité avec les normes de Bâle et moderniser l'infrastructure financière. Le ratio de liquidité à court terme a été introduit en 2020 et les exigences de solvabilité ont été mises en adéquation avec le dispositif de Bâle. En outre, des travaux sont en cours en vue d'introduire le ratio structurel de liquidité à long terme afin de surveiller et maîtriser le risque de transformation. L'instruction sur la gouvernance des banques a été adoptée en mars 2020 et la BCM œuvre en vue du strict respect par les banques de la nouvelle réglementation. Parallèlement, des progrès sont réalisés dans l'introduction des principes fondamentaux de la supervision fondée sur les risques comme l'identification des banques systémiques, la mise en place d'indicateurs d'alerte précoce et le système de notation des banques. Une nouvelle loi relative aux paiements électroniques a été adoptée par le Parlement en 2021 ; la BCM élabore actuellement son cadre réglementaire régissant l'activité des paiements électroniques. En outre, un système de paiement moderne incluant un système de paiement de gros montants, un dépositaire central de titres et une chambre de compensation, devrait être opérationnel en 2023.

La Banque Centrale a mis en place un cadre réglementaire prudentiel couvrant l'ensemble des risques communément admis auxquels sont exposées les banques : risque de liquidité, risque de solvabilité, risque de change, immobilisation des ressources à court terme, risque de dégradation de l'actif et de la concentration. Ce cadre réglementaire est aligné sur les normes et standards internationaux Bâle 3, notamment pour la définition et le calcul des fonds propres, du ratio de liquidité et du ratio de solvabilité, facteur clé de résilience et de solidité du système bancaire. A fin 2022, le ratio moyen de liquidité des banques mauritaniennes s'est situé à 140%, soit 40 points au-dessus du minimum réglementaire requis. Prises individuellement, 4 banques sur 17 ne respectent pas ce ratio à fin décembre 2022. Les fonds propres consolidés des banques s'élèvent à MRU 17,7 milliards au 31/12/2022, soit un excédent de 0,7 milliard par rapport au niveau requis consolidé qui s'élève à MRU 17 milliards soit 1 milliard par banque. A fin 2022, les fonds propres de 5 banques sont inférieurs aux exigences réglementaires minimales. Globalement, à fin 2022 les fonds propres nets représentent 147% de l'actif immobilisé au-dessus de la norme réglementaire minimale de 47 points. Prises individuellement, 5 banques ne respectent pas ce ratio à fin décembre 2022. A fin 2022 le ratio de solvabilité consolidé des banques s'est établi à 17,7% dépassant ainsi largement le taux minimum réglementaire de 10%. Prises individuellement, 3 banques ne respectent pas ce ratio à fin décembre 2022. Les principaux indicateurs de rentabilité montrent une amélioration remarquable en 2022. Ainsi la marge d'intermédiation a enregistré une hausse de 22,9% en 2022. Les commissions ont passé de MRU 2,7 milliards en 2021 à MRU 3,7 milliards en 2022, soit une augmentation de MRU 1,0 milliard et de 37,2% en valeur relative. En conséquence, le produit net bancaire (PNB) a augmenté de 32,9% en 2022, passant de MRU 6,7 milliards en 2021 à MRU 8,8 milliards en 2022. En dépit d'une hausse des frais généraux de MRU 613 millions soit 16,9%, le résultat d'exploitation affiche une amélioration de MRU 1,5 milliards passant de MRU 3,0 milliards en 2021 à MRU 4,6 milliards en 2022. Au total, le résultat net de l'exercice 2022 est bénéficiaire de MRU 1,5 milliards contre une perte de MRU 20 millions en 2021.

Les activités bancaires restent dominées par l'intermédiation, la collecte de dépôts et la distribution des crédits. Les encours de crédits représentent 62,2% du total des actifs consolidés du secteur bancaire. En 2022, globalement, les principaux indicateurs d'activité affichent une nette amélioration. En effet, les dépôts des clients se sont accrus de MRU 6,8 milliards en 2022, soit une hausse de 7,4% en valeur relative, passant de MRU 91,8 milliards à fin décembre 2021 à MRU 98,6 milliards à fin décembre 2022. Cette évolution correspond à une augmentation moyenne par mois de MRU 563,6 millions ou 0,6% en valeur relative.

Les crédits nets à la clientèle ont suivi la même tendance haussière et ont enregistré une hausse de MRU 10,8 milliards, soit une hausse de 14,6% en valeur relative. Ils sont passés de MRU 74,0 milliards à fin décembre 2021 à MRU 84,8 milliards à fin décembre 2022. Cette évolution correspond à une augmentation moyenne par mois de MRU 900,3 millions, soit 1,2% en valeur relative. **Par ailleurs, la qualité du portefeuille d'engagements des banques continue d'être affectée par le volume des anciennes créances improductives couvertes à 100% par des provisions.** Le taux de dégradation du portefeuille représentant le volume des créances improductives s'est établi à 19,1% du total des engagements directs au 31/12/2022, enregistrant ainsi une amélioration de 3,6 points par rapport à la situation un an plus tôt. Néanmoins, ces créances improductives sont couvertes à hauteur de 65,4% par des provisions

Des progrès dans le règlement des banques en difficulté sont en cours. L'une des trois banques en difficulté a été liquidée tandis qu'une autre a été placée sous administration provisoire. La troisième a déjà augmenté ses fonds propres et devrait bientôt respecter l'exigence minimale de fonds propres d'un milliard de MRU. En s'appuyant sur les progrès réalisés durant le dernier programme appuyé par la FEC, des mesures visant à renforcer le niveau des fonds propres des quelques banques qui restent sous-capitalisées, à renforcer le contrôle bancaire et élaborer une réglementation bancaire vont se poursuivre.

La BCM doit renforcer ses ressources humaines chargées du contrôle sur pièces et élaborer le cadre réglementaire qui régit le contrôle des établissements de paiement et les activités de paiement électronique.

Une meilleure application de la réglementation prudentielle est essentielle pour assurer la résilience du système bancaire face aux chocs et se préparer à l'assouplissement du taux de change. Le système bancaire reste particulièrement exposé aux risques de change. A cette fin, la BCM réduira les positions de change nettes ouvertes courtes des banques à moins de 20 % d'ici à décembre 2023 (repère structurel proposé). La BCM a l'intention de réviser sa réglementation relative aux sanctions, et en particulier les sanctions pour non-respect des limites sur les positions de change nettes ouvertes afin de les rendre facilement applicables. Elle devrait également faire respecter les limites prudentielles sur les prêts entre parties liées.

Il faudrait poursuivre les efforts visant à renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Depuis la publication du Rapport d'évaluation mutuelle sur la Mauritanie en 2018, les autorités ont pris des mesures destinées à remédier aux lacunes stratégiques relatives à la conformité technique aux normes du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). La BCM devrait poursuivre la consolidation de son dispositif de LBC/FT afin de veiller à l'application efficace des mesures en la matière. Pour soutenir les efforts de lutte contre la corruption, il faudrait que la BCM procède à un contrôle fondé sur le risque de la LBC/FT pour veiller au respect par les banques des obligations de vigilance renforcée à l'égard des personnes politiquement exposées et recourir davantage au renseignement financier afin de déceler et de prévenir la corruption. Après les mesures prises pour améliorer le cadre juridique régissant la transparence de la propriété effective des personnes morales, les autorités devraient mettre en place un mécanisme adéquat permettant aux autorités compétentes d'accéder rapidement à des informations exactes et actualisées sur les bénéficiaires effectifs.

Le secteur financier est vulnérable, dans une certaine mesure, aux chocs à moyen terme. La proportion des PNP et le niveau du capital à risque sont modérés. Les principes de base de l'Accord de Bâle sont généralement respectés (les exigences en matière d'adéquation de capital sont conformes ou au-delà de celles de Bâle I, et leur mise en œuvre s'améliore). La qualité de la gestion des risques dans les institutions financières n'est pas tout à fait satisfaisante. Les capacités des superviseurs à entreprendre l'évaluation des risques sont modérées.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangée

Sources : Banque Mondiale-rapport sur la situation économique de la Mauritanie en 2023 (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/099072423105059709/pdf/P17926605a759a055096540224f679aa053.pdf>); Rapport du FMI N° 23/73 de janvier 2023 (<https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/journals/002/2023/073/002.2023.issue-073-fr.xml>); BCM - R rapport annuel sur l'évolution économique et monétaire au titre de l'exercice 2022 (https://www.bcm.mr/IMG/pdf/rapport_annuel_fr_vf22.pdf)

5.b. Sector's efficiency, depth, and resource mobilization strength

Type de score	Valeur
---------------	--------

Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le secteur financier est dominé par le sous-secteur bancaire. A fin de l'exercice 2022, le secteur bancaire compte 17 banques dont 7 banques islamiques et 3 banques à capitaux majoritairement étrangers. Quant au secteur de la microfinance, en 2022, il compte 30 Institutions de Micro-Finances (IMF) avec l'agrément de 2 nouvelles IMF, dont une de catégorie A et une de catégorie B. En outre, le paysage du secteur financier, en 2022, compte 17 compagnies d'assurance, 2 régimes de prévoyance et 7 établissements de paiements.

La Banque Centrale a mis en place un cadre réglementaire prudentiel couvrant l'ensemble des risques communément admis auxquels sont exposées les banques : risque de liquidité, risque de solvabilité, risque de change, immobilisation des ressources à court terme, risque de dégradation de l'actif et de la concentration. Ce cadre réglementaire est aligné sur les normes et standards internationaux Bâle 3, notamment pour la définition et le calcul des fonds propres, du ratio de liquidité et du ratio de solvabilité, facteur clé de résilience et de solidité du système bancaire. A fin 2022, le ratio moyen de liquidité des banques mauritaniennes s'est situé à 140%, soit 40 points au-dessus du minimum réglementaire requis. Prises individuellement, 4 banques sur 17 ne respectent pas ce ratio à fin décembre 2022. Les fonds propres consolidés des banques s'élèvent à MRU 17,7 milliards au 31/12/2022, soit un excédent de 0,7 milliard par rapport au niveau requis consolidé qui s'élève à MRU 17 milliards soit 1 milliard par banque. A fin 2022, les fonds propres de 5 banques sont inférieurs aux exigences réglementaires minimales. Globalement, à fin 2022 les fonds propres nets représentent 147% de l'actif immobilisé au-dessus de la norme réglementaire minimale de 47 points. Prises individuellement, 5 banques ne respectent pas ce ratio à fin décembre 2022. A fin 2022 le ratio de solvabilité consolidé des banques s'est établi à 17,7% dépassant ainsi largement le taux minimum réglementaire de 10%. Prises individuellement, 3 banques ne respectent pas ce ratio à fin décembre 2022. Les principaux indicateurs de rentabilité montrent une amélioration remarquable en 2022. Ainsi la marge d'intermédiation a enregistré une hausse de 22,9% en 2022. Les commissions ont passé de MRU 2,7 milliards en 2021 à MRU 3,7 milliards en 2022, soit une augmentation de MRU 1,0 milliard et de 37,2% en valeur relative. En conséquence, le produit net bancaire (PNB) a augmenté de 32,9% en 2022, passant de MRU 6,7 milliards en 2021 à MRU 8,8 milliards en 2022. En dépit d'une hausse des frais généraux de MRU 613 millions soit 16,9%, le résultat d'exploitation affiche une amélioration de MRU 1,5 milliards passant de MRU 3,0 milliards en 2021 à MRU 4,6 milliards en 2022. Au total, le résultat net de l'exercice 2022 est bénéficiaire de MRU 1,5 milliards contre une perte de MRU 20 millions en 2021.

Selon les récentes données de la Banque Mondiale, le crédit intérieur fourni au secteur privé par les banques reste sur une tendance haussière. Il est passé de 20,1% du PIB en 2016 à 21,9% du PIB en 2017 et à 22,1% du PIB en 2019. En 2022, les crédits intérieurs nets se sont établis à MRU 103,2 milliards contre MRU 89,3 milliards en 2021, soit une progression de 15,6%. Cette évolution est due principalement aux concours à l'économie qui se sont accrus de 12,5% pour se situer à MRU 10,6 milliards en 2022 contre MRU 91,2 milliards en 2021, du au repli des créances nettes sur l'Etat pour un montant de MRU 2,5 milliards. Concernant les conditions bancaires, le taux d'intérêt débiteur moyen a

enregistré une hausse de 19,9 points de base en passant de 10,85% en 2021 à 11,05% en 2022, reflétant en partie les effets des hausses successives du taux directeur au cours du deuxième semestre de l'année 2022. S'agissant du taux d'intérêt créditeur moyen, il a aussi connu une hausse de 47 points de base en passant de 4,63% en 2021 à 5,10% en 2022.

La structure des dépôts à fin 2022 reste dominée par les dépôts à vue qui représentent 85,5% du total des dépôts, tandis que les dépôts à terme et l'épargne représentent, respectivement, 7,5% et 7,0% du total des dépôts à la même date. A fin décembre 2022, les dépôts publics représentent 8,7% de l'encours de dépôts collectés, tandis que les dépôts privés représentent 91,3% de ces dépôts. Le taux de transformation des dépôts en crédits se situe à 85,7% à fin 2022 bien, en dessous de la norme maximale communément admise.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangée. La taille et la portée des marchés financiers et de capitaux sont proches des niveaux adéquats pour les économies de taille et de sophistication similaires. Les taux d'intérêt sont quelque peu élevés (le taux d'intérêt débiteur moyen a enregistré une hausse de 19,9 points de base en passant de 10,85% en 2021 à 11,05% en 2022), mais ont tendance à baisser. Les crédits du secteur privé (en tant que pourcentage du PIB) sont d'un niveau assez modéré (20,1% du PIB en 2016 à 21,9% du PIB en 2017 et à 22,1% du PIB en 2019), au regard de la taille et de la sophistication de l'économie. Les systèmes de micro-crédit sont partiellement efficaces.

Sources : Banque Mondiale-rapport sur la situation économique de la Mauritanie en 2023 (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/099072423105059709/pdf/P17926605a759a055096540224f679aa053.pdf>); Rapport du FMI N° 23/73 de janvier 2023 (<https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/journals/002/2023/073/002.2023.issue-073-fr.xml>); BCM - R apport annuel sur l'évolution économique et monétaire au titre de l'exercice 2022 (https://www.bcm.mr/IMG/pdf/rapport_annuel_fr_vf22.pdf)

5.c. Access to financial services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

L'expansion du système bancaire et l'intensification de la concurrence entre les banques ont contribué à une diminution des coûts des services financiers. Cependant, les conditions de financement demeurent contraignantes notamment pour les PME dans la mesure où les banques continuent d'exiger un niveau élevé de garanties pour l'octroi du crédit. L'essentiel des ressources

bancaires est constitué de dépôts à court terme alors que le financement des investissements nécessite des ressources plus stables. Environ, 35% des Micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont soumises à des contraintes de crédit, 25% partiellement contraint et 41% des MPME n'ont pas de contraintes de crédits. Le Pourcentage d'adultes âgés de 15 ans et plus ayant un compte dans une institution financière ou auprès d'un fournisseur d'argent mobile est passé de 21% en 2017 à 23% en 2021.

En 2022, le groupement Interbancaire de Monétique et des Transactions Electronique (GIMTEL) a mis en œuvre plusieurs projets liés à l'interopérabilité des services financiers et bancaires, notamment : L'installation d'une plateforme d'interopérabilité destinée aux services de « mobile payment » offerts par les banques ; L'interconnexion des banques et de la BCM sur la plateforme de télépaiement de la Direction Générale des Impôts ; L'optimisation des interfaces des banques avec les gros facturiers (SNDE, SOMELEC, DGI, services publics MTNIMA, Mauritel, etc.) ; L'interopérabilité entre les cartes bancaires domestiques GIMTEL et les applications « mobile payment » des banques. L'analyse des indicateurs montre que l'activité « équipement en cartes bancaires » se rétablit de l'impact de la pandémie COVID-19 qui a limité les contacts et a favorisé l'utilisation des guichets automatiques. L'émission de cartes bancaires par les banques a enregistré une bonne progression par rapport aux années précédentes. Les paiements effectués par cartes VISA, Mastercard et GIMTEL sur le réseau des terminaux de paiement du groupement ont enregistré une bonne progression par rapport à 2021, en dépassant la tendance suivie avant la pandémie COVID-19.

En 2022, l'activité de production des cartes bancaires a connu une légère baisse (-3,0%) en s'établissant à 72,7 mille contre 74,9 mille en 2021. Ce service hautement pratique et sécurisé vise à renforcer l'inclusion financière en permettant aux usagers particuliers d'ouvrir des comptes rechargeables et/ou liés à leurs comptes bancaires, pour s'en servir dans leurs opérations de paiements en ligne et de transferts d'argent à l'aide de la téléphonie mobile. Concernant les paiements effectués en 2022 par les cartes VISA et Mastercard sur le réseau des TPEs, ils ont réalisé un record en volume global et en usage de cartes domestiques (cartes VISA et Mastercard délivrées par GIMTEL). Ainsi, le volume de ce type de paiement a dépassé pour la première fois le seuil des MRU 40 millions, représentant 22% du volume global des paiements effectués en 2022. En revanche, le nombre et le volume des retraits interbancaires ont chuté en 2022, en s'établissant à 466,3 mille transactions, en baisse de 8,1% par rapport à 2021 et à MRU 1.590,8 millions contre MRU 1.616,0 millions en 2021, en baisse de 1,6%. Du côté des paiements sur TPE effectués, toutes tendances confondues, par des cartes VISA, Mastercard et GIMTEL, ils ont enregistré une forte hausse (+78,8%) en totalisant MRU 186,2 millions en 2022 contre MRU 104,2 millions en 2021. Cette évolution est en lien principal avec une forte augmentation du volume de paiement à travers des cartes à usage local de plus de 1938,1% en s'établissant à MRU 40,5 millions en 2022. Le volume des paiements par cartes VISA et Mastercard a connu une hausse respectivement de 45,0% et 32,6% en 2022, effectué en 24,7 mille transactions, soit une hausse de 182,5%. Par type de carte, VISA a effectué 10,7 mille opérations d'achat, contre 3,8 mille pour Mastercard. Quant au nombre de paiements par cartes à usage local, il s'est établi à 10,2 mille en 2022 contre 0,7 mille en 2021, soit une progression de 1 466,1%.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangée. Les systèmes de paiement et de compensation et les systèmes de soumission de rapports sur les crédits sont assez développés et fonctionnels. Un petit pourcentage de la population a accès aux services financiers du secteur formel, mais ce pourcentage a tendance à augmenter. Les PME ont un accès limité au financement, mais cet accès a tendance à s'élargir. Le cadre juridique et réglementaire présente encore des faiblesses, mais encourage généralement l'accès au financement

Sources : Banque Mondiale-rapport sur la situation économique de la Mauritanie en 2023 (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/099072423105059709/pdf/P17926605a759a055096540224f679aa053.pdf>); Rapport du FMI N° 23/73 de janvier 2023 (<https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/journals/002/2023/073/002.2023.issue-073-fr.xml>); BCM - R apport annuel sur l'évolution économique et monétaire au titre de l'exercice 2022 (https://www.bcm.mr/IMG/pdf/rapport_annuel_fr_vf22.pdf), The Global Findex Database 2021

06. Business Regulatory Environment

Score du critère: 3.333

6.a. Regulations affecting entry, exit, and competition

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Au cours des dernières années, le Gouvernement a accéléré les réformes pour améliorer le climat des affaires. Sous la tutelle du Ministère en charge de l'Economie, la Cellule Partenariat Public Privé est chargée de fournir un appui technique et une expertise au comité interministériel durant le processus d'identification, de préparation, de développement et d'exécution des projets de PPP en Mauritanie. Créé en février 2020, ce comité interministériel est composé du Premier Ministre, du Ministre du Commerce, du Ministre de l'Economie, du Ministre des Finances et de l'Association du Secteur Privé. Le comité est présidé par le Premier ministre et est chargé d'améliorer le climat des affaires et de stimuler l'investissement.

En mars 2021, le gouvernement a créé l'Agence pour la Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM) qui a pour mission de (i) Positionner la Mauritanie comme une destination d'investissements attrayante ; (ii) Créer des opportunités d'investissement notamment dans les secteurs productifs pour attirer le maximum d'investisseurs ; (iii) Assister les investisseurs dans les démarches administratives pour la réalisation de leurs projets d'investissement y compris le bénéfice des avantages du code des investissements mauritanien ; (iv) Assurer le suivi de la réalisation des projets d'investissements et de l'exécution des engagements souscrits par les entreprises agréées au code des investissements ; (v) Faire le plaidoyer pour l'amélioration d'un climat général propice aux investissements notamment sur les aspects réglementaires.

Afin d'accélérer le processus d'enregistrement des entreprises, le gouvernement a transféré le guichet unique de l'Autorité de la zone franche de Nouadhibou pour en faire une unité autonome, ce qui a permis de réduire le délai de création d'entreprise de sept jours à 48 heures. Le Guichet Unique des Entreprises de l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM) a pour vocation d'être l'interlocuteur unique du promoteur dans l'esprit d'alléger et de faciliter les formalités et procédures administratives relatives à la création d'entreprises à Nouakchott, quel qu'en soit la forme. Il regroupe les différents services de l'Etat concernés par les démarches administratives nécessaires à la création de l'entreprise à Nouakchott. Il est chargé par conséquent de l'accomplissement de l'ensemble des formalités relatives à l'immatriculation des entreprises au registre de commerce, aux impôts et à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale. Ce guichet unique a commencé à numériser le processus d'enregistrement des entreprises.

Aucune loi ou politique n'empêche les investissements étrangers en Mauritanie. Cependant, il existe un système complexe et souvent redondant de permis et de licences nécessaires à la création et à la gestion d'une entreprise. Le code des investissements révisé offre davantage de garanties et de protection pour les investisseurs privés. Le code protège les entreprises privées contre la nationalisation, l'expropriation et la réquisition. **La Mauritanie a facilité la création d'entreprise en éliminant l'exigence de capital minimum.** Il n'y a aucune restriction à l'activité d'une entité étrangère. Le code des investissements offre de grandes incitations fiscales.

Le gouvernement a révisé le Code des Investissements pour rendre la Mauritanie attractive. Le code prévoit notamment le libre rapatriement des capitaux étrangers et des salaires des employés étrangers. Le gouvernement a également établi des points francs ou des incitations à l'exportation. Les sociétés bénéficiant de ce régime ne payent aucune taxe ou droit de douane. Enfin, le gouvernement mauritanien a révisé son code du Pétrole pour faciliter les investissements étrangers dans ce domaine. Les investisseurs étrangers peuvent prendre une participation majoritaire au capital d'une entreprise locale. Le code des investissements ne prévoit pas de restriction fondée sur l'origine de l'investissement en ce qui concerne l'accès au capital des entreprises en Mauritanie. Il est possible d'investir dans tous les secteurs. Cependant dans le domaine de l'exploitation minière et pétrolière, des télécoms, des assurances, des banques et des télécommunications, des autorisations spécifiques délivrées par le ministère auxquels ces secteurs sont rattachés sont requises. De même, dans le domaine de la pêche, un investisseur étranger ne peut détenir plus de 49% des parts de la société.

L'Assemblée nationale a adopté en juillet 2023 lundi le projet de loi n° 23-015 relative à la liberté des prix et de la concurrence. Le nouveau texte vient combler les lacunes constatées dans le Code du commerce et la Loi sur la protection du consommateur. L'objectif de cette loi est de préciser les dispositions relatives à la liberté des prix et de définir les règles réglementant la liberté de la concurrence de manière à garantir l'équilibre général du marché, l'efficacité économique et le bien-être des consommateurs. Ainsi, la détermination des prix des biens et services est soumise aux règles du marché et aux principes de la libre concurrence, à l'exception des prix des matières de première nécessité qui sont déterminés à titre exceptionnel par une décision du ministre du commerce, fondée sur l'avis du Conseil de la concurrence, et pour une durée maximale de six mois. Cette nouvelle loi précise les formes et les cas de pratiques anticoncurrentielles et en assure la prévention. Il en est de même des pratiques qui violent l'intégrité des transactions commerciales. Le nouveau cadre juridique crée un organisme public indépendant doté de la personnalité morale appelé Conseil de la concurrence, qui s'occupe de la coordination avec les autorités compétentes, des tâches et pouvoirs liés au contrôle des prix, à l'encadrement de la concurrence. Il est habilité à donner son avis et son conseil sur les opérations de concentration économique.

En janvier 2020, le gouvernement a ouvert un nouveau centre international de médiation et d'arbitrage de Mauritanie (CIMAM). Le centre fournit un bureau juridique alternatif pour le règlement des différends en matière d'investissement et permet l'arbitrage et la médiation des tribunaux internationaux. Le Centre International de Médiation et d'Arbitrage de Mauritanie (CIMAM) est institution rattachée à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie (CCIAM). Les Missions du CIMAM sont : (i) Organiser et Administrer, conformément à ses Règlements, les procédures d'arbitrage ou de médiation qui lui sont soumises en application d'une clause compromissoire, d'un compromis d'arbitrage ou de tout autre acte manifestant avec certitude le consentement des Parties à la Médiation ou à l'Arbitrage ; (ii) Le CIMAM peut réaliser directement toute prestation de formation, de recherche, de publication, d'assistance et de conseil susceptible de favoriser la promotion de la Justice conventionnelle et l'assainissement de l'environnement des affaires et de diffuser la culture de la médiation et de l'arbitrage ; (iii) Dans le cadre des procédures soumises à des arbitres ou médiateurs ad hoc, le CIMAM peut, à la demande des parties ou du Tribunal arbitral ad hoc, offrir des services de Greffe en mettant à disposition ses installations et son ingénierie de l'administration des procédures alternatives ; (iv) Le CIMAM peut être saisi par toute autre institution de règlement alternatif des litiges, toute juridiction étatique ou toute personne intéressée, à l'effet de recommander des arbitres ou des médiateurs certifiés et inscrits sur les listes du CIMAM, pour leur constitution dans le cadre d'autres procédures institutionnelles ou ad hoc.

Malgré ces réformes, l'environnement des affaires est encore peu attractif pour plusieurs dimensions, ce qui constitue une entrave à l'investissement privé domestique et étranger : (i) Forte présence de l'État dans l'économie conjuguée à un cadre réglementaire limitant la saine concurrence entre les secteurs public et privé ; (ii) Difficultés d'accès au financement notamment pour les entreprises du secteur agricole et agro-industriel qui ont un potentiel élevé de création d'emplois. Pour réduire ces contraintes, la Banque Centrale de Mauritanie a opérationnalisé de nouvelles facilités de prêt et de dépôt ; (iii) Insuffisance de la main d'œuvre qualifiée, niveau élevé de perception de la corruption, lourdeurs bureaucratiques et qualité insuffisante des services aux entreprises.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 3,5.

Sources : AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ; Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf (<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>) ; The 2021 African Integration Report (https://au.int/sites/default/files/documents/41587-doc-African_Integration_Report_2021_-_Final_Design.pdf) ; The Global Competitiveness Report EDITION 2020 ; Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; OMC- EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES (https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s371_f.pdf) ; Rapport 2022 ouverture des régimes de visa en Afrique (https://www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/VOI%E2%80%93932022_final2_9dec22.pdf) ; Organisation Internationale du travail- Rapport 2021 de L'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_771301.pdf) ; www.investinmauritania.com ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>) ; Organisation Internationale du travail- Rapport 2021- Etat des lieux de la législation nationale sur les implications législatives de la ratification de la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants(dispositions complémentaires), 1975, par la Mauritanie (Février 2021)

6.b. Regulations of ongoing business operations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

La Mauritanie a entrepris d'importantes réformes pour rationaliser les procédures de licence, de permis et d'inspection, afin de faciliter les activités économiques. Le Guichet Unique des Entreprises de l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM) a pour vocation d'être l'interlocuteur unique du promoteur dans l'esprit d'alléger et de faciliter les formalités et procédures administratives relatives à la création d'entreprises à Nouakchott, quel qu'en soit la forme. Il regroupe les différents services de l'Etat concernés par les démarches administratives nécessaires à la création de l'entreprise à Nouakchott. Il est chargé par conséquent de l'accomplissement de l'ensemble des formalités relatives à l'immatriculation des entreprises au registre de commerce, aux impôts et à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale. Ce guichet unique a commencé à numériser le processus d'enregistrement des entreprises et a permis de réduire le délai de création d'entreprise de sept jours à 48 heures.

La Mauritanie s'est doté d'un cadre réglementaire et institutionnelle chargée de la régulation de la concurrence et des prix. L'Assemblée nationale a adopté en juillet 2023 lundi le projet de loi n° 23-015 relative à la liberté des prix et de la concurrence. Le nouveau texte vient combler les lacunes constatées dans le Code du commerce et la Loi sur la protection du consommateur. L'objectif de cette loi est de préciser les dispositions relatives à la liberté des prix et de définir les règles réglementant la liberté de la concurrence de manière à garantir l'équilibre général du marché, l'efficacité économique et le bien-être des consommateurs. Ainsi, la détermination des prix des biens et services est soumise aux règles du marché et aux principes de la libre concurrence, à l'exception des prix des matières de première nécessité qui sont déterminés à titre exceptionnel par une décision du ministre du commerce, fondée sur l'avis du Conseil de la concurrence, et pour une durée maximale de six mois. Cette nouvelle loi précise les formes et les cas de pratiques anticoncurrentielles et en assure la prévention. Il en est de même des pratiques qui violent l'intégrité des transactions commerciales. Le nouveau cadre juridique crée un organisme public indépendant doté de la personnalité morale appelé Conseil de la concurrence, qui s'occupe de la coordination avec les autorités compétentes, des tâches et pouvoirs liés au contrôle des prix, à l'encadrement de la concurrence. Il est habilité à donner son avis et son conseil sur les opérations de concentration économique.

En matière de paiement des impôts et des droits et taxes, des efforts récents ont été faits en matière d'allègement des procédures. Un nouveau Code Général des Impôts a été adopté par la loi n°2019-018 du 29 avril 2019, remplaçant l'ancien Code datant de 1982. Les dispositions du nouveau Code sont applicables depuis le 1er janvier 2020 et se sont poursuivies en 2022. Selon les autorités mauritaniennes, ce Code vise à mettre fin à la multiplicité et l'éparpillement des textes en regroupant tout l'arsenal juridique régissant la fiscalité et les taxes dans un seul document reformulé

dans un style moderne adapté à l'époque pour une meilleure compréhension. Selon tous les acteurs interrogés, la législation fiscale est essentiellement marquée par l'existence de plusieurs charges fiscales et taxes diverses constituant une forte pression financière pour la pérennité des entreprises avec des lourdeurs administratives telles que des déclarations mensuelles obligatoires. À ce titre, il y a l'impôt sur les sociétés qui est fixé à 25 % des bénéfices, l'impôt sur les bénéfices d'affaires des personnes physiques est de 30%, les impôts sur le traitement et salaires peuvent atteindre 40% des montants imposables et plusieurs autres taxes diverses notamment municipales. Aussi, au regard des obligations sociales, les charges patronales correspondent environ à 15% de la rémunération versée aux salariés. Ainsi, le renforcement de l'équité fiscale, la justice sociale fiscale, l'élargissement de l'assiette fiscale ayant un impact sur la concurrence est à pérenniser. A défaut d'égalité fiscale, la forte pression du secteur informel ne favorise pas un environnement concurrentiel.

Le cadre juridique défini par le code des investissements révisé confère d'importantes garanties à tout investisseur, notamment la pleine liberté économique et concurrentielle, celle d'acquérir tout bien, droit ou concession nécessaire à son activité, de disposer de ses droits et biens, de choisir ses modes de gestion, sa politique en matière de ressources humaines, ses fournisseurs ou prestataires, de participer aux appels d'offres de marchés publics, ou encore d'accéder aux matières premières produites en Mauritanie aux conditions prévues par les lois y afférentes.

L'investisseur acquiert une garantie contre tout risque de nationalisation, de réquisition ou d'expropriation, le nouveau code -contrairement aux précédents- ne faisant plus mention de l'utilité publique comme cause possible d'expropriation. Par ailleurs, l'apport en investissement de capitaux étrangers confère à leurs propriétaires le droit de transférer librement et sans délai, après paiement des droits et taxes dus en Mauritanie, leur part des revenus ou produits résultant de l'exploitation, de la cession d'éléments d'actifs ou de la liquidation de l'entreprise. La liberté de transfert ainsi octroyée vaut également pour les revenus professionnels des employés expatriés travaillant pour les besoins de l'investissement effectué en devises étrangères, et pouvant justifier de la régularité de leur séjour en Mauritanie. Les investisseurs acquièrent en outre la garantie: d'une non restriction à l'obtention de devises nécessaires aux activités de l'entreprise, d'un traitement identique à celui des mauritaniens, sous réserve des lois d'immigration, des accords auxquels la Mauritanie est partie, et du principe de réciprocité entre Etats, d'un traitement identique pour tous les droits et obligations portant sur les investissements, sous réserve des dispositions relatives aux régimes privilégiés. Les droits de propriété sont protégés par le code civil mauritanien. Les hypothèques existent et sont accordées par les banques commerciales. Il existe un système d'enregistrement des biens fonciers et immobiliers bien développé dans la plupart des régions du pays.

La loi 2000-06 du 18 janvier 2000 modifiée par la loi 2019- 019 a introduit dans le droit positif mauritanien l'arbitrage comme mode optionnel et alternatif de règlement des différends commerciaux, comparativement aux normes classiques de saisine des cours et tribunaux de l'ordre judiciaire. Il est optionnel parce que sa mise en œuvre doit nécessairement découler d'un choix libre et consensuel des parties au litige. Il se présente en même temps comme une alternative du fait qu'il se substitue aux actions en justice habituellement portées devant les juridictions de première instance.

Selon le Département d'État américain, les entités nationales et étrangères peuvent s'engager dans toutes les formes d'activités rémunératrices, à l'exception des activités liées à la vente de viande de porc ou d'alcool. Il n'y a pas de limites au transfert de bénéfices ou au rapatriement de capitaux, de redevances ou de frais de service, à condition que les investissements aient été autorisés et réalisés par les voies officielles. Le gouvernement procède à un contrôle obligatoire des investissements étrangers. Ces mécanismes de contrôle sont systématiques et non discriminatoires. Le "Guichet Unique" créé en 2020 est un guichet unique qui prend en charge tous les besoins administratifs liés à l'enregistrement d'une société. Le Guichet Unique assure l'examen administratif pour tous les secteurs, à l'exception des secteurs pétrolier et minier, qui nécessitent l'approbation d'une réunion du cabinet dirigée par le président.

Selon le Département d'État américain, le gouvernement mauritanien travaille actuellement à la rédaction d'un nouveau code d'investissement qui devrait être finalisé au dernier trimestre 2023/premier trimestre 2024. Il n'y a pas de limite sur l'entrée ou la sortie de fonds pour les remises de bénéfices, le service de la dette, le capital ou les gains en capital.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 3,5.

Sources : AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ; Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf(<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>); The 2021 African Integration Report (https://au.int/sites/default/files/documents/41587-doc-African_Integration_Report_2021_-_Final_Design.pdf) ; APIM- <https://apim.gov.mr/fr/reforms-and-texts-3/> ; The Global Competitiveness Report EDITION 2020 ; Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; OMC- EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES (https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s371_f.pdf) ; R rapport 2022 ouverture des régimes de visa en Afrique (https://www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/VOI%E2%80%93932022_final2_9dec22.pdf) ; Organisation Internationale du travail- Rapport 2021 de L'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_771301.pdf) ; www.investinmauritania.com; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>); Organisation Internationale du travail- Rapport 2021- Etat des lieux de la législation nationale sur les implications législatives de la ratification de la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants(dispositions complémentaires), 1975, par la Mauritanie (Février 2021)

6.c. Regulations of factor markets (labor and land)

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

La réglementation du travail de la Mauritanie est parmi les plus rigides au monde, selon différents indicateurs internationaux mesurant la rigidité du droit du travail. En termes du marché du travail, la

Mauritanie se classe au 137ème rang sur un total de 144 pays selon le rapport de la compétitivité mondiale 2019. La rigidité de la réglementation du travail pousse les investisseurs à faire à leurs employés des contrats de travail temporaires plutôt que des emplois permanents. Les entreprises sont limitées dans leur capacité à embaucher ou à licencier des employés.

En matière d'emploi, la loi interdit toute discrimination, distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, l'ascendance nationale, la couleur, le sexe, la religion, les opinions politiques ou l'origine sociale. Toutefois, les étrangers qui désirent occuper en Mauritanie un emploi salarié de quelque nature que ce soit doivent obtenir au préalable un permis de travail. Les règles légales relatives à l'accès au travail salarié sont contenues principalement dans le Code du travail mauritanien (CTM) résultant de la loi n° 017-2004 du 6 juillet 2004, ses textes réglementaires d'application et les traités bilatéraux ou multilatéraux, ainsi que les conventions ratifiées.

Le Code du travail mauritanien (CTM) résultant de la loi n° 017-2004 du 6 juillet 2004 instaure la possibilité de la limitation de la main-d'œuvre étrangère dans les entreprises. En effet, malgré le principe de non-discrimination face à l'emploi posé par l'OIT et de manière générale par bon nombre d'instruments internationaux visés supra, l'article 388 du CTM précise que tout étranger qui désire occuper sur le territoire mauritanien un emploi salarié, de quelque nature que ce soit, doit obtenir au préalable un permis de travail dont la nature et les conditions d'octroi sont fixées par voie réglementaire

En droit mauritanien, le travailleur migrant bénéficie du même régime de protection que les travailleurs nationaux sur le plan des conditions de travail et de rémunération. L'article 191 du Code du travail dispose que, «à conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs quels que soient leur origine, leur sexe, leur âge et leur statut». De manière spécifique, le migrant a droit au regroupement familial (qui est à la charge de l'employeur), au logement, à des congés payés normaux et supplémentaires dans son pays d'origine et à une prise en charge de ses frais de transport (ainsi que ceux des membres de sa famille) par suite d'une rupture de contrat ou à l'expiration de celui-ci.

L'économie mauritanienne est fortement informelle (en particulier dans l'agriculture, la pêche artisanale, l'exploitation minière et l'élevage). Bien que la main-d'œuvre soit abondante, la plupart des secteurs de l'économie manquent de travailleurs qualifiés et de personnel technique et de gestion bien formé. Par conséquent, peu de secteurs de l'économie utilisent des technologies de pointe, car la main-d'œuvre qualifiée requise pour les exploiter n'est pas facilement disponible. **En Mauritanie, la loi exige que les employeurs donnent la priorité aux nationaux sur les travailleurs étrangers, sauf si les compétences requises pour le poste ne peuvent être acquises par la main-d'œuvre nationale.** Aucune restriction n'est imposée aux employeurs qui réduisent leurs effectifs lorsque les conditions du marché sont défavorables. Toutefois, la loi exige que des indemnités soient accordées aux employés licenciés.

La loi prévoit que les hommes et les femmes doivent recevoir un salaire égal pour un travail égal. Les deux plus grands employeurs, la fonction publique et la compagnie minière d'État, respectent cette loi. En revanche dans le secteur privé, cette disposition n'est pas respectée. Les femmes bénéficient également d'avantages familiaux, notamment d'un congé de maternité rémunéré de trois mois. Les femmes sont victimes de discrimination en matière d'emploi, car les employeurs préfèrent généralement embaucher des hommes et les femmes sont surreprésentées dans les postes faiblement rémunérés. L'Organisation internationale du travail (OIT) a signalé en 2018 qu'un écart de rémunération important entre le personnel de l'inspection du travail et le personnel d'autres départements d'inspection du gouvernement qui reçoivent une meilleure rémunération (tels que les inspecteurs des impôts ou les inspecteurs de l'éducation) a conduit à l'attrition. L'OIT a également signalé que l'inspection du travail était

soumise à l'influence induite des employeurs et du gouvernement, ce qui réduit l'efficacité de l'activité d'inspection.

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, depuis 2001, s'est engagé à lutter contre le travail des enfants à travers notamment la ratification des deux conventions spécifiques de l'Organisation internationale du Travail, relatives au travail des enfants à savoir les conventions 138 et 182, respectivement sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur les pires formes de travail des enfants. Ainsi, le Ministère de la fonction publique et du travail avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT) a élaboré le Plan d'Action National pour l'élimination du travail des enfants en République Islamique de Mauritanie, (PANETE-RIM). En mars 2021, en partenariat avec l'OIT, le gouvernement mauritanien a organisé des consultations régionales et des tables rondes avec les acteurs du travail et de la protection des enfants afin d'établir la liste des travaux dangereux pour les enfants de moins de 18 ans, telle qu'établie par les normes internationales et nationales sur le travail des enfants. Après avoir recueilli des données dans les quinze régions, le gouvernement a consolidé les données en juin 2021 et réduit la liste à 44 activités officiellement identifiées comme des travaux dangereux. En janvier 2022, dans le cadre du projet MAP'16 mis en œuvre en Mauritanie et financé par USDOL (département américain du travail) et conformément aux dispositions de la convention 182 de l'OIT relative aux pires formes de travail des enfants, le ministère mauritanien de la fonction publique et du travail a publié une loi portant liste des travaux dangereux (LTD) interdits aux enfants.

Selon le Département d'État américain, il n'y a pas de restrictions pour les employeurs qui réduisent leurs effectifs en période de conditions de marché défavorables. Toutefois, la loi exige que des indemnités soient accordées aux employés licenciés. Il n'existe pas de base de données électronique pour l'enregistrement des terrains, la vérification des cartes et la fourniture d'informations cadastrales. La Chambre civile de chaque wilaya est le tribunal de première instance chargé d'une affaire concernant un litige foncier classique entre deux parties. Selon le Département d'État américain, dans le cadre de son plan visant à résoudre la question litigieuse des titres fonciers, le gouvernement prévoit d'associer l'implication de la communauté dans le processus de promotion des entreprises agricoles.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 3,0.

Sources : AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ; The Global Competitiveness Report EDITION 2020 ; Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; Organisation Internationale du travail- Rapport 2021 de L'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_771301.pdf) ; www.investinmauritania.com ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6> ; Organisation Internationale du travail- Rapport 2021- Etat des lieux de la législation nationale sur les implications législatives de la ratification de la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants(dispositions complémentaires), 1975, par la Mauritanie (Février 2021)

(C) Policies for Social Inclusion/Equity

Score du cluster: 3.58

07. Gender Equality

Score du critère: 3.167

7.a. Promotion of equal access for men and women to human capital development opportunities

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

La Mauritanie a réalisé des avancées notables en termes d'égalité de genre dans la législation et les institutions publiques, notamment à travers la « Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre » adoptée de mars 2015. **Toutefois, d'importantes inégalités persistent dans divers domaines, particulièrement dans les domaines de l'accès à l'éducation et au marché du travail.** Selon le classement mondialement de l'indice d'inégalité de genre, la Mauritanie se classe 146/156 pays en 2021. Cet indice mesure les inégalités de genre en matière de santé reproductive (mortalité maternelle et adolescence), et d'autonomisation économique et de la participation politique. Les femmes sont encore faiblement représentées dans le parlement et les postes de prise de décisions avec des taux de représentation respectivement de 20% et 21%. Bien que les femmes soient souvent à la charge de leur famille ou époux, en particulier dans les zones rurales, elles ont moins accès à l'éducation et au travail avec une autorité parentale entièrement détenue par leurs maris. . La participation des filles dans le système éducatif est très encourageante avec une parité pour l'éducation de base et l'alphabétisation mais se réduit très sensiblement au fur et mesure qu'on avance vers le secondaire (30%) et les études supérieures (3,3% contre 6,6%) surtout dans le milieu rural. Selon un rapport de la Banque Mondiale, plus d'un tiers d'adolescentes ne sont pas scolarisées et les jeunes femmes ont moins de chances d'accéder à l'enseignement supérieur que les hommes[1]. Une amélioration s'observe quant aux années précédentes où le taux d'alphabétisation des adultes est passé de 13% à 37% pour les femmes adultes et de 25% à 57%, chez les hommes. Les conditions sanitaires des femmes mauritaniennes ont été prises en compte par la mise en place d'une stratégie nationale pour la santé reproductive pour renforcer et développer les services sociaux pour les communautés les plus nécessiteuses avec un accent particulier sur les examens pré et postnataux et des centres d'accueil pour les femmes victimes de violences basées sur le genre. Plus d'un tiers de femmes âgées de 20 à 49 se sont mariées avant l'âge de 18 ans contre 4% des hommes et le mariage des enfants qui demeure assez répandu font que les taux de la mortalité infantile et de la fécondité soient élevés. [2]

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé.

Source : Global Gender Gap Report 2023 - The World Economic Forum; AFDB – Profil genre de la Mauritanie ; World Bank. 2021. Quatrième rapport sur la Situation Économique en Mauritanie : Un meilleur avenir : accélérer la relance économique en misant sur le potentiel des femmes © World Bank, pge 14.

[1]World Bank. 2021. Quatrième rapport sur la Situation Économique en Mauritanie : Un meilleur avenir : accélérer la relance économique en misant sur le potentiel des femmes © World Bank, pge 14.

[2]Idem

7.b. Promotion of equal access for men and women to productive and economic resources

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

La part des femmes dans la population active est de 314,6 mille contre 499,2 pour les hommes reflétant un **taux de participation sur le marché du travail de 29,1 % pour les femmes contre 63,9 % pour les hommes**. Le **chômage touche également plus les femmes** que les hommes, avec des taux respectifs de 11,9% et de 9,98% en 2021, selon le rapport de classement mondial sur l'indice d'égalité de genre. Malgré l'égalité dans la loi en ce qui concerne l'accès au travail et la fixation des salaires, le taux de chômage féminin est toujours plus élevé que celui des hommes. Cette situation est due principalement au faible niveau d'accès des femmes à l'éducation et à leur qualification insuffisante pour occuper certaines fonctions qui demandent de compétences élevées et fait qu'elles se retrouvent en majorité dans des emplois peu rémunérés et informels. Des efforts ont été traduits, par l'adoption d'une stratégie nationale pour l'autonomisation des femmes, la mise en place d'un centre de formation et de promotion des femmes et la création des écoles pour des formations vocationnelles pour les femmes dans les milieux ruraux. La création de l'Agence Nationale « Tadamoun » de lutte contre les séquelles de l'esclavage, de l'insertion et de lutte contre la pauvreté.

En matière de la participation des femmes aux instances de prise de décision, le taux d'accès des femmes reste très faible avec une participation de 20% dans le parlement et de 18,75 % dans les postes de décisions (portefeuilles ministériels). On peut noter une augmentation de la participation féminine dans la fonction publique de l'Etat où on dénote une présence de 34,6 %.[1]Les femmes âgées de 15 ans et plus, disposant d'un compte dans institution financière représentent de 13,6 % contre 24,5% d'hommes dans la même tranche d'âge selon l'indice d'égalité de genre en Afrique (2020).[2]Une certaine avancée

dans le domaine de l'entrepreneuriat où l'on compte aujourd'hui, 15% des d'entreprises ayant une majorité de parts féminines et 4,5% d'entreprises dirigées par des femmes selon le même rapport.

La note de la Mauritanie pour cette section a été rehaussée

Source : *Global Gender Gap Report 2023 - The World Economic Forum*; AFDB – *Profil genre de la Mauritanie* ; World Bank. 2021. *Quatrième rapport sur la Situation Économique en Mauritanie : Un meilleur avenir : accélérer la relance économique en misant sur le potentiel des femmes* © World Bank, page 14.

[1]<https://www.ungeneva.org/fr/news-media/meeting-summary/2023/02/experts-committee-elimination-discrimination-against-women-2>

[2] <https://knowledge-uclga.org/mauritania-inclusion-economic-women-femmes-economique.html?lang=fr>

7.c. Men and women equal status and protection under the law

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

La Mauritanie a ratifié la convention CEDAW en 2001 avec des réserves. Le retrait partiel de réserve a été effectué le 25 juillet 2014, le Gouvernement de la Mauritanie a informé le Secrétaire général qu'il retire partiellement sa réserve générale, formulée lors de l'adhésion, qui continue de s'appliquer à l'alinéa a) de l'article 13 et à l'article 16 de la Convention.

La Mauritanie a fait des avancées progressives dans le domaine de la promotion féminine et de l'adoption de l'approche genre. Ces progrès sont le résultat de la mise en œuvre des politiques et stratégies spécifiques aux femmes et des orientations stratégiques du Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté focalisées sur la promotion du statut de la femme, l'institutionnalisation de l'approche genre et la sauvegarde de la famille. Parmi ces avancées, on peut noter la fixation de l'âge du mariage à 18 ans même s'il on observe encore des résistances surtout dans les milieux ruraux Certaines pratiques comme les mariages précoces, les mutilations génitales féminines et le gavage des femmes demeurent un préjudice à l'émancipation de la femme mauritanienne.

Dans la loi fondamentale mauritanienne, il n'existe aucune disposition restreignant l'accès à la propriété foncière aux femmes. Elle dispose en son préambule, l'intangibilité des droits de propriété aussi bien pour

les hommes que pour les femmes. Cette consécration constitutionnelle sous-entend notamment l'égalité des droits d'achat, de possession, de vente d'une propriété. Cependant, cette égalité est encore remise en cause par des obstacles socio-culturels, juridiques, institutionnels et financiers qui freinent encore l'accès des femmes à la possession des terres. Au sud de la Mauritanie, région qui refferme plus de 90% des terres agricoles, uniquement 4,2% des femmes sont propriétaires de titres fonciers.

Le droit successoral mauritanien tire sa source du droit musulman, qui fixe les règles d'héritage et les parts entre les héritiers. La loi n° 2001-052 du 19 juillet 2001 portant statut du Code du personnel a repris les principes de base du droit successoral en droit musulman. Ainsi, la femme et l'homme n'ont pas la même part d'héritage. Il est traditionnellement admis que la femme hérite la moitié de ce que l'homme hérite. Ainsi, l'Article 258 du statut du code personnel dispose notamment que la femme hérite la moitié de la part qui revient à l'homme. La transmission des terres se fait ainsi par héritage ou par acquisition (transaction financière) qui dans les deux cas demeure difficilement accessible aux femmes du fait des pesanteurs familiales et le manque de moyens. L'Etat a pourtant établi des textes qui permettent à ceux ou celles qui souhaitent exploiter les terres d'en faire la demande pour une occupation temporaire ou définitive.

En Mauritanie, les femmes sont significativement représentées dans le corps législatif. Pour donner suite à la modification de la Constitution par référendum le 05/08/2017 validé par la Loi constitutionnelle N° 021-2017 du mois d'août 2017, la chambre du Sénat a été supprimée, le nombre des femmes présentement à l'Assemblée nationale est de 20 sur 95 députés, cela représente 21%. Des réformes ont été enregistrées notamment en ce qui concerne la mise en place d'un Observatoire des droits des femmes et des filles, la création d'un comité multisectoriel pour lutter contre le mariage des enfants et l'adoption d'une stratégie nationale pour la protection des enfants afin de prévenir et répondre aux violences faites aux enfants par l'abandon du mariage précoce[1]. Cependant, la loi contre les violences faite aux femmes qui englobe un certain nombre de dispositions visant la criminalisation des mutilations génitales féminines, la protection des victimes et ainsi que le renforcement des mesures coercitives à l'égard des perpétrateurs tarde à être validée par l'Assemblée nationale.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé.

Source : Global Gender Gap Report 2023 - The World Economic Forum; AFDB – Profil genre de la Mauritanie ; World Bank. 2021. Quatrième rapport sur la Situation Économique en Mauritanie : Un meilleur avenir : accélérer la relance économique en misant sur le potentiel des femmes © World Bank, page 14.

[1][1]<https://www.ungeneva.org/fr/news-media/meeting-summary/2023/02/experts-committee-elimination-discrimination-against-women-2>

08. Equity of Public Resource Use

Score du critère: 4

8.a. Poverty Measurement

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Les outils de mesure de la pauvreté sont fréquemment utilisés et fournissent des données très fiables. Le diagnostic de la pauvreté se fait périodiquement et identifie très clairement les caractéristiques des groupes de personnes pauvres, vulnérables et n'ayant pas accès aux services de base. Selon l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages en Mauritanie EPCV-2019-2020, la proportion de la population mauritanienne sous le seuil de pauvreté (estimé à 19 100 MRU) est de 28,2% en 2019. Entre 2014 et 2019, la proportion de la population définie comme pauvre est passée de 30,9% à 28,2% (soit une baisse de 2,7 points sur la période). L'analyse de la prévalence de la pauvreté, selon le milieu de résidence, montre qu'en 2019, comme pour les années précédentes, la pauvreté demeure une problématique rurale avec une incidence de 41,2% en milieu rural contre 14,4% en milieu urbain.

En mars 2023, l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM-M) pour suivre les progrès du pays en matière d'éradication du phénomène de la pauvreté a été lancé. L'IPM-M offre une compréhension plus complète de la pauvreté au-delà du revenu et examine une série de privations auxquelles les populations sont confrontées en matière de santé, d'éducation, d'emploi et de conditions de vie. L'IPM-M a été élaboré grâce à un partenariat entre l'ANSADE, l'UNICEF et l'Oxford Poverty & Human Development Initiative (OPHI). Le processus de construction de l'IPM-M était mené par un comité de pilotage multisectoriel inclusif comprenant les départements clefs en charge de la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable. Les travaux du comité de pilotage ont permis de contextualiser le choix des dimensions et indicateurs de l'IPM pour la Mauritanie (IPM-M), en utilisant les données de l'Enquête Permanente de Conditions de Vie des Ménages (EPCV, 2019). En lien avec la vision prospective du développement du pays, les stratégies nationales et sectorielles ainsi que les engagements définis à travers les agendas internationaux (ODD 2015, Agenda UA 2063), 19 indicateurs regroupés dans 4 dimensions ont été retenus pour le calcul de l'IPM-M. Ainsi, l'IPM-M ne remplace pas la mesure de pauvreté monétaire mais la complète pour mieux cibler les actions publiques pour éradiquer la pauvreté dans toutes ses formes. La mesure de la pauvreté multidimensionnelle est essentielle pour mieux orienter les stratégies, politiques et programmes qui s'attaquent à différents aspects de la pauvreté et améliorer le ciblage des populations les plus vulnérables. Selon l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM-M), environ 2,3 millions de personnes en Mauritanie, soit 56,9% de la population ou encore six personnes sur dix, vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle. En zone rurale, près de 77,1% de la population soit huit personnes sur dix sont en situation de pauvreté multidimensionnelle, contre 35,4% en zone urbaine. De réelles disparités sont constatées dans le niveau de la pauvreté multidimensionnelle entre les Wilayas de Tiris Zemmour (25,2%), Nouadhibou (26,4%) et Guidimagha (90,2%) et Gorgol (79,7%).

Selon la Banque Mondiale, entre 2021 et 2022, la valeur estimée du taux de pauvreté de 3,65 USD en PPA 2017 est passé de 37 % à 40,4 % dans les zones rurales et de 10 % à 11,7 % dans les zones

urbaines. 176 000 personnes supplémentaires devraient être tombées dans la pauvreté, soit 1 335 000 pauvres en 2022. L'augmentation de la pauvreté serait probablement plus importante dans le Brakna et le Gorgol avec respectivement 5 et 4 points de pourcentage d'augmentation contre 0,7 et 1,3 pour Nouadhibou et Inchiri. Les inégalités resteraient inchangées avec un indice de Gini de 30,8 entre 2021 et 2022.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé.

Source : <https://ansade.mr/fr/pauvrete-multidimensionnelle-en-mauritanie/>

8.b. Public Expenditures: Priorities and strategies

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

En Mauritanie, des stratégies ont été mises en place pour aider les populations pauvres et les groupes vulnérables et réduire les inégalités d'accès aux services et aux ressources productives. En effet, les pouvoirs publics en Mauritanie ont entamé des actions d'envergure visant à faciliter l'accès à des services (santé) et à des aliments de base (céréales, huile, sucre) : plus de 70% des localités déclarent avoir reçu un appui de l'Etat en matière de santé et d'aide alimentaire sur la période 2012-2017. Le rattachement du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) à la primature est l'illustration parfaite de l'importance qu'accorde l'Etat Mauritanien aux distributions et subventions alimentaires assez fréquentes dans la durée et touchant une population d'ampleur. Les programmes et formes d'assistance sociale sont organisés à travers différentes institutions et structures. Le Ministère de l'Action sociale de l'enfance et de la famille (MASEF), la délégation générale à la solidarité nationale et la lutte contre l'exclusion (DGSNLE) « TAAZOUR », le commissariat à la sécurité alimentaire et le commissariat à l'action humanitaire. Le MASEF a pour mission d'assurer la solidarité nationale et la protection sociale des groupes vulnérables, la sauvegarde de la famille et le bien-être de l'enfant

En 2019, la délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion « TAAZOUR » a été créée afin de regrouper les programmes et projets de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation. L'objectif assigné est la généralisation de la protection sociale, l'élimination de toutes les formes d'inégalités, le renforcement de la cohésion nationale, la lutte contre la pauvreté et la coordination de l'ensemble des interventions dans les zones cibles. Cinq programmes phares sont assurés par cette instance : Cheyla (programme de soutien à l'école républicaine), Albaraka, Dari, Tekavoul (transferts monétaires) et Emel. Le programme TEKAVOUL : transfert en espèces d'un montant

de 1 500 MRU (41, 6 \$US) par trimestre pour les ménages en situation de pauvreté extrême. Ce programme a concerné 102 931 ménages. Faute de moyens financiers et de déploiement du Registre Social non encore mis à jour, ce programme n'a pas été étendu sur l'ensemble des wilayas malgré son avancée. Il est à souligner que 600 mille ménages sont recensés comme pauvre sur le territoire national. Les boutiques EMEL, destinées aux populations pauvres avec des prix subventionnés des produits de premières nécessités, continuent à profiter aux couches non pauvres aussi bien à celles des pauvres. De plus, l'efficacité du programme EMEL est limitée, car les subventions ne représentent plus que 40% du budget en 2015 alors qu'elles dépassaient les 70% en 2012, les coûts de fonctionnement des boutiques ont doublé passant de 30 à 60% du budget. Le Programme DARI a pour but la construction de logements sociaux (10 000 sur cinq ans) au profit des habitants des quartiers précaires des grandes villes. Ce projet devra offrir également des milliers d'opportunités de formation et d'emplois aux jeunes des quartiers précaires, à travers une mise en œuvre communautaire impliquant d'une part, les populations bénéficiaires, et d'autre part, la main d'œuvre locale organisée, encadrée et formée. Le Programme CHEYLA vise à faciliter l'accès aux services sociaux à travers quatre projets : l'éducation, la construction des écoles, les cantines préscolaires, la santé et les infrastructures. Le Programme ALBARAKA a pour objectif la promotion de l'inclusion économique à travers des projets qui visent la promotion d'activités génératrices de revenus ; le microcrédit pour développer l'entrepreneuriat, encourager et financer le petit commerce ; le financement de la filière agropastorale par la construction de barrages entre autres.

À la suite des impacts négatifs de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Gouvernement a su adapter ses outils et sa planification budgétaire pour atténuer les impacts sur les populations vulnérables. Le gouvernement a augmenté son soutien social aux pauvres et aux personnes vulnérables par le biais de transferts plus ciblés. En 2022, le gouvernement a augmenté les transferts en espèces aux personnes pauvres et vulnérables pour les aider à faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires. Les transferts en espèces par le biais du registre social sont passés de 0,95 milliard MRU en 2021 (0,3 % du PIB) à 1,53 milliard MRU en 2022 (0,4 % du PIB). Le 2 avril, le gouvernement mauritanien a lancé une nouvelle initiative visant à contenir l'impact de la hausse des prix des denrées alimentaires sur les plus vulnérables. L'initiative a été mise en œuvre par le Commissariat à la sécurité alimentaire, en collaboration avec la Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion (TAAZOUR) et a consisté en l'ouverture de plus de 1700 magasins dans différentes régions qui proposent des aliments de base à des prix réduits. L'impact fiscal global du programme d'alimentation subventionné ciblé (Temwine) est estimé à 1,95 milliard de MRU en 2022 (0,4 % du PIB), contre 1,5 milliard en 2021 (0,5 % du PIB). Le 3 octobre, le gouvernement a décidé de subventionner le prix des engrais jusqu'à 65 % afin d'en améliorer l'accès et de stimuler la productivité agricole. Les prix des engrais ont augmenté en moyenne de 187 % en 2022 par rapport à 2021, sous l'effet d'une confluence de différents facteurs, notamment la hausse des coûts des intrants (gaz et charbon), les perturbations de l'approvisionnement causées par les sanctions (contre les principaux producteurs que sont le Belarus et la Russie) et les restrictions à l'exportation (Chine). Cette situation a accru la vulnérabilité d'une grande partie de la population travaillant dans le secteur agricole et s'est traduite par une hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché intérieur. En Mauritanie, 20% de la population est exposée au risque d'insécurité alimentaire et la crise ukrainienne a exacerbé la situation. Le coût total des subventions aux intrants agricoles en 2022 est estimé à 1,5 milliard de MRU (0,4 % du PIB), contre 0,48 milliard de MRU en 2021 (0,1 % du PIB). La baisse des subventions à l'énergie permettra de libérer l'espace budgétaire pour soutenir les plus vulnérables. Le gouvernement prévoit en effet d'augmenter progressivement les transferts en espèces aux ménages pauvres de 63 % entre 2022 et 2024 (de 2200 MRU à 3600 MRU).

Dans le domaine de l'assistance sociale aux groupes vulnérables, des actions d'envergure ont été réalisées dont on peut citer la prise en charge des frais de soins au profit (i) de tous les malades indigents évacués à l'étranger, des frais de soins y compris ceux complémentaires non disponibles dans les Centres Hospitaliers Nationaux d'accueil; (ii) de 3.695 malades indigents dans les hôpitaux nationaux pour

une enveloppe financière globale de 20 millions MRU ; (iii) de 162 malades indigents, pour les frais élevés des interventions chirurgicales en cardiologie à travers une subvention annuelle de 10 millions MRU ; (iv) de 765 malades indigents pour les séances de dialyse et des transferts monétaires mensuels et réguliers pour les aider à acquérir les médicaments; et (v) de 3.003 malades chroniques par des transferts monétaires mensuels ;

Sur le plan de l'autonomie fonctionnelle, 880 aides techniques ont été distribuées aux handicapés et une subvention annuelle de 9,2 millions MRU accordée aux associations est déjà mise à leur disposition à 100%, au niveau de la Fédération Mauritanienne des Associations de Personnes Handicapées. Sans oublier les transferts monétaires au profit de 10.000 ménages et le financement de 3.000 AGR au profit des ménages ayant en leur sein une ou plusieurs personnes vivant avec le handicap. Tous ces ménages bénéficient de l'assurance maladie.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé.

Sources : Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); OIT- Rapport Final sur La protection sociale existante en Mauritanie, faiblesses et atouts pour la construction d'un Socle de Protection Sociale (SPS) (https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action;jsessionid=Tkf5VOLE-zHUVaRwYZn3XwBWzMDU5ILXx9_EoEqIkHxV6BMKgrBc!273812011?id=57961)

8.c. Regressive Tax

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

En Mauritanie, Un nouveau Code Général des Impôts a été adopté par la loi n°2019-018 du 29 avril 2019, remplaçant l'ancien Code datant de 1982. Les dispositions du nouveau Code sont applicables depuis le 1er janvier 2020 et se sont poursuivies en 2022. Selon les autorités mauritaniennes, ce Code vise à mettre fin à la multiplicité et l'éparpillement des textes en regroupant tout l'arsenal juridique régissant la fiscalité et les taxes dans un seul document reformulé dans un style moderne adapté à l'époque pour une meilleure compréhension. En effet, ce code apporte « des réformes qui spécifient les règles de compétence territoriale pour mieux déterminer les impôts, en particulier la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les importations de biens non corporels et applique dorénavant la TVA aux abonnements audiovisuels et aux services comme les agences de voyage, la vente de biens usagers et aux activités sous-traitantes de main d'œuvre ». Parmi les nouveautés dans ce Code, l'impôt sur les sociétés (IS) a été introduite, remplaçant l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux

(IBIC) et l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF). Aussi, le nouveau Code regroupe les impôts sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (IBIC) et sur les Bénéfices Non Commerciaux (IBNC) au sein de l'Impôt sur le Bénéfice d'Affaires des Personnes Physiques (IBAPP). En outre l'ensemble des règles de procédure est intégré dans le Livre des Procédures Fiscales (LPF).

La dynamique des réformes entreprises depuis 2019 a été accélérée en 2022, permettant de simplifier et moderniser davantage le système fiscal en Mauritanie. Les réformes visant à élargir l'assiette fiscale et à augmenter durablement les recettes fiscales ont été poursuivies en 2022. Un nouveau code général des impôts (CGI) a été introduit en Avril 2019 pour élargir l'assiette fiscale, améliorer l'équité fiscale et réduire l'informalité et l'évasion fiscale. Dans ce nouveau code, le CGI intègre un nouveau système d'impôt unifié sur les sociétés qui différencie les entreprises en fonction de leur largeur pour moderniser et simplifier la structure fiscale. De plus, afin de renforcer la conformité fiscale, les autorités ont introduit un nouveau code de procédures fiscales, qui consolide et clarifie toutes les procédures fiscales tant pour les contribuables que pour l'administration fiscale. Les autorités ont également lancé un système de déclaration en ligne pour faciliter le dépôt et le paiement des impôts, en particulier pour les grandes et moyennes entreprises soumises à la TVA et à l'impôt sur les bénéfices. Finalement, la Mauritanie a signé un accord d'association avec la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et applique son tarif extérieur commun à partir de Janvier 2020. La mise en œuvre du tarif extérieur commun de la CEDEAO devrait simplifier le commerce.

La mobilisation des ressources restent sur une tendance haussière en Mauritanie. Les recettes totales sont passées de 21,3% du PIB en 2021 à 22,9 % du PIB en 2022, soutenues par (i) des recettes fiscales (+0,6 point de pourcentage) dues principalement à des impôts sur le revenu et (ii) des recettes non fiscales (+1,9 point de pourcentage) dues à des paiements de dividendes élevés par la Société nationale industrielle et minière (SNIM) (+1,7 point de pourcentage). Les subventions ont diminué, passant de 2,1% du PIB en 2021 à 1,7% du PIB en 2022. Le taux de réalisation des recettes de l'État a atteint 97% des objectifs de la LFR pour l'année 2022. Les recettes fiscales ont été collectées durant l'année 2022 à hauteur de 47,39 Milliards MRU, pour un objectif de 54,40 Milliards MRU, soit un taux d'exécution de 87% des prévisions de la Loi de Finances. Globalement, les réalisations de 2022 ont augmenté de 3,4 Milliards MRU par rapport aux recettes fiscales collectées l'année précédente (43,99 Milliards MRU en 2021). Les taxes sur les revenus et profits ont atteint 92% des prévisions de la LFR, et une augmentation de 14% par rapport à l'année 2021. Les prévisions pour les taxes sur les biens et services ont atteint 97% des prévisions et une augmentation de 3% par rapport à l'année 2021. Les taxes sur le commerce international ont été réalisées à 70%. Les autres recettes fiscales regroupant notamment les droits de timbre, la taxe d'apprentissage et les impôts sur la propriété ont atteint 418% des prévisions et une augmentation de 73% par rapport à l'année précédente.

La politique fiscale à court terme encourage les contribuables à déposer et à payer en ligne et à temps. Les autorités ont intensifié les audits de bureau en remplacement des audits sur le terrain et continueront de mettre en œuvre une fonction de gestion des risques de conformité pour les contribuables de grande et moyenne taille. A moyen terme, une plus grande mobilisation des recettes fiscales sera essentielle pour restaurer l'espace budgétaire à moyen terme, compte tenu des besoins de dépenses importants du pays. Le Programme Prioritaire Elargi du Président prévoit la création des conditions favorables pour promouvoir l'investissement public et le secteur public pour une relance rapide permettant un retour à la croissance et par conséquent élargir progressivement l'assiette fiscale.

Les taxes sur les biens et services et les taxes sur le commerce international ont diminué, successivement, de 8,5% et 6,8%. Cependant, les taxes sur les revenus et profits ainsi que les autres recettes fiscales ont connu une augmentation respectivement de 10,8% et 9,5%. En 2020, le montant total des dons a augmenté pour se situer à 6,1 milliards MRU contre 4,4 milliards MRU une année auparavant,

soit une augmentation de 39%. **Les contributions des segments riches de la population et des entreprises à titre de mesure** de solidarité pour faire face à la crise sanitaire était de 17,8 millions de dollars en 2020, couvrant environ 26% des besoins du fonds spécial d'assistance sociale.

Le système fiscal Mauritanien est un système déclaratif qui repose sur les déclarations des contribuables. Ceci permet d'établir un consentement volontaire à l'impôt. L'Administration fiscale peut ainsi exercer son droit de contrôle pour s'assurer de la fiabilité des déclarations. Par ailleurs, les taux de l'impôt applicables à la rémunération imposable sont fixés suivant un barème progressif (rémunération mensuelle imposable inférieure ou égale à 9.000 MRU : 15 % ; rémunération mensuelle imposable supérieure à 9.000 Ouguiya et inférieure ou égale à 21.000 Ouguiya : 25 % ; rémunération mensuelle imposable supérieure à 21.000 Ouguiya : 40 %).

Les autorités ont entrepris des mesures fiscales pour accompagner les efforts publics visant à atténuer les conséquences négatives de la pandémie. Ces mesures sont essentiellement d'encourager des dons au profit du fonds national de solidarité (ces dons seront considérés comme charges déductibles), assouplissement de la fiscalité à l'import de certains produits de première nécessité, et aussi l'exclusion des mesures particulières de poursuite pour certains véhicules affectés aux transports de personnes et de marchandises. Selon les résultats de l'enquête rapide évaluant l'impact de la COVID-19 (la vague 3), certains ménages ont connu une augmentation de leurs revenus à l'instar des revenus issues de l'activité agricole, d'élevage ou de la pêche (29,5% des ménages).

Compte tenu de la dépendance du pays aux impôts indirects, l'impact de la fiscalité pourrait même être régressif et aggraver les inégalités de revenus. L'impôt de 25 % perçu sur le revenu des entreprises est inférieur à la moyenne africaine et en CEDEAO+ qui est de 28 %. Le taux d'imposition maximal pour les revenus des individus est de 40 %, légèrement supérieur à la moyenne mondiale de 31,2 %. Le taux de TVA, fixé à 16 %, est relativement bas (11e dans la région); il comprend des exonérations pour les produits alimentaires de base, mais ne fixe pas un seuil d'imposition relativement élevé qui permettrait d'exonérer les petites entreprises et de réduire les inégalités. L'impôt sur le patrimoine représente 2,9 % des recettes fiscales, soit un niveau relativement élevé pour la région, il concerne principalement les biens immobiliers

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé.

Sources : Ministère des Finances (Rapport sur les opérations financières de l'État en 2022 Ministère des Finances, Rapport de mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances publiques - 30 Juin 2023, Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts, Budget consolidé d'investissement Année 2023, Rapport sur les opérations financières de l'Etat - Premier semestre 2023, Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale au 31 décembre 2022, évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016, Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) 2023-2025)

09. Building Human Resources

Score du critère: 3.333

9.a. Health and nutrition services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

Le développement du système de santé demeure insuffisant. Le pays occupe le 163ème sur 195 pays selon l'indice mondial de la Santé (Global Health Index) de 2021 avec notamment des infrastructures hospitalières et des centres de santé très insuffisantes (187ème sur 195). Les dépenses publiques de santé (3,3% du PIB en 2019 contre 4,9% en Afrique sub-saharienne) restent faibles. Avec 1,1 médecin pour 10 000 habitants, la performance du système de santé est sensiblement freinée par l'insuffisance quantitative et qualitative des professionnels de santé et le déséquilibre dans leur répartition sur l'ensemble du territoire national. Globalement les décès liés aux maladies contagieuses, maternelles, néonatales et nutritionnelles ont diminué sauf pour le paludisme dont les décès ont plus que quadruplé devenant la première cause de décès.

Environ, 67% des femmes n'ont pas d'accès aux soins de santé maternelle dont 40 % pour cause de difficultés d'accessibilité géographique en raison de la distance à la structure de santé la plus proche. La construction/réhabilitation d'infrastructures de santé avec le renforcement du plateau technique contribueront à l'amélioration du bien-être socio-sanitaire des populations. Les nouveaux développements dans le secteur devront prendre en compte les potentiels impacts du changement climatique, tels que les vagues de chaleur intense, et préparer les équipes pour y faire face à leurs conséquences.

Malgré les efforts réalisés entre 2015 et 2019, le programme de vaccination en Mauritanie n'a pas encore atteint un niveau de performance souhaité. Les données de couverture selon l'Enquête EDS 2019- 2020 sont à améliorer, ce sont seulement 37,9% des enfants de moins de 5 ans qui sont complètement vaccinés contre 7,3% qui n'ont reçu aucun vaccin soit 8 632 enfants. Seul un antigène a atteint un niveau de couverture supérieur à 80% à savoir le BCG (90%) contre le vaccin anti pneumocoque (69%) ayant le niveau de couverture le plus faible. Il existe des disparités importantes entre wilayas dans la couverture vaccinale des enfants de moins de 5 ans, les wilayas qui enregistrent de faibles scores en dessous de la moyenne nationale sont : le Hodh Echargui, Tagant, Trarza et une partie importante de Nouakchott (au Sud et à l'Ouest). Les disparités se reflètent également sur le bien-être des populations et au niveau des zones de résidence. Les enfants provenant des zones urbaines semblent avoir un meilleur accès aux services de vaccination (seulement 4,4 % sans aucun vaccin) mais

rencontreraient des difficultés à accomplir tout le cycle vaccinal contrairement aux enfants issus du monde rural qui ont un taux de complétude de vaccin plus élevé (40,1%). En ce qui concerne le critère socio-économique, le constat est inattendu, les populations disposant d'une situation socio-économique moyenne enregistrent un score bien plus favorable par rapport aux extrêmes (niveau plus élevés et niveau plus bas).

En Mauritanie l'impact de la covid-19 combiné au difficile contexte agroécologique et à la persistance de pratiques alimentaires non optimales expose les enfants aux différentes formes de malnutrition. En Mauritanie la malnutrition touche plus d'un enfant sur dix. Pire, on estime que près d'un enfant sur cinq souffre d'un retard de croissance. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle touche particulièrement les enfants vulnérables des régions les plus défavorisées. L'état nutritionnel des enfants reflète leur état de santé général. Plus un enfant bénéficie d'une alimentation satisfaisante, moins il est exposé aux maladies et au retard de croissance. Selon les résultats de l'enquête SMART 2019, la prévalence de la malnutrition aiguë globale au niveau national est de 11,6%, alors qu'elle était de 9,5% en 2016 et celle de la malnutrition aiguë sévère est de 2,3%. Cette enquête a également révélé de grandes variations entre les Wilayas avec les prévalences les plus élevées de la malnutrition aiguë globale (> 10%) et quelque fois proches du seuil critique de 15% en période de soudure et des prévalences inférieures au seuil d'alerte de 10% en période de post-récolte. Les régions les plus affectées sont les wilayas d'Assaba, Brakna, Gorgol, Guidimagma, Hodh Ech Chargui, Hodh El Gharbi et Tagant. Les analyses ont montré que les causes sont aussi bien structurelles que conjoncturelles, d'où la nécessité d'une approche Urgence-développement, multisectorielle à moyen et à long terme. En Mauritanie, moins de la moitié des nourrissons âgés de moins de six mois sont exclusivement allaités au sein (41%). 37% des enfants sont nés avec un faible poids. Un très faible pourcentage de la population consomme du sel iodé (3%) qui constitue le taux le plus bas au niveau régional. Pour ce qui est de la malnutrition chronique globale, elle est restée au même niveau ces dernières années, avec des taux élevés supérieurs à 20% (23,3% en 2018) et 7,1% de cas sévères, traduisant une situation précaire de malnutrition au niveau national. Certaines régions comme le Gorgol, le Trarza, Nouadhibou et Nouakchott ont des prévalences de malnutrition chronique acceptables selon l'OMS (inférieures à 20%). Cependant, la malnutrition chronique est critique (30-40%) au niveau des Wilayas de Hodh Ech Chargui et du Tagant; les autres régions sont en situation de malnutrition chronique avec des prévalences comprises entre 20 et 30%. Cette absence de performance montre les limites des interventions contre la malnutrition chronique. Le taux de malnutrition chronique est très élevé dans les 3 premiers quintiles de pauvreté, avec des proportions supérieures à 25% et atteignant 36% chez les plus pauvres soit 2 fois plus que chez les plus riches. De plus, la malnutrition chronique est inversement associée au niveau d'instruction de la mère. Moins ce niveau est élevé, plus importante est la prévalence de la malnutrition chez les moins de 5 ans. La zone rurale est également la plus touchée, avec 31,6% des enfants de moins de 5 ans qui y résident en 2015 atteints de malnutrition chronique, contre 23,2% en milieu urbain. De 2015 à 2018¹², la prévalence de l'insuffisance pondérale tourne autour de 20% avec les régions du Sud, Centre et Sud -Est qui restent encore fortement affectées, traduisant ainsi une situation nutritionnelle précaire.

La disponibilité des ressources humaines qualifiées pour la santé (RHS) a bénéficié de l'existence de cinq écoles de santé publique et d'une faculté de médecine ainsi que d'un programme de contractualisation avec des professionnels de santé qualifiés aux différents niveaux de la pyramide sanitaire. L'existence d'un référentiel d'évaluation des écoles et des programmes de formation permettra aux institutions de formation de relever le défi de la qualité de la formation, en corrigeant les insuffisances liées aux niveaux des enseignants (qualification, compétences, disponibilité, des équipements et du suivi des étudiants sur les sites de stages pratiques, la faible maîtrise des langues d'enseignement. L'accréditation des structures de stage n'est pas encore effective et le suivi des étudiants sur les sites de stage est peu efficace. L'appui financier pour la mise en œuvre des plans stratégiques des institutions de formation demeure insuffisant. En dépit des efforts déployés en matière de recrutement et

de formation initiale au niveau des écoles de santé le secteur de la santé reste confronté à une situation préoccupante d'insuffisance du personnel médical et paramédical qualifié et motivé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire aggravée par les besoins additionnels suite aux nouvelles structures hospitalières créées, situation qui serait liée à l'insuffisance de la production par rapport aux besoins en ressources humaines avec la non application des normes pour les différents niveaux du système, à la qualité de la formation initiale dans les écoles de santé et de la formation continue des professionnels de santé. Le programme de télémedecine n'a pas été suffisamment mis à contribution dans le cadre du téléenseignement au profit des écoles de santé. **La Mauritanie accuse des déficits importants de personnels de santé si l'on considère les densités des personnels de santé pour 1000 habitants pour quelques catégories suivantes : Médecin spécialiste (0,39 pour 1000); Médecin généraliste (0,41 pour 1 000); Pharmacien : (0,08 pour 1 000) ; Infirmier diplômé d'Etat (1,37 pour 1 000); IMS (2,14 pour 1 000) ;** **Tableau 7: Evolution du personnel de santé de 2017 à 2020.** Par ailleurs, on note une répartition inéquitable des effectifs, avec une forte concentration à Nouakchott et un déficit important dans les niveaux déconcentrés (cas des spécialistes et des sage-femmes en nombre insuffisant dans les niveaux opérationnels reculés), lié à une gestion peu efficiente des ressources humaines de santé. 17 Profil pays des RHS, 2009 44 Le dysfonctionnement dans la répartition des effectifs entre Nouakchott et l'intérieur du pays, a été, en partie, solutionné à travers l'obligation faite aux nouveaux recrutés d'exercer pendant au moins trois ans à l'intérieur du pays. Toutefois, la disponibilité effective du personnel due à la mauvaise répartition spatiale au niveau régional, qui relève toujours des prérogatives des autorités locales, demeure problématique.

L'extension de la couverture sanitaire tenant à rapprocher les services de santé des populations, a occupé une place prépondérante dans l'atteinte des objectifs du Plan National de Développement de la Santé, aligné aux priorités de la Stratégie de la Croissance Accélérée et de la Prospérité Partagée (SCAPP) et aux différents documents stratégiques de développement (CDMT, OMD, ODD ... etc.). L'importance de cet axe tient au fait que l'ensemble de la population, surtout au niveau périphérique, soit couverte par une structure de santé dans un rayon de 5 à 10 kilomètres. Malgré la construction d'environ 150 PS (2012- 2020), les données récentes ressorties par la carte sanitaire font état d'une situation de besoins en infrastructures assez importante, surtout par rapport à la qualité des structures de santé existantes, avec un taux de plus 40% des postes de santé ne répondant pas aux normes en matière d'infrastructures, sur les 823 postes de santé physiquement existant et sachant que le PNDS 2017-2020 visait à ramener ce taux à 20%. Les centres de santé des grandes agglomérations (123 centres de santé dont 45 construits ou reconstruits pendant la période 2012-2020) ont toujours besoin de subir les transformations nécessaires (constructions, extensions, réhabilitations, et équipements), afin de hisser à un niveau basal leur permettant de répondre aux besoins des populations pauvres et enclavées du pays. Dans ce PNDS, d'importantes structures sanitaires, comme les centres de santé ont été construits, il s'agit, en grande partie, de centres de santé fonctionnels qui n'avaient pas d'infrastructures répondant aux normes. En outre, les problèmes liés à l'adduction en eau, en électricité et à l'assainissement sont posés avec acuité pour l'ensemble des infrastructures sanitaires, y compris les hôpitaux (absence ou dégradation des réseaux, coupures et chûtes de tensions récurrentes, insuffisance de l'entretien et absence des moyens de gestion et d'incinération des déchets.). En 2018, la proportion des postes de santé disposant d'équipements nécessaires selon les normes requises est de 31,59% (Tableau 9). Les wilayas d'Inchiri et de Nouakchott Sud ont les proportions les plus faibles, bien que disposant d'équipements mais ne répondent pas aux normes requises. C'est à Nouakchott Ouest où cette proportion est la plus élevée, ce qui explique en partie la forte fréquentation et un fort taux d'utilisation des services curatifs 53% en 2019 (SNIS 2019).

Toutefois, le renforcement de la gouvernance du secteur de la santé a connu des avancées en termes textes juridiques et réglementaires. Les textes régissant la politique nationale Pharmaceutique, le Plan National de Développement Sanitaire 2022-2030, les normes d'exploitation relatives aux structures

publiques hospitalières, les décrets de création du conseil national du don de sang et de la transplantation d'organes ont tous été adoptés. La lutte contre la Covid 19, a connu plusieurs réalisations au cours de l'année 2022. Ainsi, le Centre National des Operations d'Urgence de Santé Publique a été mis en place et parallèlement 12 respirateurs de réanimations et 2 centrales d'oxygènes ont été acquis ce qui a permis de rehausser les capacités de prise en charge lors de la dernière vague de COVID-19. Plus de 2 millions de personnes ont reçu au moins une dose et près de 1.500.000 personnes sont totalement vaccinées et plus de 382.000 personnes ont reçu la dose de rappel. Un accent particulier a été mis dans la chaîne de froid pour le transport sécurisé des vaccins et médicaments, aussi 8 camions frigorifiques sécurisés ont été acquis, ce qui porte actuellement le parc mobile à 15 camions frigorifiques contre seulement 3 en 2019.

La qualité et l'utilisation des services de santé de la mère et de l'enfant a été améliorée dans trois wilayas du Guidimakha, Hodh Elgarbi et Hodh Elchargi. Dans le même ordre d'idée, le système de contrôle régulier des structures pharmaceutiques en termes de traçabilité et d'uniformisation des prix des médicaments a été généralisé. Le développement et l'intensification de la mise en place des infrastructures et plateaux techniques a connu une nette amélioration. Ainsi 21 ambulances ont été acquises dont 6 déjà livrées au Service d'Aide Médicale d'Urgence. Le volet dialyse n'a pas été en reste, ainsi, 120.000 kits de dialyse, 20 Générateurs, 20 fauteuils et 200 kits de maintenance ont été acquis et distribués. Dans le domaine de l'imagerie médicale le Centre National d'Oncologie a reçu 2 Scanners.

La mise en place du Programme d'aide médicale d'urgence (SAMU) s'est poursuivie par la création de 5 bases opérationnelles à Nouakchott. L'année 2023 verra la construction de 3 Hôpitaux à Aioun, Aleg et Tidjikja, 28 centres de Santé et 28 postes de santé dans les deux Hodhs, l'Assaba, le Brakna, le Guidimakha, le Trarza et Nouakchott, ainsi que l'extension de 8 maternités à Khabou, Gouraye, Taidouma, Tintâne, Ain varba, Twil, Oum Lahbal, Douerara. Le programme « Mouyessar » qui consiste à disponibiliser des médicaments essentiels de qualité au niveau de toutes les structures sanitaires publiques du pays a été mis en œuvre. Les capacités de stockage de médicaments ont été augmentées et renforcées ainsi 6 magasins supplémentaires au Brakna, Assaba, Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi ont été soit construites soit réhabilitées.

Concernant les ressources humaines, un référentiel de qualité de formation des paramédicaux a été entrepris et la révision de 17 programmes de formation pour toutes les écoles de santé finalisée. 490 personnels de santé toutes catégories confondues recrutés.

La couverture sanitaire universelle reste une priorité absolue, c'est ainsi que 511.440 personnes sont assurées à travers la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et 88.263 familles sont assurées sur les 100.000 prévues à travers l'assurance des familles nécessiteuses, des indigents et des personnes vivant avec handicap. L'assurance maladie volontaire pour le secteur informel, a été opérationnalisée et débutera cette année.

Les mises aux normes d'exploitation des établissements sanitaires privés, continuera, cette année, d'être mises en œuvre notamment à travers la normalisation du nombre de consultations et d'interventions par jour. Les efforts se focaliseront aussi sur la réduction de la mortalité maternelle et néonatale et sur l'accélération de la lutte contre les maladies transmissibles. Des réformes pour renforcer notre système de santé seront engagées, notamment la création d'une autorité technique pour la qualité des services de santé, l'adoption du décret relatif à la création du Fonds national de lutte anti-tabac, l'élaboration de la stratégie de maintenance des équipements de santé

Le gouvernement mauritanien doit prendre des mesures supplémentaires pour améliorer l'accès aux soins de santé (continuer à investir dans la construction d'infrastructures de santé et le recrutement de professionnels de santé), la couverture vaccinale et la lutte contre la malnutrition.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangée

Sources : Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); Plan National de Développement Sanitaire(PNDS) 2022 – 2030 (https://www.sante.gov.mr/?wpfb_dl=234) ; <https://www.unicef.org/mauritania/recits/chronique-ordinaire-de-la-malnutrition-en-mauritanie>; *Global Health Index*

9.b. Education, ECD, training and literacy programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

En Mauritanie, les dépenses publiques dans le secteur de l'éducation reste faible et est de 1,9% du PIB. En termes de capital humain, la Mauritanie le pays demeure dans la catégorie des pays à « faible développement humain » . En outre, la valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH) de la Mauritanie pour 2021 s'établit à 0,56 (158ème rang sur 191 pays), ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain moyen », contre 0,54 (157ème rang sur 188 pays) en 2016. La qualité de l'éducation demeure un défi en Mauritanie.

La couverture éducative reste à améliorer à tous les niveaux. En 2022, le taux brut de scolarisation (TBS) au cycle fondamental s'établissait à plus de 106%, contre 101% en 2012. Après une baisse des effectifs constatée en 2020 et 2021 liée à la pandémie de la COVID-19 (avec des TBS respectivement de 94% et 87%), le niveau de scolarisation au fondamental a retrouvé le niveau observé depuis une dizaine d'année. Le taux net de scolarisation s'établissait à 94% en 2022, soit plus de 20 points de plus qu'en 2011 (72%). En dix ans, le taux d'accès en dernière année (taux d'achèvement) a également augmenté sensiblement, passant de 73% en 2011 à plus de 80% en 2022. Sur la même période, le taux d'accroissement moyen annuel des effectifs se situe au-dessus des 2%, indiquant une pression démographique modérée sur le système éducatif. Alors que le taux de redoublement semble globalement maîtrisé (autour des 4%), les abandons en cours de scolarisation sont, eux, importants et variables selon les zones géographiques. À ce constat s'ajoute un nombre d'écoles complètes encore insuffisant pour assurer une continuité scolaire à tous les enfants. En 2022, seules 40% des écoles à l'échelle nationale permettaient aux élèves de suivre un cycle d'enseignement primaire complet (contre 30 % il y a dix ans) et

cette proportion s'élève à moins de 25 % dans certaines wilayas, favorisant ainsi les abandons scolaires, en particulier des filles. Cette situation ainsi que l'existence limitée d'établissements secondaires sur l'ensemble du territoire expliquent en partie un très faible taux de transition vers le secondaire. Celui-ci était d'environ 56% en moyenne en 2022 et n'a que très peu évolué au cours des dix dernières années. Actuellement, environ 300 000 enfants âgés de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés au primaire et environ 150 000 d'âge du secondaire ne fréquentent pas le collège. En 2022, un peu plus de 270 000 élèves fréquentaient le niveau secondaire, dont 187 000 au premier cycle (collège) et un peu moins de 90 000 au second cycle (lycée). Le TBS au secondaire s'établit à un peu moins de 40%, indiquant que ce niveau d'enseignement accueille encore insuffisamment d'élèves, et n'a pas évolué depuis dix ans (41% en 2011). Aussi, l'écart est aujourd'hui significatif entre le collège et le lycée : le TBS du premier cycle atteint 45% tandis que celui du second cycle stagne à moins de 30%. Si les effectifs ont pu augmenter sur la dernière décennie, les capacités d'accueil du système éducatif à ces niveaux n'ont, elles, pas été en mesure d'absorber davantage d'élèves.

Aussi, le taux d'analphabétisme reste relativement élevé en Mauritanie. En effet, il est estimé qu'environ 50% des adolescentes et 47% des adolescents âgés de 15 à 19 ans ne savent pas lire une phrase complète. L'enseignement non formel, qui permettrait aux enfants déscolarisés d'être alphabétisés, est aujourd'hui peu développé et les passerelles pour réintégrer le système éducatif formel sont elles aussi quasi inexistantes. En ce sens, l'enseignement originel joue un rôle non négligeable pour l'alphabétisation des jeunes (plusieurs milliers) accueillis dans les mahadras.

Concernant l'égalité de genre, si la parité entre les sexes au niveau fondamental peut être considérée comme quasiment atteinte, les filles sont néanmoins davantage susceptibles que les garçons de ne pas être scolarisées tant au niveau du fondamental que du secondaire, et leur taux de fréquentation diminue également plus fortement que celui des garçons au fur et à mesure qu'on progresse dans le système éducatif. Surtout, il existe de fortes disparités selon la localisation géographique (milieu et wilaya), du statut socio-économique et de la langue maternelle des élèves ; disparités qui se combinent avec les inégalités de genre. Ainsi, les filles sont beaucoup moins scolarisées que les garçons dans les wilayas les plus pauvres et celles des familles les plus défavorisées sont plus nombreuses à ne pas achever le cycle primaire (contrairement à celles issues des familles les plus favorisées). Aussi, les taux de transition vers le secondaire sont plus faibles chez les filles que chez les garçons et la déperdition au secondaire reste élevée, en particulier parmi les élèves des ménages les plus défavorisés et les filles. Enfin, les femmes représentent seulement un tiers du corps enseignant au primaire et ne sont plus qu'environ 10 % au premier et au second cycle du secondaire.

S'agissant des dépenses consacrées à l'éducation, le budget de la Mauritanie a été relativement constant au cours des dernières années. De 2015 à 2020, le pourcentage des dépenses publiques courantes (hors dette) affectées à l'éducation oscille entre 21% et 23%. En 2020, la Mauritanie a ainsi consacré 3% de son PIB à l'ensemble du secteur. A titre de comparaison avec des pays de la sous-région, la Mauritanie se situe dans une fourchette basse et est encore relativement éloignée des recommandations internationales, qui préconisent une part minimum du PIB consacrée à l'éducation de l'ordre de 4% à 5% par an. Cette situation, vu les enjeux et les objectifs fixés, plaide pour une augmentation régulière de cette part du PIB consacrée à l'éducation, notamment à travers l'élargissement de l'assiette fiscale. Les arbitrages intra-sectoriels de l'éducation indiquent que le pays oriente majoritairement ses dépenses vers l'enseignement fondamental. Ainsi, en 2020, environ 45% du budget alloué à l'éducation et à la formation a été affecté au primaire. L'enseignement supérieur a absorbé environ 25% de ce budget, tandis que le premier cycle et le second cycle de l'enseignement secondaire étaient respectivement financés à hauteur de 13% et 10% du budget de l'éducation. Le préscolaire recevait moins de 1% de ce budget et l'enseignement et la formation technique et professionnelle environ 3%. Cette répartition du budget, si elle donne logiquement la priorité à l'enseignement primaire, pourrait

être davantage ajustée aux enjeux du moment. Les chiffres montrent que très peu de ressources sont consacrées aux investissements, laissés en grande partie aux partenaires techniques et financiers, et que les dépenses de fonctionnement, notamment les traitements et salaires, absorbent la majorité du budget.

Au niveau de l'amélioration de la gouvernance du système éducatif, la loi d'orientation de l'éducation nationale, fruit d'une large concertation à laquelle ont participé toutes les parties prenantes et les forces vives de la nation a été ratifiée ; et le Haut Conseil de l'Education a été créé et installé, ainsi que l'institut pour la promotion et l'enseignement des langues nationales. L'année scolaire 2022-2023 qui constitue la première année de mise en œuvre de cette réforme, s'est ouverte dans de bonnes conditions, c'est ainsi que entre autres : (i) la première année du primaire a été limitée au public ; (ii) l'uniforme rendu exigible au primaire ; (iii) l'adaptation des manuels et des outils pédagogiques aux exigences de la réformes ; (iv) la distribution des manuels à tous les niveaux ; (v) révision du cadre organisationnel de l'enseignement privé ; (vi) mise en place d'un système efficace de suivi évaluation ; et (vii) accélération de la décentralisation de la gestion. Les supports pédagogiques, programmes et manuels scolaires, pour les classes de premières années de la réforme ont été révisés et distribués gratuitement : 1,8 millions manuels cette année et 1,4 millions autres le seront l'année prochaine.

Le taux de préscolarisation est passé de 10% en 2021-2022 à 20,5% en 2022-2023, soit 41.177 enfants issus majoritairement de familles vulnérables. L'attribution de 64 agréments pour l'ouverture de jardins d'enfants et de garderies privées ; La signature de conventions de partenariat avec 02 syndicats de l'enseignement privé pour accueillir 7.504 enfants issus de familles pauvres ; Ouverture à Nouakchott de 06 jardins d'enfants publics avec double capacités d'accueil. 326 nouvelles mahadras pilotes ont été installées dans le cadre de la promotion de l'enseignement originel. L'année en cours verra l'équipements et les fournitures préscolaires au profit de 374 sections du préscolaire.

Les allocations financières des instances d'encadrement pédagogique de proximité ont largement augmenté : (i) au niveau de l'enseignement fondamental, sont passées de 13,2 millions OUGUIYAS en 2021, à 23,5 millions OUGUIYAS en 2022, soit une augmentation de 43 % ; (ii) au niveau de l'enseignement secondaire, avec deux nouveaux pôles, les dotations financières sont passées de 7,5 millions OUGUIYAS en 2021 à 11,5 millions OUGUIYAS en 2022, soit une augmentation de 62%. Tandis que les allocations financières aux établissements d'enseignement primaire et secondaire, afin de leur permettre de mener à bien leurs missions, sont passées de 61,3 millions OUGUIYAS en 2021, à 97,6 millions OUGUIYAS en 2022. Aussi, 750 comités de gestion scolaire ont été installés en 2022, sur un total de 1.400 sur l'ensemble du territoire national depuis le début de la réforme, dans le but d'impliquer les bénéficiaires du service scolaire.

Concernant le volet infrastructures scolaires, 979 salles de classe ont été construites pour la seule année écoulée, alors que 150 millions OUGUIYAS ont été dépensés dans la réhabilitation des écoles au niveau régional uniquement. Dans le domaine de l'équipement, 25.000 tables-bancs et plus de 50.000 outils pédagogiques ont été distribués. Ceci s'ajoute à la distribution de 680 réservoirs d'eau au profit de certaines écoles non raccordées au réseau d'eau. Ce volet sera poursuivi en 2023, avec la construction/extension de 164 écoles, la production locale de 26.000 tables-bancs pour accompagner le développement de l'offre scolaire ; et la mise en place d'ateliers de maintenance du patrimoine scolaire au niveau régional. Pour accélérer et accompagner la concrétisation de l'école républicaine, un fonds spécial à hauteur de 2 milliards OUGUIYAS, a été créé pour la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires et accompagner la réforme.

Dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, les efforts consentis ont permis l'achèvement des travaux de construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Bâtiments et Travaux Publics de Ryad à Nouakchott ; la réhabilitation des écoles d'Enseignement Technique et de formation Professionnelle de Rosso et d'Atar ; et la création de trois (3) Centres de Développement des Compétences pour les secteurs des Bâtiments et Travaux Publics, de l'industrie et des services. L'intensification des programmes de formations et d'appui-conseil par la prise en charge de 9500 jeunes en formation diplômante et celle de 4500 jeunes dans des formations courtes, de 199 formateurs au niveau des Centres de Développement des Compétences et l'ouverture de deux écoles à Nouakchott pour les mines, le pétrole et le gaz, et à Nouadhibou pour les techniques de l'information et de la communication, dénotent de l'importance accordée par les pouvoirs publics à la formation qualifiante. Les efforts consentis en 2022 seront poursuivis en 2023 pour améliorer la qualité de la formation et mieux répondre aux besoins des entreprises. Ces mesures seront renforcées et approfondies par l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale 2022-2030 de la formation professionnelle, l'équipements des écoles existantes ; le renforcement des capacités de 5 autres écoles et le recrutement de 7200 jeunes en formation diplômante répartis sur 80 spécialités ; en plus de 5000 en formation qualifiante et la formation continue de 320 formateurs. En vue d'accompagner l'évolution des effectifs, l'année 2022 a connu (i) la création d'une école de hautes études commerciales ; (ii) la transformation de la Faculté de médecine en Faculté de médecine, de pharmacie et d'odontostomatologie ; (iii) la création de 3 nouveaux parcours de formation à l'université de Nouakchott.

Sur le plan des infrastructures universitaires, les travaux du nouveau complexe universitaire ont démarré cette année. Il permettra d'augmenter la capacité de l'université de 11.000 places supplémentaires par la construction de 16 amphithéâtres, 158 bureaux, 209 salles de classe, 49 laboratoires pour la Faculté des Sciences Juridiques et Économiques ; la Faculté des Sciences et Techniques ; la faculté de Lettres ; et la Faculté de médecine. L'année 2023 verra le lancement des travaux des écoles du Pétrole et du Gaz, de l'Ecole supérieure du Commerce, de l'Institut supérieur du Numérique, et du centre de formation professionnelle dans le domaine des télécommunications à Nouadhibou.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangée

Sources : Premier Ministère - *Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023* (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); *Lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation 2022 – 2032* (http://archive.economie.gov.mr/IMG/docx/lettre_de_politique_-_vf.docx)

9.c. Prevention and treatment of HIV/AIDS, tuberculosis, and malaria

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

En Mauritanie, selon les dernières données de Spectrum 2018, la prévalence au sein de la population générale adulte est de 0.24%, mais l'épidémie de l'infection VIH/SIDA est de type concentré. Environ 6000 personnes vivaient avec le VIH et l'épidémie serait plus importante chez les hommes que chez les femmes (0,4% versus 0,24%). Pour ce qui est de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH (PVVIH), il existe un centre à Nouakchott et cinq unités de prise en charge fonctionnelles à Zouerate, NDB, Kiffa, Kaédi et Nema. Pour chaque unité, le personnel chargé des activités a été formé et se compose d'un médecin, un pharmacien et d'un laborantin. On note cependant des insuffisances relatives au suivi médical et nutritionnel des malades, au dépistage communautaire et particulièrement au niveau des groupes clés et groupes vulnérables. La prise en charge psychosociale est également faible dans ses aspects de soutien psychologique, de renforcement de l'observance et de recherche des perdus de vue, de soutien communautaire et de soutien nutritionnel.

Le paludisme constitue la seconde cause de consultation dans les formations sanitaires (16,93 %), après les infections respiratoires aiguës (IRA 29,94 %). Cette pathologie est davantage importante chez les jeunes de moins de 15 ans où elle représente 43,2% des consultations (IRA 55%) (Rapport évaluation PNDS, 2016). La proportion d'enfants avec Paludisme traités avec une combinaison à base d'artémisinine (ACT) par un agent de santé formé a augmenté, passant de 9,7% en 2015 à 32,3% en 2019, constituant une amélioration de l'efficacité du contrôle du paludisme infantile dans le pays. Par contre, 8% des enfants de moins de 5 ans qui ayant eu de la fièvre, ont reçu un prélèvement de sang au doigt ou au talon pour être testé. On note que le pourcentage pour lesquels on a recherché des conseils ou un traitement est de 31,4%. En ce qui concerne les femmes enceintes, ce sont 54,5% qui ont reçu au moins une dose de Traitement Préventif Intermittent (TPI) au cours de la grossesse. L'incidence relative du paludisme reste cependant variable d'une Wilaya à l'autre. La plupart des cas de paludisme dans les motifs de consultations sont enregistrés dans les wilayas Hodh Echargui, Trarza, Tagant, Nouakchott, Tiris Zemour et Inchiri

Globalement les décès liés aux maladies contagieuses, maternelles, néonatales et nutritionnelles ont diminué sauf pour le paludisme dont les décès ont plus que quadruplé devenant la première cause de décès. La forte prédominance du Plasmodium vivax observée à Nouakchott et dans les Wilayas du Nord, zone auparavant considérée indemne du paludisme³, la transmission autochtone du paludisme à Plasmodium vivax à Nouakchott⁴, et le nouveau mode de calcul des décès liés au paludisme⁵ pourraient expliquer cette situation paradoxale. Entre 2009 et 2019, les décès liés aux autres maladies transmissibles ont diminué : les infections des voies respiratoires inférieures (-16,7%), la tuberculose (-22,6%), et les maladies diarrhéiques presque de moitié (-44,3%). **Les décès liés aux troubles néonataux et maternels** ont également diminué (-26,3% et -15,3%).

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangée

Sources : Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); Plan National de Développement Sanitaire(PNDS) 2022 – 2030 (https://www.sante.gov.mr/?wpfb_dl=234) ; <https://www.unicef.org/mauritania/recits/chronique-ordinaire-de-la-malnutrition-en-mauritanie>;

10.a. Social safety net programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le système de protection sociale en Mauritanie comporte deux programmes principaux de sécurité sociale en espèces : ? Le programme TEKAVOUL soutient les ménages les plus pauvres de manière régulière et durable avec des transferts monétaires conditionnels et des activités de promotion sociale, conçues pour promouvoir la connaissance des pratiques familiales essentielles et l'investissement dans le développement de la petite enfance. Les ménages sont inscrits pour un cycle de programme de 5 ans. ? Le programme ELMAOUNA est mis en œuvre par le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) depuis 2017 pour permettre aux ménages de faire face aux chocs qui affectent leur bien-être, notamment en période de sécheresse.. Ces programmes visent à réduire l'extrême pauvreté en Mauritanie par les moyens suivants : 1. Empêcher les gens de tomber dans l'extrême pauvreté 2. Protéger les personnes vulnérables des chocs, et 3. Accroître la résilience des personnes en augmentant leurs revenus.

À l'instar des régimes Vieillesse, invalidité et survie, les prestations pour Accidents du travail – Maladies professionnelles (ATMP) et les prestations familiales, la couverture sanitaire obligatoire en Mauritanie prêche par sa limitation aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat et aux travailleurs des entreprises structurées du secteur privé ainsi qu'à leurs ayants-droits, le taux de couverture est de 11,3% en 2019. Demeurent donc, de fait et de droit, de très nombreuses franges de la population en dehors de cette protection dont, entre autres, les travailleurs indépendants non-salariés, les professions libérales et tous les travailleurs de l'agriculture et de l'économie informelle qu'ils soient indépendants ou travaillant dans de petites entreprises familiales de l'informel (UPI).

Dans le cadre de l'atteinte de l'ODD 3.8 sur la couverture maladie universelle, la Mauritanie a entamé la mise en place de Caisses Régionales de Solidarité Santé (CRESS), avec pour objectif "de compléter le dispositif d'Assurance Maladie Obligatoire qui couvre actuellement seulement les Agents de la Fonction Publique, para public et les salariés du secteur privé formel en procédant à son extension selon un dispositif adapté aux besoins et aux moyens (i) des actifs du secteur informel et les travailleurs pauvres et (ii) les personnes démunies sans capacité contributive"³¹. Ce programme est actuellement dans sa phase pilote au cours de laquelle la couverture se limitera aux Moughataas (de trois régions : Dar Naim (Nouakchott Nord), Sebkhah (Nouakchott Sud), Boghé et Bababé (Brakna). Selon le programme des CRESS, plus de 400 000 habitants de ces régions seront assurés sur la période 2021 à 2024 dont 210 000

adhérents contributifs à raison de 150 MRU annuellement et 190 000 personnes démunies, gratuitement. Un complément de financement de 350 MRU sera payé par le programme au titre de chaque bénéficiaire. Les programmes et formes d'assistance sociale sont organisés à travers différentes institutions et structures. Le Ministère de l'Action sociale de l'enfance et de la famille (MASEF), la délégation générale à la solidarité nationale et la lutte contre l'exclusion (DGSNLE) « TAAZOUR », le commissariat à la sécurité alimentaire et le commissariat à l'action humanitaire.

Le gouvernement mauritanien dispose d'une stratégie globale de protection sociale et d'un ensemble bien conçu de programmes de protection sociale. Des systèmes de suivi des performances sont utilisés pour améliorer la mise en œuvre. En outre, le pays renforce à améliorer l'efficacité et l'efficience du système national de filets sociaux adaptatifs et élargir sa couverture aux ménages pauvres et vulnérables par des transferts sociaux ciblés, notamment auprès des réfugiés et des communautés d'accueil.

L'Etat tente de rester aux côtés des citoyens nécessiteux partout où ils se trouvent à travers l'aide alimentaire continue et l'assurance maladie en faveur de 100.000 ménages. Aussi, en 2022, l'extension et l'augmentation du cash transfert au profit de 100.000 ménages, a fourni un soutien à la majorité des personnes nécessiteuses vivant en milieu pauvre et vulnérable. Et vu l'importance accordée par SEM le Président de la République aux familles les plus défavorisées, un compte d'affectation spécial pour le financement du plan national de riposte aux crises alimentaires a été créé.

Ainsi, les interventions des services publics dans les situations d'extrême nécessité n'ont pas manqué durant l'année écoulée. En effet, 215.000 ménages ont bénéficié de l'assistance directe en vivres pour une quantité globale de plus 17.300 tonnes toutes denrées confondues, pour un coût global 907 millions MRU ; et 19.440 ménages ayant été victimes des intempéries ont été assistés par la distribution de vivres et de kits d'abris, pour un coût global de près de 40 millions MRU.

L'appui au pouvoir d'achat des couches à faible revenu à travers les boutiques TEMWINE a profité à 131.550 ménages, pour un coût total de 1.9 milliard MRU ; et 64.000 ménages ont également bénéficié d'approvisionnements en produits alimentaires à prix réduits, dans le cadre l'opération RAMADAN 2022 pour un coût global de 115 millions MRU.

Afin de soutenir les secteurs prioritaires en rapport direct avec la sécurité alimentaire, un Programme d'Appui au Cheptel (PAC) portant sur la mise à disposition des éleveurs de plus de 71 tonnes d'aliments de bétail durant la période de soudure 2022 a été exécuté, pour un montant de 1.6 milliard MRU. Et pour répondre aux besoins de la distribution du poisson au profit des couches les plus démunies, un entrepôt frigorifique de 1000 tonnes a été construit à Nouadhibou et trois plateformes de distribution sont en cours de construction à Akjoujt, Atar et Zouérate. Le parc de distribution du poisson a été renforcé par l'acquisition de 5 camions frigos de 5 tonnes chacun. Cela a permis la distribution de 7685 tonnes poissons dans 462 points de vente et 34 centres de distribution sur tout le territoire national. Un stock de sécurité de 500 tonnes de poissons a été mis en place.

Un soutien nutritionnel aux groupes spécifiques a été mis en œuvre à travers l'ouverture de 364 Centres de Récupération Nutritionnelle Ambulatoire (CRENAM), au profit de 14.000 enfants malnutris. Le renforcement des capacités des communautés a été soutenu par l'exécution 1452 activités réparties en 285 microprojets de réalisation des infrastructures économiques et sociales pour un montant de 172 millions MRU ; et 1167 Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour un montant de 82 millions MRU.

À la suite des impacts négatifs de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Gouvernement a su adapter ses outils et sa planification budgétaire pour atténuer les impacts sur les populations vulnérables. Le gouvernement a augmenté son soutien social aux pauvres et aux personnes vulnérables par le biais de transferts plus ciblés. En 2022, le gouvernement a augmenté les transferts en espèces aux personnes pauvres et vulnérables pour les aider à faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires. Les transferts en espèces par le biais du registre social sont passés de 0,95 milliard MRU en 2021 (0,3 % du PIB) à 1,53 milliard MRU en 2022 (0,4 % du PIB). Le 2 avril 2022, le gouvernement mauritanien a lancé une nouvelle initiative visant à contenir l'impact de la hausse des prix des denrées alimentaires sur les plus vulnérables. L'initiative a été mise en œuvre par le Commissariat à la sécurité alimentaire, en collaboration avec la Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion (TAAZOUR) et a consisté en l'ouverture de plus de 1700 magasins dans différentes régions qui proposent des aliments de base à des prix réduits. L'impact fiscal global du programme d'alimentation subventionné ciblé (Temwine) est estimé à 1,95 milliard de MRU en 2022 (0,4 % du PIB), contre 1,5 milliard en 2021 (0,5 % du PIB). Le 3 octobre, le gouvernement a décidé de subventionner le prix des engrais jusqu'à 65 % afin d'en améliorer l'accès et de stimuler la productivité agricole. Les prix des engrais ont augmenté en moyenne de 187 % en 2022 par rapport à 2021, sous l'effet d'une confluence de différents facteurs, notamment la hausse des coûts des intrants (gaz et charbon), les perturbations de l'approvisionnement causées par les sanctions (contre les principaux producteurs que sont le Belarus et la Russie) et les restrictions à l'exportation (Chine). Cette situation a accru la vulnérabilité d'une grande partie de la population travaillant dans le secteur agricole et s'est traduite par une hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché intérieur. En Mauritanie, 20% de la population est exposée au risque d'insécurité alimentaire et la crise ukrainienne a exacerbé la situation. Le coût total des subventions aux intrants agricoles en 2022 est estimé à 1,5 milliard de MRU (0,4 % du PIB), contre 0,48 milliard de MRU en 2021 (0,1 % du PIB). La baisse des subventions à l'énergie permettra de libérer l'espace budgétaire pour soutenir les plus vulnérables. Le gouvernement prévoit en effet d'augmenter progressivement les transferts en espèces aux ménages pauvres de 63 % entre 2022 et 2024 (de 2200 MRU à 3600 MRU).

Les politiques et priorités mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté sont globalement reflétées dans le budget, à travers les programmes des filets sociaux et le hausse des allocations budgétaires aux secteurs sociaux. Les autorités ont renforcé les programmes en place de soutien aux groupes vulnérables. Les dépenses consacrées aux programmes de protection sociale axés sur la sécurité alimentaire se sont accrues. La couverture du programme de transferts monétaires régulier Tekavoul, qui cible les ménages pauvres à l'aide du registre social, a augmenté de 92% depuis 2020, parallèlement à une hausse des dépenses publiques de 96% en 2021, puis de 52% en 2022. La couverture au titre du nouveau guichet « chocs alimentaires » qui cible les ménages pauvres à l'aide du registre social, créé en 2021 à l'origine pour réagir aux effets économiques de la pandémie de COVID-19 sur les ménages pauvres, puis adapté pour faire face aux hausses des prix des produits alimentaires, a elle aussi augmenté de 80 % en 2022 par rapport à 2021. Ces augmentations dans les programmes de protection sociale sont essentielles pour les pauvres et les populations à risque, et ont porté les dépenses budgétaires de 1,9% du PIB en 2020 à 3,6 % du PIB en 2021. Ces dépenses devraient atteindre 5,2 % du PIB en 2022.

La promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap a été marquée par des réalisations notoires: (i) le soutien à 604 familles ayant en charge des enfants polyhandicapés avec des transferts monétaires mensuels et réguliers ; (ii) la distribution de cartes de personne handicapée à 5.000 citoyens dont 1.966 bénéficient de l'assurance maladies à la CNAM. Sur le plan de l'autonomie fonctionnelle, 880 aides techniques ont été distribuées aux handicapés et une subvention annuelle de 9,2 millions MRU accordée aux associations est déjà mise à leur disposition à 100%, au niveau de la Fédération Mauritanienne des Associations de Personnes Handicapées. Sans oublier les transferts monétaires au profit de 10.000 ménages et le financement de 3.000 AGR au profit des ménages ayant en

leur sein une ou plusieurs personnes vivant avec le handicap. Tous ces ménages bénéficient de l'assurance maladie.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé.

Sources : Primature - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); OIT- Rapport Final sur La protection sociale existante en Mauritanie, faiblesses et atouts pour la construction d'un Socle de Protection Sociale (SPS) (https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action;jsessionid=Tkf5VOLE-zHUVaRwYZn3XwBWzMDU5ILXx9_EoEqIkHxV6BMKgrBc!273812011?id=57961)

10.b. Protection of basic labour standards

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

En vue du respect des normes fondamentales du droit de travail définies par l'organisation internationale du travail (OIT), la Mauritanie a un Code du Travail qui correspond aux normes du travail définies par l'OIT pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail et au sein de la population. Le gouvernement mauritanien a adopté en 2019 une Stratégie Nationale de l'Emploi (2019-2030). Elle comporte quatre piliers : (i) Coordination avec les politiques sectorielles; (ii) Appui au développement du capital humain; (iii) Renforcement des services publics de l'emploi et (iv) Amélioration du cadre de gouvernance de l'emploi. En outre, la SNE définit « les cibles prioritaires de la politique de l'emploi de la Mauritanie comme étant les femmes, les jeunes (15-24 ans) et les personnes peu qualifiées ayant suivi un enseignement primaire et secondaire », avec comme visée l'insertion professionnelle de 110.000 à l'horizon 2030. Lors de la déclaration de politique générale de septembre 2019, le Gouvernement de Mauritanie a réitéré l'importance de l'emploi comme étant l'une de ses priorités stratégiques. Le gouvernement compte en particulier mettre en œuvre une stratégie pour l'emploi qui permettra de créer des dizaines de milliers de nouveaux emplois de qualité de manière inclusive et équitable" et de mettre en place "un programme annuel d'employabilité des jeunes, en particulier dans les secteurs prometteurs". Le gouvernement mauritanien a ratifié la Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et commence à progresser dans la mise en œuvre de la convention dans la législation et la politique nationales. Il commence également à progresser dans le respect des autres conventions fondamentales de l'OIT.

La Mauritanie est membre de l'Organisation des Nations Unies et de plusieurs organisations internationales et régionales (l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et l'Union du Maghreb arabe (UMA) qui ont élaboré et adopté plusieurs instruments juridiques ayant des normes de référence en matière de garantie et de protection des droits et libertés, surtout liées à la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi qu'à la libre circulation des personnes. À ces normes internationales ratifiées par la Mauritanie et qui font partie de son droit positif s'ajoutent des normes de droit interne. Les conditions d'entrée en Mauritanie diffèrent selon la catégorie dont relève l'étranger. En particulier, les étrangers «non immigrants» doivent, pour être admis à entrer et à séjourner en Mauritanie, se conformer aux prescriptions des conventions sanitaires internationales, remplir une fiche de renseignements et présenter un document de voyage . Le fait qu'un étranger réside ou s'établisse en Mauritanie pour une longue durée, qui dépasse celle fixée par le visa consulaire qu'il produit à l'entrée du territoire, l'oblige à obtenir une carte de résident, délivrée sous certaines conditions. Ainsi, aux termes de l'article 7 du décret n° 2012-031 du 25 janvier 2012, pour être admis à résider en Mauritanie les étrangers privilégiés ou ordinaires²³ âgés de plus de 15 ans sont tenus de déposer aux services de police en charge de l'immigration, dans les quinze jours qui suivent leur arrivée, une demande de délivrance de carte de résident. La Mauritanie a institué une carte de résident sécurisée à puce valable une année.

En matière d'emploi, la loi interdit toute discrimination, distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, l'ascendance nationale, la couleur, le sexe, la religion, les opinions politiques ou l'origine sociale. Les règles légales relatives à l'accès au travail salarié sont contenus principalement dans le Code du travail mauritanien (CTM) résultant de la loi n° 017-2004 du 6 juillet 2004, ses textes réglementaires d'application et les traités bilatéraux ou multilatéraux, ainsi que les conventions ratifiées. Le CTM instaure la possibilité de la limitation de la main-d'œuvre étrangère dans les entreprises. En effet, malgré le principe de non-discrimination face à l'emploi posé par l'OIT et de manière générale par bon nombre d'instruments internationaux visés supra, l'article 388 du CTM précise que tout étranger qui désire occuper sur le territoire mauritanien un emploi salarié, de quelque nature que ce soit, doit obtenir au préalable un permis de travail dont la nature et les conditions d'octroi sont fixées par voie réglementaire

La loi prévoit que les hommes et les femmes doivent recevoir un salaire égal pour un travail égal. Les deux plus grands employeurs, la fonction publique et la compagnie minière d'État, respectent cette loi. En revanche dans le secteur privé, cette disposition n'est pas respectée. Les femmes sont victimes de discrimination en matière d'emploi, car les employeurs préfèrent généralement embaucher des hommes. Les femmes sont d'ailleurs surreprésentées dans les postes faiblement rémunérés

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, depuis 2001, s'est engagé à lutter contre le travail des enfants à travers notamment la ratification des deux conventions spécifiques de l'Organisation internationale du Travail, relatives au travail des enfants à savoir les conventions 138 et 182, respectivement sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur les pires formes de travail des enfants. Ainsi, le Ministère de la fonction publique et du travail avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT) a élaboré le Plan d'Action National pour l'élimination du travail des enfants en République Islamique de Mauritanie, (PANETE-RIM). En mars 2021, en partenariat avec l'OIT, le gouvernement mauritanien a organisé des consultations régionales et des tables rondes avec les acteurs du travail et de la protection des enfants afin d'établir la liste des travaux dangereux pour les enfants de moins de 18 ans, telle qu'établie par les normes internationales et nationales sur le travail des enfants. Après avoir recueilli des données dans les quinze régions, le gouvernement a consolidé les données en juin 2021 et réduit la liste à 44 activités officiellement identifiées comme des travaux dangereux. En janvier 2022, dans le cadre du projet MAP'16 mis en œuvre en Mauritanie et financé par USDOL (département américain du travail) et conformément aux dispositions de la convention 182 de l'OIT relative aux pires formes de travail des enfants, le ministère mauritanien de la fonction publique et du

travail a publié une loi portant liste des travaux dangereux (LTD) interdits aux enfants.

Le pays a entamé une restructuration profonde des services d'emploi, avec une stratégie nationale de l'Emploi et sa déclinaison en plans d'actions opérationnels et la création et l'opérationnalisation du Fonds National de l'Emploi. Ainsi, en 2022, les efforts ont été axés essentiellement sur la mise en œuvre des programmes spécifiques d'emploi et d'auto-emploi ; ce qui a permis le financement de 1.500 nouveaux projets, et la création de près de 5.000 emplois, dont 300 emplois dans les zones de précarité du triangle de l'espoir. Des campagnes de sensibilisation ont été organisées, au niveau national, sur les métiers porteurs, et sur la valorisation de la formation professionnelle. Les « Guichets Emploi » ouverts dans chaque wilaya et l'appui à l'entrepreneuriat ont permis la formation de 490 petites et moyennes entreprises réparties dans toutes les régions.

En complément de ces efforts, des accords ont été signés avec des partenaires étrangers et nationaux et se sont traduits par la signature d'une Convention-Emploi pour l'accompagnement à l'entrepreneuriat au profit de 2.000 femmes et jeunes des Wilayas de l'Assaba et du Guidimagha ; et d'une autre convention avec l'Union Nationale du Patronat Mauritanien, a permis de créer 2.000 emplois dans le domaine du transport, de la boulangerie et de l'hôtellerie. Les efforts vont se concentrer cette année sur la redynamisation de l'observatoire de l'emploi, l'encadrement et l'orientation de 80.000 primo demandeurs d'emploi, et l'amélioration de l'employabilité de 28.000 jeunes. Par ailleurs, la restructuration de la coordination des Projets Emploi aura lieu cette année, ainsi que la mise en place opérationnelle par les opérateurs financiers de 2.000 Petites et Moyennes Entreprises-Activités Génératrices de Revenus.

Dans le domaine du travail et pour assurer les meilleures conditions aux travailleurs, les efforts déployés au cours de l'année écoulée ont permis la modification de certaines dispositions du code du travail et le lancement d'un nouveau Programme Pays pour un travail décent. D'autre part, l'endiguement du fléau qu'est le travail des enfants est au centre des préoccupations du Gouvernement. C'est ainsi que le plan national de lutte contre le travail des enfants a été évalué en vue de son extension dans le temps et une liste d'activités jugées dangereuses pour les mineurs a été établie. Cette année, la législation sociale connaîtra le parachèvement des réformes déjà lancées. Il s'agit principalement i) de l'élaboration et l'adoption du programme pays pour la promotion du travail décent; ii) l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail sur les multinationales; iii) la collecte des données sur les travailleurs migrants ; iv) l'élaboration d'une application de suivi des opérateurs.

À l'instar des régimes Vieillesse, invalidité et survie, les prestations pour Accidents du travail – Maladies professionnelles (ATMP) et les prestations familiales, la couverture sanitaire obligatoire en Mauritanie pêche par sa limitation aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat et aux travailleurs des entreprises structurées du secteur privé ainsi qu'à leurs ayants-droits, le taux de couverture est de 11,3% en 2019. Demeurent donc, de fait et de droit, de très nombreuses franges de la population en dehors de cette protection dont, entre autres, les travailleurs indépendants non-salariés, les professions libérales et tous les travailleurs de l'agriculture et de l'économie informelle qu'ils soient indépendants ou travaillant dans des petites entreprises familiales de l'informel (UPI).

Dans le cadre de l'atteinte de l'ODD 3.8 sur la couverture maladie universelle, la Mauritanie a entamé la mise en place de Caisses Régionales de Solidarité Santé (CRESS), avec pour objectif "de compléter le dispositif d'Assurance Maladie Obligatoire qui couvre actuellement seulement les Agents de la Fonction Publique, para public et les salariés du secteur privé formel en procédant à son extension selon un dispositif adapté aux besoins et aux moyens (i) des actifs du secteur informel et les travailleurs pauvres et

(ii) les personnes démunies sans capacité contributive"31. Ce programme est actuellement dans sa phase pilote au cours de laquelle la couverture se limitera aux Moughataas (de trois régions : Dar Naim (Nouakchott Nord), Sebkhah (Nouakchott Sud), Boghé et Bababé (Brakna). Selon le programme des CRESS, plus de 400 000 habitants de ces régions seront assurés sur la période 2021 à 2024 dont 210 000 adhérents contributifs à raison de 150 MRU annuellement et 190 000 personnes démunies, gratuitement. Un complément de financement de 350 MRU sera payé par le programme au titre de chaque bénéficiaire. Les programmes et formes d'assistance sociale sont organisés à travers différentes institutions et structures. Le Ministère de l'Action sociale de l'enfance et de la famille (MASEF), la délégation générale à la solidarité nationale et la lutte contre l'exclusion (DGSNLE) « TAAZOUR », le commissariat à la sécurité alimentaire et le commissariat à l'action humanitaire.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé.

Sources : Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); OIT- Rapport Final sur La protection sociale existante en Mauritanie, faiblesses et atouts pour la construction d'un Socle de Protection Sociale (SPS) (https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action;jsessionid=Tkf5VOLE-zHUVaRwYZn3XwBWzMDU5ILXx9_EoEqIkHxV6BMKgrBc!273812011?id=57961) ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ; Organisation Internationale du travail- Rapport 2021 de L'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_771301.pdf) ; www.investinmauritania.com; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>); Organisation Internationale du travail- Rapport 2021- Etat des lieux de la législation nationale sur les implications législatives de la ratification de la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, par la Mauritanie (Février 2021)

10.c. Labour market regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

En ce qui concerne la réglementation du marché du travail, l'Etat a déployé des efforts considérables en vue d'assister les couches défavorisées, et d'assurer la mauritanisation des emplois tout en recherchant

des opportunités d'emploi pour les citoyens à l'étranger. Il Le gouvernement a lancé une campagne nationale sur la réforme des fonctions et l'application de la législation du travail, en plus de l'adoption d'un plan d'action visant l'éradication du travail des enfants et la mise en application du décret relatif à la promotion et à la protection des handicapés. En 2016 quatre lois relatives à la sécurité sociale ont été promulguées. Il s'agit (i) la loi autorisant la ratification de la convention arabe N°3 de 1971 relative au minima d'assurances sociales, (ii) la loi autorise, quant à lui, la ratification du protocole adopté en 2014 au cours de la 103ème conférence internationale du Travail du 11 juin 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, (iii) la loi autorisant la ratification de la convention arabe n°18 de l'année 1996 relative au travail des mineurs, (iv) la loi concernant la ratification de la convention n°19 de l'année 1998 relative à l'inspection du Travail. Aucun changement n'a été observé au cours de la période 2017-2018 dans la réglementation du marché du travail.

Selon le rapport 2018-2019 de l'indice de compétitivité mondiale, la Mauritanie est classée 137ème sur un total de 144 pays en matière d'efficacité du marché du travail avec un score de 43,7/100. Cette faible position s'explique principalement par les faibles enregistrés pour les indicateurs « Politiques actives du Travail » (19,9/100) « La mobilité interne du travail » (24,3/100) et « Salaires et productivités » (28,1/100). Toutefois, le pays a amélioré son score par rapport à la période 2017-2018 en matière de droits des travailleurs (67/100) et en matière des coûts des licenciement (86,7/100).

Ainsi, les réglementations du marché du travail en Mauritanie sont de plus en plus appropriées pour équilibrer la protection sociale et la création d'emplois, mais elles sont faiblement appliquées. Des programmes actifs du marché du travail (par exemple, recyclage, travaux publics) pour les travailleurs sont disponibles, bien que leur couverture soit limitée.

En respect des normes fondamentales du droit de travail définies par l'organisation internationale du travail (OIT), la Mauritanie a un Code du Travail qui correspond aux normes du travail définies par l'OIT pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail et au sein de la population. Le gouvernement mauritanien a adopté en 2019 une Stratégie Nationale de l'Emploi (2019-2030). Elle comporte quatre piliers : (i) Coordination avec les politiques sectorielles; (ii) Appui au développement du capital humain; (iii) Renforcement des services publics de l'emploi et (iv) Amélioration du cadre de gouvernance de l'emploi. En outre, la SNE définit « les cibles prioritaires de la politique de l'emploi de la Mauritanie comme étant les femmes, les jeunes (15-24 ans) et les personnes peu qualifiées ayant suivi un enseignement primaire et secondaire », avec comme visée l'insertion professionnelle de 110.000 à l'horizon 2030. Lors de la déclaration de politique générale de septembre 2019, le Gouvernement de Mauritanie a réitéré l'importance de l'emploi comme étant l'une de ses priorités stratégiques. Le gouvernement compte en particulier mettre en œuvre une stratégie pour l'emploi qui permettra de créer des dizaines de milliers de nouveaux emplois de qualité de manière inclusive et équitable" et de mettre en place "un programme annuel d'employabilité des jeunes, en particulier dans les secteurs prometteurs". Le gouvernement mauritanien a ratifié la Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et commence à progresser dans la mise en œuvre de la convention dans la législation et la politique nationales. Il commence également à progresser dans le respect des autres conventions fondamentales de l'OIT.

En matière d'emploi, la loi interdit toute discrimination, distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, l'ascendance nationale, la couleur, le sexe, la religion, les opinions politiques ou l'origine sociale. Toutefois, les étrangers qui désirent occuper en Mauritanie un emploi salarié de quelque nature que ce soit doivent obtenir au préalable un permis de travail. Les règles légales relatives à l'accès au travail salarié sont contenus principalement dans le Code du travail mauritanien (CTM) résultant de la loi n° 017-2004 du 6 juillet 2004, ses textes réglementaires d'application et les traités

bilatéraux ou multilatéraux, ainsi que les conventions ratifiées. Le CTM instaure la possibilité de la limitation de la main-d'œuvre étrangère dans les entreprises. En effet, malgré le principe de non-discrimination face à l'emploi posé par l'OIT et de manière générale par bon nombre d'instruments internationaux visés supra, l'article 388 du CTM précise que tout étranger qui désire occuper sur le territoire mauritanien un emploi salarié, de quelque nature que ce soit, doit obtenir au préalable un permis de travail dont la nature et les conditions d'octroi sont fixées par voie réglementaire

La loi prévoit que les hommes et les femmes doivent recevoir un salaire égal pour un travail égal.

Les deux plus grands employeurs, la fonction publique et la compagnie minière d'État, respectent cette loi. En revanche dans le secteur privé, cette disposition n'est pas respectée. Les femmes bénéficient également d'avantages familiaux, notamment d'un congé de maternité rémunéré de trois mois. Les femmes sont victimes de discrimination en matière d'emploi, car les employeurs préfèrent généralement embaucher des hommes et les femmes sont surreprésentées dans les postes faiblement rémunérés. L'Organisation internationale du travail (OIT) a signalé en 2018 qu'un écart de rémunération important entre le personnel de l'inspection du travail et le personnel d'autres départements d'inspection du gouvernement qui reçoivent une meilleure rémunération (tels que les inspecteurs des impôts ou les inspecteurs de l'éducation) a conduit à l'attrition. L'OIT a également signalé que l'inspection du travail était soumise à l'influence indue des employeurs et du gouvernement, ce qui réduit l'efficacité de l'activité d'inspection.

La mise en place d'un nouveau système d'identification des Mauritaniens est primordiale pour permettre l'institution d'une protection sociale fiable. Les données chiffrées et sûres sur la population et son identification administrative et technique conditionnent, comme dans tout pays, non seulement les populations éligibles aux prestations mais aussi l'acheminement des prestations à leurs bénéficiaires qui doivent être dûment identifiés. Cette identification ou enrôlement conduite par l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS) a toutefois été perturbé par quelques dysfonctionnements dont la lenteur des procédures et les exigences de trop de justificatifs écrits qui ont eu des conséquences néfastes sur la reconnaissance et l'acquisition de certains droits. Parmi les obstacles cités à l'enrôlement figurent : La rareté et le peu de moyens des centres d'enregistrement, leur insuffisance et leur mauvaise répartition, les difficultés de connexion au réseau Internet, l'insuffisance des moyens matériels et humains, les coupures fréquentes d'électricité, la difficulté de recevoir les cartes d'identité, le prix des droits de timbre, etc. Les procédures complexes et lourdes dissuadent les employeurs de s'inscrire aux régimes de protection sociale et de faire inscrire leurs salariés malgré l'existence d'un guichet unique qui permet l'inscription et l'affiliation dans les 48 heures. En effet, l'employeur est tenu de s'affilier dans un délai de huit jours dès l'embauche du premier salarié. L'affiliation de l'employeur se matérialise par le dépôt d'une demande, imprimé spécialement conçu dûment rempli et plusieurs documents concernant l'entreprise et le salarié qui doivent être joints à la demande. Or, ces travailleurs se constituent souvent en micro entreprises familiales solidaires qui ont souvent du mal à se conformer aux exigences d'un régime fait pour les entreprises structurées et à de telles procédures. Par ailleurs, les travailleurs indépendants qui exercent dans leur quasi majorité dans l'économie informelle ne se considèrent pas comme employeurs même s'ils ont des travailleurs à leur service.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé.

Sources : Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); OIT- Rapport Final sur La protection sociale existante en Mauritanie,

faiblesses et atouts pour la construction d'un Socle de Protection Sociale (SPS) (https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action;jsessionid=Tkf5VOLE-zHUVaRwYZn3XwBWzMDU5ILXx9_EoEqkHxV6BMKgrBc!273812011?id=57961) ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ; Organisation Internationale du travail- Rapport 2021 de L'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_771301.pdf) ; www.investinmauritania.com; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>; Organisation Internationale du travail- Rapport 2021- Etat des lieux de la législation nationale sur les implications législatives de la ratification de la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants(dispositions complémentaires), 1975, par la Mauritanie (Février 2021)

10.d. Community driven initiatives

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Le gouvernement a mis en place une politique clairement définie pour encourager la participation communautaire aux initiatives de développement, avec l'intégration systématique de la participation communautaire dans la planification et l'affectation de ressources importantes au niveau communautaire.

Dans le domaine des libertés, plusieurs réformes ont été engagées, dont on peut citer la loi régissant la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel pour réorganiser le secteur de l'audiovisuel, et le décret d'application relatifs à la loi sur les Associations et la Stratégie nationale de Promotion de la Société Civile. Aussi, des Plateformes numériques régionales des organisations de la société civile ont été installées, et des ateliers de vulgarisation de la loi et d'initiation à l'utilisation de la plateforme numérique ont été organisés au profit des autorités administratives et des organisations de la société civile dans toutes les Wilayas.

il est important de souligner qu'en 2020, plusieurs jeunes de la Moughataa de Atar ont bénéficié du programme "Ewlewiya" mis en place par le ministère de l'Emploi qui accorde un intérêt particulier à

l'emploi des jeunes. Le budget de ce programme s'élève à près de 90 millions d'ouguiyas (N-UM) et il a pour but d'appuyer l'Association des femmes pour le tourisme en Adrar, ainsi que les jeunes qui ont des initiatives. Il a pour but également la réhabilitation des infrastructures sportives, l'appui aux clubs sportifs, l'encouragement des manifestations sportives, l'appui à la politique de formation et le financement des projets générateurs de revenus au profit des jeunes. Les autorités ont insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie des jeunes de la wilaya de Atar pour leur permettre de contribuer efficacement au développement national.

Dans le cadre de l'atteinte de l'ODD 3.8 sur la couverture maladie universelle, la Mauritanie a entamé la mise en place de Caisses Régionales de Solidarité Santé (CRESS), avec pour objectif "de compléter le dispositif d'Assurance Maladie Obligatoire qui couvre actuellement seulement les Agents de la Fonction Publique, para public et les salariés du secteur privé formel en procédant à son extension selon un dispositif adapté aux besoins et aux moyens (i) des actifs du secteur informel et les travailleurs pauvres et (ii) les personnes démunies sans capacité contributive"³¹. Ce programme est actuellement dans sa phase pilote au cours de laquelle la couverture se limitera aux Moughataas (de trois régions : Dar Naim (Nouakchott Nord), Sebkhah (Nouakchott Sud), Boghé et Bababé (Brakna)). Selon le programme des CRESS, plus de 400 000 habitants de ces régions seront assurés sur la période 2021 à 2024 dont 210 000 adhérents contributifs à raison de 150 MRU annuellement et 190 000 personnes démunies, gratuitement. Un complément de financement de 350 MRU sera payé par le programme au titre de chaque bénéficiaire. Les programmes et formes d'assistance sociale sont organisés à travers différentes institutions et structures. Le Ministère de l'Action sociale de l'enfance et de la famille (MASEF), la délégation générale à la solidarité nationale et la lutte contre l'exclusion (DGSNLE) « TAAZOUR », le commissariat à la sécurité alimentaire et le commissariat à l'action humanitaire.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé.

Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); OIT- Rapport Final sur La protection sociale existante en Mauritanie, faiblesses et atouts pour la construction d'un Socle de Protection Sociale (SPS) (https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action;jsessionid=Tkf5VOLE-zHUVaRwYZn3XwBWzMDU5ILXx9_EoEqIkHxV6BMKgrBc!273812011?id=57961) ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ;

10.e. Pension and old age savings programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

À l'instar de nombreux pays, la législation de sécurité sociale mauritanienne est à consonance assurantielle contributive dès sa naissance en 1961 en faveur des fonctionnaires de l'Etat. Le régime pour les travailleurs du secteur privé qui a suivi en 1967 a été institué selon la même philosophie. En effet, aux termes de l'article 2 de la loi du 3 février 1967 instituant un régime de sécurité sociale, il est prévu que : « la présente loi est applicable aux travailleurs soumis aux dispositions du Code du Travail et du Code de la Marine marchande ». Comme tout régime à tradition contributive, le système de sécurité sociale mauritanien inclut des règles fondées sur le lieu de travail, le type de contrat, la taille de l'entreprise, le nombre d'heures de travail, les seuils de revenu en numéraires ou la durée minimale du contrat, ce qui exclut la quasi-totalité des travailleurs considérés comme des emplois agricoles saisonniers et provisoires où la rémunération est perçue en nature ainsi que les travailleurs occasionnels et à temps partiel dont la rémunération est aléatoire et précaire.

Depuis le 22 février 2021, la Loi 2021-007 rend l'affiliation au régime de sécurité sociale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) obligatoire pour les travailleurs soumis aux dispositions du Code du Travail ou au Code de la Marine marchande ainsi que pour : les salariés de l'Etat, des établissements à caractère administratifs et des collectivités territoriales qui ne bénéficient pas d'un régime particulier de sécurité sociale ; les élèves des écoles professionnelles, les stagiaires et les apprentis ; les travailleurs temporaires ou occasionnels. La Mauritanie applique le système de retraite par répartition, des cotisations des actifs qui financent directement les pensions des retraités. L'âge de départ à la retraite est 60 ans. Les conditions de l'octroi des pensions de vieillesse par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) sont les suivantes : (i) être immatriculé à la CNSS depuis au moins 20 ans, (ii) avoir accompli 60 mois d'assurance au cours des 10 dernières années et (iii) cesser toute activité salariée. Le Financement du régime de sécurité sociale est essentiellement composé des cotisations des employeurs (13%) et des travailleurs salariés (1%) et fonctionne selon le système de répartition.

L'instauration d'un système de sécurité sociale contributif rigide et classique destiné aux seuls salariés relevant des secteurs formel et public a eu pour résultat une couverture sociale ne dépassant pas les 8% de la population nationale, 38% relèvent du secteur privé contre 61% constitués d'agents relevant du secteur public.

En ce qui concerne les personnes âgées, la Mauritanie ne dispose pas de filets de sécurité sociale qui viendraient en aide à ces personnes. Toutefois, plusieurs entités gouvernementales interviennent dans ce domaine sur des aspects différents. On peut citer parmi elles : (i) La Caisse nationale de l'assurance maladie qui attribue des prises en charge aux personnes âgées malades qui bénéficient d'une assurance maladie. (ii) L'agence Tadamoun qui mène des programmes d'aide sociale pour les populations les plus démunies. Ces programmes comportent différents types d'aide comme la mise à disposition des logements, le transfert monétaire, mais ces programmes ne sont pas spécifiques aux personnes âgées. (iii) la Direction de l'action sociale et de la solidarité au sein du ministère des Affaires étrangères qui compte dans ses attributions l'exécution des programmes spécifiques de réhabilitation et de réinsertion sociales des personnes âgées. Cette direction octroie en permanence des aides notamment de prise en charge médicales des personnes âgées qui se soignent dans les hôpitaux publics.

En 2020, la Mauritanie a adopté une réforme qui porte l'âge de la retraite à 63 ans. Cette réforme est justifiée par la hausse de l'espérance de vie, la nécessité de remise à niveau du système de retraite à l'image de ce qui a été adopté dans plusieurs pays dans le monde. La Mauritanie applique le système de retraite par répartition, des cotisations des actifs qui financent directement les pensions des retraités. L'âge de départ à la retraite est 60 ans. Les conditions de l'octroi des pensions de vieillesse par la Caisse

nationale de sécurité sociale (CNSS) sont les suivantes : (i) être immatriculé à la CNSS depuis au moins 20 ans, (ii) avoir accompli 60 mois d'assurance au cours des 10 dernières années et (iii) cesser toute activité salariée. Le montant de la cotisation à verser à la CNSS est fixé à 16% de la rémunération soumise à cotisation et repartie comme suit : (i) 14 % pour la sécurité sociale dont 1% est supporté par le travailleur et 13 % sont à la charge de l'employeur ; et (ii) 2% pour la médecine du travail à la charge exclusive de l'employeur (pour le compte de l'Office National de la Médecine du Travail). La rémunération est faite de manière trimestrielle alors que le Ministère des finances étudie la possibilité de la verser d'une manière mensuelle.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé.

Sources : Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); OIT- Rapport Final sur La protection sociale existante en Mauritanie, faiblesses et atouts pour la construction d'un Socle de Protection Sociale (SPS) (https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action;jsessionid=Tkf5VOLE-zHUVaRwYZn3XwBWzMDU5ILXx9_EoEqIkHxV6BMKgrBc!273812011?id=57961) ; Rapport annuel CNSS Mauritanie (https://www.cnss.ma/sites/default/files/files/Rapport%20annuel%202021VF_21_12_2022_17.pdf)

11. Environmental Policies and Regulations

Score du critère: 4

11. Environmental Policies and Regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Au niveau international, la Mauritanie est partie prenante à plusieurs conventions internationales et régionales dans le cadre de l'action climatique et la préservation de l'environnement. La dernière convention internationale dans laquelle le pays s'est engagé est la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (Paris, 2 novembre 2001). Le 7 juillet 2023, la Mauritanie a déposé son instrument de ratification. Conformément aux termes de l'article 27, ladite Convention entrera en vigueur en Mauritanie trois mois après la date du dépôt de cet instrument, soit le 7 octobre 2023. Au niveau national, parmi les nombreuses lois adoptées par le pays, les plus récentes sont : les Décrets 94/2004 et 105/2007 sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE). Ces décrets définissent le régime juridique de l'EIE, tel qu'il est défini dans la loi-cadre sur l'environnement. Les décrets classent les activités susceptibles d'avoir des incidences directes ou indirectes importantes sur l'environnement en trois (3) catégories : Catégorie A (activités soumises à une étude d'impact sur l'environnement) ; Catégorie B (activités soumises à une notice d'impact sur l'environnement) ; Catégorie C (activités soumises ni à une étude d'impact sur l'environnement ni à une notice d'impact sur l'environnement).

La Loi N°2007-055 portant code forestier et son décret d'application organisent la procédure de création, de gestion et de protection : (i) des forêts et bois, des zones de reboisement ou de restauration faisant partie du domaine de l'Etat ou sur lesquelles l'Etat a des droits de propriété indivis ; (ii) des forêts, bois et bois appartenant aux collectivités locales ou aux particuliers ; (iii) des parcs, réserves et autres aires protégées telles que définies par la loi sur la gestion de la faune et de la chasse. La Loi 2010-042 portant Code de l'hygiène vise à promouvoir l'hygiène publique et met l'accent sur la collecte et l'élimination des déchets solides, qui relèvent de la responsabilité des autorités administratives ou des collectivités locales.

Sur le plan institutionnel, la gestion de l'environnement en Mauritanie relève de la responsabilité du Ministère de l'Environnement et du Développement (MEDD). Le MEDD prépare et met en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de l'environnement et de la protection de la nature. Au cours des deux dernières années, le pays a fait quelques progrès en matière de politique et de réglementation environnementales. La Mauritanie a soumis sa contribution nationale déterminée (CND) actualisée en octobre 2021, qui se concentre principalement sur l'augmentation de la résilience de la Mauritanie au changement climatique par la promotion d'une croissance à faible émission de carbone, tout en augmentant l'adaptation pour les zones côtières, en améliorant les infrastructures et en renforçant la position du pays en matière de sécurité alimentaire. L'Union Européenne et la Mauritanie ont signé un nouvel accord de partenariat pour une pêche durable (APD) le 15 novembre 2021, pour une durée de six ans, renouvelable tacitement. Le nouveau protocole à l'APD est entré en application provisoire le 16 novembre 2021 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 15 novembre 2026. En plus des redevances payées par la flotte européenne (redevances de tonnage et taxes parafiscales), l'UE verse une contribution financière de 57,5 millions d'euros par an pour l'accès aux eaux. L'UE verse également 16,5 millions d'euros pour l'ensemble de la période d'application du protocole afin de soutenir les communautés locales de pêcheurs en Mauritanie et d'améliorer la gouvernance des pêches. Conformément à la politique de la pêche de l'UE, le protocole contribue à une pêche responsable et à une gestion durable des ressources halieutiques, notamment en renforçant les mesures de transparence. Il cherche à minimiser les impacts de la pêche sur les écosystèmes marins et respecte les activités des flottes côtières et artisanales mauritaniennes.

En 2022, la Mauritanie a rejoint l'Initiative de l'ONU pour l'action climatique en faveur de l'emploi, qui porte à 49 la coalition des pays qui se sont engagés à soutenir une transition écologique juste en formulant un

plan national pour une transition juste, créatrice d'emplois décents et verts. L'initiative "Action pour le climat et l'emploi" a été lancée en 2019 lors du sommet de l'ONU sur l'action pour le climat afin de permettre une action climatique avec des emplois décents et la justice sociale, et de soutenir les pays dans une transition juste qui est basée sur un large soutien. La Mauritanie est le 49e pays dans le monde et le 11e pays africain à rejoindre l'Initiative. L'Initiative s'engage avec ses partenaires tels que les gouvernements nationaux ou infranationaux, les organisations de travailleurs et d'employeurs, les universités et les groupes de réflexion, les institutions multilatérales et régionales, les entreprises et les organisations de la société civile qui œuvrent en faveur d'une transition juste pour tous dans le cadre d'une action ambitieuse contre le changement climatique.

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie (GIRM) a adopté le 12 décembre 2022 un nouveau code de l'électricité qui remplace celui de janvier 2001. Ce nouveau code soutient la transition énergétique de la Mauritanie en passant de l'énergie traditionnelle à base de carbone à des énergies plus propres. Le GIRM prévoit d'optimiser le secteur de l'électricité en incorporant le grand potentiel des énergies renouvelables et l'électricité produite par les Producteurs Indépendants d'Electricité (PIE) dans son réseau national. Le ministère du pétrole, des mines et de l'énergie (MPME) a adopté un nouveau code électrique fin 2022 et a profité de l'occasion pour restructurer plusieurs institutions afin de créer un cadre juridique qui répondra mieux aux besoins croissants du pays. Le nouveau code électrique promeut la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et propres, y compris l'hydrogène vert, et donne la priorité aux investissements privés et publics, y compris l'expansion de l'accès à l'électricité dans les zones rurales.

14.1 Changement climatique et croissance verte

La Mauritanie a présenté sa contribution déterminée nationale (CDN) actualisée en octobre 2021[1], qui vise principalement à accroître la résilience du pays au changement climatique par la promotion d'une croissance à faible émission de carbone, tout en renforçant l'adaptation des zones côtières de faible altitude, en améliorant les infrastructures et en renforçant la position du pays en matière de sécurité alimentaire.

La Mauritanie a relevé son ambition climatique avec un nouvel objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 11 % en 2030. Avec un soutien plus important, la Mauritanie pourrait assurer la neutralité carbone et potentiellement atteindre une réduction de 92 % de ses émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, la Mauritanie essaie aussi d'accéder au marché international de crédits carbone et a eu deux opérations récemment dans le marché volontaire (Parc éolien de 30MW à Nouakchott et Parc solaire de 50 MW de Toujounine). Outre l'augmentation des objectifs d'atténuation, la Mauritanie a renforcé la composante d'adaptation de sa CDN, y compris la création d'emplois verts. La CDN de la Mauritanie s'appuie sur les programmes sectoriels de développement et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Ceux-ci ont pour objectif global de contribuer à un développement sobre en carbone et résilient aux impacts du changement climatique. La CDN prévoit qu'à la demande du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), chaque Ministère désigne un « Point focal sectoriel » en charge du changement climatique pour son secteur. La Mauritanie a ainsi développé un réseau de Points Focaux Sectoriels au sein des départements ministériels pour améliorer la mise en œuvre des objectifs de la Convention. En 2023 il s'est produit un changement important au niveau institutionnel puis que le Ministère des Finances a ajouté la compétence du développement durable et est devenu le Ministère des Finances et du Développement Durable. En plus, est très relevant aussi, ce ministère est maintenant responsable de l'accès et la gestion de la finance climatique (le Ministère de l'Environnement l'était jusqu'à ce dernier changement).

La Mauritanie reconnaît sa vulnérabilité au changement climatique et a réalisé certains progrès pour accroître sa résilience au climat. Comme mentionné plus haut, la Mauritanie est membre de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (1994), la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification (1996), et a signé plusieurs protocoles et sous-accords, tels que les protocoles de Kyoto, de Nagoya et de Montréal, ainsi que l'Accord de Paris[2].

Les politiques de développement en Mauritanie intègrent les préoccupations liées à la croissance verte et l'action en faveur du climat et l'environnement. La Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD) 2017-2030 de la Mauritanie a pour objectif de préserver l'environnement et valoriser les ressources naturelles pour assurer une croissance verte et inclusive. La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-230, principal cadre de politique économique de la Mauritanie, a été élaborée pour promouvoir une croissance économique durable et inclusive, et pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies. La SCAPP intègre la croissance verte dans ses objectifs de développement économique. Elle vise à renforcer la gestion durable des ressources naturelles, à promouvoir une utilisation efficace de l'énergie et à soutenir la transition vers une économie verte. En outre, la Mauritanie a également adopté sa Stratégie et Plan d'Action 2014-2018 de mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte[3], d'un coût de 136,7 millions de dollars US, afin d'améliorer la résilience des populations aux changements climatiques. En outre, la croissance verte revêt d'une importance particulière pour la Mauritanie et permettrait de réduire les menaces des chocs climatiques sur la croissance et le développement social. Les hausses de température, les sécheresses ainsi que l'augmentation de fortes pluies accentuent la tendance continue à la dégradation des écosystèmes agricoles, forestiers et pastoraux. Cette situation a des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire des populations rurales et accroît le potentiel de conflit entre les différents groupes exploitant les ressources naturelles. Toutefois, les progrès de la Mauritanie en matière de croissance verte restent lents. Son indice de croissance verte est passé de 40,9 sur 100 en 2010 à 41,4 en 2022 (même score qu'en 2021). Comparativement aux autres pays d'Afrique du Nord, la Mauritanie est moins performante que la Tunisie et le Maroc.

La Mauritanie a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994 et n'a cessé depuis de déployer des efforts pour sa mise en œuvre. Elle a soumis à la CCNUCC trois (3) communications nationales et la quatrième est en cours de préparation. Le pays a successivement élaboré : Un Plan d'Action national d'Adaptation au changement climatique (PANA) en 2004 ; Un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) en 2006, puis en 2012 ; La Contribution Déterminée au niveau National (CPDN) en 2015 ; et le Plan National d'Adaptation qui est en cours d'élaboration. Les stratégies et plans d'action sur le changement climatique élaborés par le pays ont eu tous pour objectifs communs, explicites ou implicites, la lutte contre les changements climatiques à travers la résilience des systèmes de production, la réduction des émissions, ou de faciliter la réparation et mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDPN, 2015).

La Mauritanie a lancé son processus de Plan national d'adaptation (PNA) en avril 2019 avec un atelier de renforcement des capacités de deux jours dirigé par le MEDD. Le PAN est un plan triennal soutenu par 2,6 millions de dollars du Fonds vert pour le climat (FVC) des Nations unies. Cette contribution de l'ONU fournira un soutien technique pour faire progresser la science du climat, l'adaptation basée sur les écosystèmes, l'économie de l'environnement et les stratégies d'adaptation intégrées en Mauritanie. Le PAN de la Mauritanie vise à renforcer les capacités techniques et institutionnelles du pays afin de mieux gérer la planification de l'adaptation au changement climatique. Le PAN améliorera la qualité et l'accès aux données sur le changement climatique et renforcera le suivi et l'évaluation de la planification de l'adaptation aux niveaux national et local. Selon le PAN-Programme d'appui global (PAN-PAG), le changement climatique exacerbe la désertification et la perte de biodiversité en Mauritanie. Ces tendances devraient s'aggraver à l'avenir sur la base des projections climatiques actuelles. Le PAN

soutient les engagements de la Mauritanie à l'égard de l'Accord de Paris en abordant la composante adaptation de la CDN de la Mauritanie à la CCNUCC.

4.2 Sauvegarde environnementale et sociale

En 2022, le Gouvernement a déployé des efforts considérables au cours de pour la poursuite des réformes structurantes de bonne gouvernance environnementale, particulièrement par l'approbation de la loi sur la biosécurité, l'adoption des textes d'application de la loi relative à la chasse et à la gestion de la faune et l'opérationnalisation de la police environnementale. Sur le plan opérationnel, Il a été procédé à la restauration de 5.000 ha de terres dégradées et la création de 27 fermes agricoles intégrées, au bénéfice d'environ 3000 femmes dans les wilayas du Hodh Chargui, Hodh ElGarbi, de l'Assaba, du Tagant, du Brakna et du Trarza. Aussi, la restauration des écosystèmes dégradés et de la biodiversité à travers (i) la réalisation de 10.000 km de pares-feux et (ii) le reboisement de 3000 ha ; en plus de l'ensemencement aérien sur 21.500 ha des terres dégradées au niveau national. Un programme d'éducation environnementale dit « Ecole verte » a été déployé au profit d'une dizaine d'enseignants et de centaines d'élèves, sans oublier des opérations de sensibilisation environnementale sur plusieurs thématiques au profit de fonctionnaires, journalistes, élèves et orpailleurs. Le plan annuel de contrôle environnemental a été mis en œuvre à travers le contrôle de 378 entités essentiellement dans le domaine minier et industriel, dont 22 ont été mises en conformité.

En Mauritanie, l'évaluation environnementale et sociale et les outils qui la composent ne font pas l'objet d'une loi spécifique. En effet, la prise en compte des considérations environnementales et sociales dans la prise de décision en vue d'un développement durable est envisagée sous le régime d'une loi générale de l'environnement. Il s'agit de la Loi no 2000-045 portant Code de l'environnement du 26 juillet 2000 et ses décrets d'application relatifs aux EIE (Décret no 2007-105 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret 2004-094). Si les politiques générales en environnement de la Mauritanie et cette loi-cadre sur l'environnement traitent des EIE, des enquêtes publiques, des audiences publiques et des analyses de la conformité et de l'application de la loi, elles n'abordent cependant pas les questions liées aux EIES, aux EES, aux EER, aux EIC, aux EIS, aux consultations autochtones, aux ED, aux audits environnementaux (diagnostic avec ou sans référentiel) et aux ACV. Les textes juridiques mauritaniens sur l'environnement ne statuent pas sur la réalisation des évaluations environnementales stratégiques ou régionales. Les EES (de politiques, de plans et de programmes sectoriels) et les EER n'ont pas encore été traitées dans le pays. Quant aux évaluations de durabilité, elles ne sont pas prises en compte par la loicadre et n'existent pas dans le pays en tant que pratique. Les EIC ne sont pas non plus prises en compte par la loi et ne sont pas étudiées dans les rapports d'EE. Les EIS ne sont pas non plus prises en compte par la loi, mais elles sont malgré cela étudiées dans certains rapports d'EE. Les audits environnementaux ne sont consacrés ni par la loi-cadre ni dans d'autres textes juridiques, et ils ne relèvent pas uniquement de décisions du secteur privé. Les EIE traitent cependant des impacts sur la santé du personnel et de la population située à l'intérieur de la portée des projets. Pour ce qui est de l'ACV, elle n'est abordée ni dans la loi ni dans d'autres textes juridiques. En Mauritanie, la loi-cadre sur l'environnement distingue les EIE simplifiées des EIE approfondies. En effet, les décrets relatifs aux EIE comportent une annexe qui classe les projets en trois catégories: 1) les projets assujettis à la procédure de l'EIE, qui sont considérés comme devant faire l'objet d'une EIE approfondie ; 2) les projets assujettis à la procédure de la NIE, qui sont considérés comme devant faire l'objet d'une EIE simplifiée ; 3) les projets qui ne sont soumis ni à une EIE ni à une NIE, du fait qu'ils n'ont pas d'impact environnemental significatif. Selon le Code de l'environnement mauritanien en son article 2, l'environnement est considéré comme « l'ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques, naturels ou artificiels, et des facteurs économiques, sociaux et culturels dont les interventions sont susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect ou à terme sur le milieu ambiant, sur les ressources naturelles, sur les organismes vivants et conditionnent le bien-être de l'homme ». À travers cette définition, il est clair que l'environnement est décrit comme incluant explicitement une dimension sociale, mais pas explicitement la santé humaine. En effet,

dans cette définition, l'environnement est également considéré comme impliquant des « facteurs économiques, sociaux et culturels » ou qui « conditionnent le bien-être de l'homme ». Pour ce qui est des EIE, la réglementation mauritanienne décrit dans un document approprié le processus administratif d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts sur l'environnement. Ce n'est cependant pas le cas pour les EES et les ED, qui ne sont pas prises en compte par la réglementation nationale. La loi sur l'environnement en Mauritanie ne prévoit pas d'examen externe et indépendant des études. Les actions favorisant les examens externes et indépendants en Mauritanie pourraient toucher plusieurs étapes: le cadrage, l'évaluation du rapport d'EE, le PGE, et la surveillance de la conformité et de l'application de la loi.

Selon le rapport de performance environnementale de 2021, l'indice globale de performance environnementale est de 27.7 pour la Mauritanie (amélioration de 0.3 point au cours des dix dernières années), ce qui le place au 167 rang sur 180 pays au niveau mondial et au 38 rang sur les 46 pays d'Afrique sub-saharienne. Selon

les critères de performance établis en matière d'environnement, la Mauritanie est classée 161 en termes du score santé environnementale avec un score de 20 (amélioration de 3.2 points au cours des dix dernières années) et classée au 162 en termes de vitalité de l'écosystème avec un score de 32.8 (régression de 1.6 point au cours des dix dernières années).

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangée

Sources : Rapport de la 4^{ème} communication nationale sur le changement climatique ; Rapport national des inventaires des gaz à effet de serre RNI ; CPDN - CCNUCC Contribution prévue déterminée au niveau national Mauritanie-Paris 2015 ; Rapport national sur le développement durable en Mauritanie ; https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN-actualis%C3%A9%202021_%20Mauritania.pdf; https://www.moged.ifdd.francophonie.org/index.php/fr/content_page/item/1086-cadre-juridique-de-l-evaluation-environnementale-et-sociale-15; *Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023* (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>);

https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN-actualis%C3%A9%202021_%20Mauritania.pdf ; https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/afdb_mau

[1][1] https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN-actualis%C3%A9%202021_%20Mauritania.pdf

[2]
https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/afdb_mauritania_final_2018_english.pdf

[3]http://grandemuraillevrte.org/images/DOCUMENTATIONS/MAURITANIE/7-Plan_Action_Mauritanie.pdf

(D) Public Sector Management and Institutions

Score du cluster: 3.375

12. Property Rights and Rule-based Governance

Score du critère: 3.25

12.a. Legal basis for secure property and contract rights

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

Notes du pays:

Les droits de propriété sont protégés par le code civil mauritanien. Il peut être difficile d'obtenir réparation pour des griefs par le biais des tribunaux. Les hypothèques existent et sont accordées par les banques commerciales. Il existe un système d'enregistrement des biens fonciers et immobiliers bien développé dans la plupart des régions du pays, mais les questions relatives aux titres fonciers et à la propriété dans le sud de la Mauritanie, en particulier dans la région située le long du fleuve Sénégal, font l'objet d'une grande controverse. Le ministère du logement continue de numériser les licences foncières afin de rendre l'attribution des terres plus transparente. Toutes les informations relatives aux titres de propriété sont disponibles auprès de l'agence du registre foncier du ministère du logement, y compris les informations relatives aux hypothèques et autres questions fiscales. **L'agence du registre foncier effectue un contrôle préalable avant de procéder au transfert définitif des titres de propriété.** Pour enregistrer une propriété, les propriétaires doivent être en possession de leur contrat de vente notarié ainsi que du certificat de propriété. Il reste un pourcentage important (plus de 10 %) de terrains disponibles sans titre de propriété clair. Même si une propriété est achetée légalement, il est toujours possible qu'elle soit occupée illégalement.

La protection juridique des droits de propriété intellectuelle (DPI) reste un concept relativement nouveau en Mauritanie. Les personnes cherchant à obtenir réparation pour des violations de DPI ne trouveront que très peu d'antécédents ou de structures juridiques en place pour soutenir de telles demandes. Il n'existe pas de circuit judiciaire distinct spécialisé dans les DPI. La Mauritanie est membre de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En adhérant à cette dernière, les États membres s'engagent à respecter les principes des DPI et à établir des procédures uniformes de mise en œuvre des accords internationaux suivants : la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, la Convention de La Haye pour l'enregistrement

des dessins et modèles industriels, la Convention de Lisbonne pour la protection et l'enregistrement international des noms commerciaux originaux, le Traité de Washington sur les brevets, et le Traité de Vienne sur l'enregistrement des noms commerciaux. **La Mauritanie a signé et ratifié l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) en 1994, mais ne l'a pas encore mis en œuvre.** Le gouvernement a également signé et ratifié la Convention de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en 1976, mais il n'a ni signé ni ratifié les traités Internet de l'OMPI. Le gouvernement est en train de lancer des réformes relatives à la propriété, à la certification des produits et aux organismes d'accréditation afin de protéger les DPI. L'Agence pour la protection des consommateurs, qui relève du ministère du commerce, supervise le contrôle de la qualité et la prévention des ventes de produits de contrefaçon sur les marchés locaux, mais ses capacités de suivi et d'application de ses réglementations sont très limitées.

En matière de restructuration urbaine, l'objectif visé est l'éradication du phénomène d'occupation illégale des terrains et l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers périphériques. Au cours de l'année 2022, 14.000 dossiers de litiges ont été traités et les documents de propriété de 35.000 familles ont été corrigés. Dans le but de finaliser le processus d'accès à la propriété foncière, les dossiers relatifs à 16.000 ménages d'El Mina auront bientôt leurs titres définitifs de propriété. Le Gouvernement mauritanien a engagé, depuis 2016 avec l'appui de la Banque mondiale, un processus de réforme foncière transparent, inclusif et participatif en vue d'adapter, au mieux, ses instruments juridiques dans une perspective de sécurité alimentaire et de développement durable de ses territoires. **Les travaux pour une réforme foncière juste et équitable sera amorcée cette année**

Selon l'indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique (IIAG), en matière de droit de priorité le score de la Mauritanie est passée de 47,0 en 2020 (classé 37ème sur 54 pays) à 43,4 en 2021 (classé 39ème sur 54 pays), soit une baisse du score 2,3 et un recul de 2 rangs en termes de classement. Le pays reste confronté à des défis importants en termes de droits de propriétés.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 2,5.

Sources : Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>); Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf(<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>); Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>);

12.b. Predictability, transparency, and impartiality of laws affecting economic activity

Type de score	Valeur
---------------	--------

Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

En Mauritanie, les lois et les règlements sont disponibles au grand public, et il existe un mécanisme de résolution du contentieux y relatif. Le système judiciaire mauritanien combine les systèmes judiciaires français et islamique. La Constitution garantit l'indépendance du pouvoir judiciaire (article 89) et une loi organique protège également les juges de toute influence indue. Les codes civil et commercial existent et sont conçus pour protéger les contrats, bien que le règlement des litiges puisse être difficile et que l'application par les tribunaux soit lente.

Le système judiciaire reste faible et imprévisible dans son application de la loi, en partie à cause de la formation que les juges reçoivent dans deux systèmes juridiques séparés et distincts : La charia et les lois inspirées du système juridique français. Les juges restent sous-payés et sensibles aux pressions tribales et aux pots-de-vin. Il existe des tribunaux spécialisés en droit commercial, mais les juges manquent parfois de formation et d'expérience en matière de droit commercial et financier. Certains juges n'ont qu'une formation formelle dans le système juridique de la charia, tandis que d'autres ne connaissent que le système français de droit civil. Le manque de normalisation des connaissances juridiques applicables au sein du système judiciaire entraîne un manque d'efficacité dans l'exécution des jugements en temps voulu et de manière efficace. Il existe des lois et des décrets relatifs aux secteurs commercial et financier, mais ils ne sont pas toujours accessibles au public.

La plupart des jugements ne sont pas rendus dans les délais prescrits et les registres ne sont pas toujours bien tenus. Les jugements des tribunaux étrangers sont reconnus par les tribunaux nationaux, mais leur exécution est limitée. Au cours des dernières années, le gouvernement a pris des mesures pour former les juges et les avocats dans le but de professionnaliser le système afin de traiter les affaires de manière plus efficace. En 2017, le Gouvernement mauritanien a adopté une loi sur les petites créances qui couvre les affaires d'une valeur inférieure à 11 000 USD. **En janvier 2020, le gouvernement a ouvert un nouveau centre international de médiation et d'arbitrage.** Le centre fournit un bureau juridique alternatif pour le règlement des différends en matière d'investissement et permet l'arbitrage et la médiation des tribunaux internationaux.

LOIS ET REGLEMENTS SUR L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER. Le Gouvernement a créé l'Agence de promotion des investissements (APIM) sous l'égide du ministère de l'Économie, afin de développer et de faciliter les procédures et les processus liés à l'investissement. Le code des investissements, dont la dernière mise à jour date de juin 2012, a été conçu pour encourager les investissements directs en renforçant la sécurité des investissements et en facilitant les procédures administratives. Le code prévoit le libre rapatriement des capitaux étrangers et des salaires des employés étrangers. Le code a également créé des points d'importation gratuits et des incitations à l'exportation. Les petites et moyennes entreprises (PME) ne paient pas d'impôt sur les sociétés ni de droits de douane.

LOIS SUR LA CONCURRENCE. Le Département de la commission des marchés publics du ministère en charge de l'économie est l'agence gouvernementale qui examine les appels d'offres et les soumissions conformément à la loi et aux réglementations. Les fournisseurs des grands contrats publics sont sélectionnés par le biais d'une procédure d'appel d'offres lancée au niveau du ministère. Les invitations à certains appels d'offres sont annoncées publiquement dans les journaux locaux et sur les sites web du gouvernement. Après avoir lancé un appel d'offres, la commission du ministère chargée de l'examen des offres sélectionne l'offre qui répond le mieux aux exigences du gouvernement. Si deux offres, l'une émanant d'une société étrangère et l'autre d'une société mauritanienne, sont considérées comme équivalentes, la loi exige que le gouvernement attribue l'appel d'offres à la société mauritanienne. Dans la pratique, cela s'est traduit par l'attribution de contrats à des entreprises ayant des liens étroits avec des représentants du gouvernement et des chefs de tribus, quels que soient les mérites de chaque offre. **Le traitement préférentiel reste courant dans les marchés publics, malgré les efforts récents du gouvernement pour promouvoir la transparence dans le secteur public.** Afin de rendre les appels d'offres plus transparents, l'Assemblée nationale a adopté le 21 décembre 2021 le projet de loi n° 21-025 portant Code des marchés publics, qui abroge et remplace la loi n° 044-2010 promulguée en juillet 2010. Ce nouveau code aidera le gouvernement à devenir plus transparent dans le traitement des appels d'offres.

EXPROPRIATION ET INDEMNISATION. Le code des investissements révisé offre davantage de garanties de propriété et de protection aux propriétaires d'entreprises. Il protège les entreprises privées contre la nationalisation, l'expropriation et la réquisition. Toutefois, si une entreprise étrangère rencontre des difficultés, le gouvernement peut proposer un plan d'expropriation afin d'éviter la faillite et de protéger les emplois des salariés locaux, moyennant une indemnisation juste et équitable.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS. En 1966, la Mauritanie a ratifié la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États. En 1997, la Mauritanie est devenue signataire de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (Convention de New York de 1958). Cependant, il n'existe pas de législation spécifique pour assurer l'exécution. **En matière de Règlement des différends entre investisseurs et États,** le dernier différend a eu lieu en 2021. En mars 2021, la société Mauritanian Copper Mines (MCM), une filiale de la société canadienne First Quantum Minerals, a déposé une plainte auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) contre la Mauritanie au sujet d'une mine de cuivre et d'or située dans la partie nord du pays. MCM est propriétaire de la concession minière de cuivre et d'or Guelb Moghrein, située à Akjoujt, à environ 250 kilomètres de la capitale Nouakchott. MCM a commencé sa production en 2006, avec près de 600 000 tonnes de cuivre, d'or et de magnétite.

S'agissant de l'Arbitrage commercial international et tribunaux étrangers, les jugements des tribunaux étrangers ne sont pas appliqués de manière cohérente. Le gouvernement accepte l'arbitrage international des différends en matière d'investissement entre les investisseurs étrangers et les autorités gouvernementales. Les jugements des tribunaux étrangers sont acceptés par les tribunaux locaux, mais leur exécution est limitée. Dans le passé, les questions étaient soumises au Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), dont la Mauritanie est membre depuis 1965. **Le règlement des litiges par les tribunaux reste un processus long et complexe.**

L'inadéquation des lois et la faiblesse de l'administration sont les principales sources des litiges juridiques rencontrés dans le pays. La durée des litiges en matière d'investissement fait l'objet de nombreux appels avant d'aboutir à un verdict final. Bien que le gouvernement cherche à rationaliser le système en formant les juges et les avocats, les procédures judiciaires restent longues et compliquées. Le gouvernement mauritanien garantit aux entreprises que les réglementations fiscales, douanières et juridiques en vigueur au moment de la délivrance d'un certificat d'investissement leur resteront applicables pendant une période de 20 ans. De même, en théorie, toute modification favorable de l'impôt sur les sociétés ou de la législation douanière pendant cette période garantie sera applicable à l'investisseur.

RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE FAILLITE. Le pays dispose de lois sur les faillites qui peuvent entraîner des sanctions pénales. La dernière mise à jour de la législation mauritanienne sur les faillites remonte à 2001. La loi sur les faillites permet la réorganisation ou la restructuration d'une entreprise. Très peu de cas d'application de ces lois ont été rapportés.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé.

Sources : Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>); Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf(<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>); Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>);

12.c. Difficulty in obtaining business licenses

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

En mars 2021, le gouvernement a créé l'Agence pour la Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM) qui a pour mission de (i) Positionner la Mauritanie comme une destination d'investissements attrayante ; (ii) Créer des opportunités d'investissement notamment dans les secteurs productifs pour attirer le maximum d'investisseurs ; (iii) Assister les investisseurs dans les démarches administratives pour la réalisation de leurs projets d'investissement y compris le bénéfice des avantages du code des investissements mauritanien ; (iv) Assurer le suivi de la réalisation des projets d'investissements et de l'exécution des engagements souscrits par les entreprises agréées au code des investissements ; (v) Faire le plaidoyer pour l'amélioration d'un climat général propice aux investissements notamment sur les aspects réglementaires.

Afin d'accélérer le processus d'enregistrement des entreprises, le gouvernement a transféré le guichet unique de l'Autorité de la zone franche de Nouadhibou pour en faire une unité autonome, ce qui a permis de réduire le délai de création d'entreprise de sept jours à 48 heures. Le Guichet

Unique des Entreprises de l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM) a pour vocation d'être l'interlocuteur unique du promoteur dans l'esprit d'alléger et de faciliter les formalités et procédures administratives relatives à la création d'entreprises à Nouakchott, quel qu'en soit la forme. Il regroupe les différents services de l'Etat concernés par les démarches administratives nécessaires à la création de l'entreprise à Nouakchott. Il est chargé par conséquent de l'accomplissement de l'ensemble des formalités relatives à l'immatriculation des entreprises au registre de commerce, aux impôts et à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale. Ce guichet unique a commencé à numériser le processus d'enregistrement des entreprises.

La Mauritanie s'est doté d'un cadre réglementaire et institutionnelle chargée de la régulation de la concurrence et des prix. L'Assemblée nationale a adopté en juillet 2023 lundi le projet de loi n° 23-015 relative à la liberté des prix et de la concurrence. Le nouveau texte vient combler les lacunes constatées dans le Code du commerce et la Loi sur la protection du consommateur. L'objectif de cette loi est de préciser les dispositions relatives à la liberté des prix et de définir les règles réglementant la liberté de la concurrence de manière à garantir l'équilibre général du marché, l'efficacité économique et le bien-être des consommateurs. Le nouveau cadre juridique crée un organisme public indépendant doté de la personnalité morale appelé Conseil de la concurrence, qui s'occupe de la coordination avec les autorités compétentes, des tâches et pouvoirs liés au contrôle des prix, à l'encadrement de la concurrence. Il est habilité à donner son avis et son conseil sur les opérations de concentration économique.

Le code des investissements crée des zones économiques spéciales (ZES) par décret. Les ZES font l'objet d'un contrôle permanent par le service des douanes selon des modalités précisées dans le décret. Nouadhibou, la capitale commerciale de la Mauritanie, est désignée comme zone franche par le gouvernement. La zone franche de Nouadhibou dispose de sa propre structure réglementaire. En janvier 2020, la zone franche de Nouadhibou a accordé 750 autorisations à des entreprises, principalement dans les secteurs du tourisme, des services et de la pêche. Le Code des investissements prévoit trois principaux régimes fiscaux préférentiels : Les régimes des petites et moyennes entreprises, qui s'appliquent à tout investissement compris entre 167 000 et 667 000 dollars ; les zones franches d'exportation/groupes de développement ; et les industries ciblées, qui comprennent l'agriculture, la pêche artisanale, le tourisme, les énergies renouvelables et la transformation des matières premières.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 4.

Sources : AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ; Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf(<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>); The 2021 African Integration Report (https://au.int/sites/default/files/documents/41587-doc-African_Integration_Report_2021_-_Final_Design.pdf) ; APIM- <https://apim.gov.mr/fr/reforms-and-texts-3/> ; The Global Competitiveness Report EDITION 2020 ; Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; OMC-examen des politiques commerciales (https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s371_f.pdf) ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>;

12.d. Crime and violence as an impediment to economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Selon l'analyse de la fragilité menée par la Banque, il ressort que la Mauritanie a de fortes capacités en matière d'institutions policières. Ces dernières continuent de contribuer à la sécurité et à la stabilité du pays, en aidant à gérer les menaces extérieures. Avec l'appui des partenaires, le gouvernement a mis en œuvre des réformes clés en matière de sécurité visant à renforcer leurs capacités. Toutefois la question sécuritaire le long des frontières constitue un risque que le pays doit juguler.

Les efforts entrepris par le Gouvernement mauritanien ont permis de renforcer le maillage et la sécurisation du territoire. Durant la dernière décennie, le pays a amélioré son classement suivant l'indice de stabilité politique et d'absence de violence/terrorisme de la Banque mondiale, passant de -1,08 en 2010 à -0,75 en 2020, sur une échelle de -2,5 à 2,5. Toutefois, la question sécuritaire demeure un enjeu important pour le pays, dans un contexte de dégradation de la situation sécuritaire au Sahel. Cependant, la position géographique du pays dans le Sahel l'expose à des défis sécuritaires externes, l'escalade des activités terroristes dans la région étant une préoccupation majeure. Les pressions exercées par la criminalité transnationale, malgré les efforts du pays pour collaborer avec les pays voisins du Sahel, révèlent des vulnérabilités persistantes.

Le pays collabore d'ailleurs avec les autres pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) afin de promouvoir la sécurité à ses frontières et d'atténuer les risques d'instabilité venant de l'extérieur. Les pressions extérieures en matière d'insécurité restent préoccupantes, en raison de l'augmentation des activités terroristes dans la région du Sahel. Bien que la Mauritanie ait amélioré la sécurité de ses frontières ces dernières années et malgré les efforts du gouvernement et de la communauté internationale, le pays subit une pression en matière de criminalité transnationale.

En 2022, pour renforcer la sécurité intérieure, d'importantes actions ont été réalisées. Pour la Police nationale, il y a eu (i) la mise en place d'un centre de télésurveillance pour la ville de Nouakchott et d'un laboratoire multifonctionnel d'analyses génétiques et de détection des substances prohibées ou dangereuses ; (ii) la consolidation de la couverture du territoire par les services de police par la construction et l'installation de quatre commissariats de police à Maghama, Bassiknou, Toujounine et Maghtaa Lehtar (iii) et la construction d'un commissariat et du siège de la direction régionale de la sûreté à Zouerate ; et d'un nouveau centre de secours à Aleg. Il sera procédé à la construction de 03 directions régionales, de 12 commissariats et d'un siège pour l'académie de la sûreté cette année. La Garde nationale a bénéficié de moyens matériels et logistiques nécessaires pour l'accomplissement de sa mission dans de meilleures conditions et de la création de 04 postes de commandement à Nouakchott, Atar, Rosso et Kaédi. Elle verra ses capacités renforcées par l'acquisition de véhicules et la construction de 03 sièges de commandement de groupements régionaux cette année. Le Groupement général de la sécurité routière a été doté de nouvelles infrastructures, d'un bureau d'accueil pour les citoyens, et de

nouveaux moyens modernes de communications et d'interconnexion et d'une direction régionale à Rosso . Le parc de la sécurité routière sera renforcé par des équipements logistiques cette année. La Sécurité civile a profité, elle aussi, de nouvelles infrastructures, de nouveaux équipements et moyens de locomotion, comme de l'acquisition de 09 citernes anti-incendie. Il est prévu, en plus de la construction de son siège à Nouakchott, la construction de 06 centres de secours à Aioun, Kiffa, Kaédi, Selibaby, Akjoujt et Nouakchott. Des recrutements et formations ont permis de renforcer les différents services de sécurité de 1.653 éléments, et on peut en citer 600 élèves gardes dont 53 femmes; en plus de 10 officiers pour le Groupement général de la sécurité routière. Cette année, les actions se focaliseront sur le renforcement des effectifs de la police nationale, avec le recrutement de 550 agents, 30 inspecteurs et 11 ingénieurs officiers.

Selon l'indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique (IIAG), en matière de lutte contre la criminalité, le score de la Mauritanie a augmenté, passant de 68,5 en 2019 (classé 25ème sur 54 pays) à 69,2 en 2020 et 2021 (classé 20ème sur 54 pays). En matière d'absence de violence contre la population civile, le score de la Mauritanie a augmenté, passant de 88,9 en 2019 (classé 17ème sur 54 pays) à 89,9 en 2020 et 2021 (classé 14ème sur 54 pays).

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 3,5.

Sources : AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>); Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf(<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>); The 2021 African Integration Report (https://au.int/sites/default/files/documents/41587-doc-African_Integration_Report_2021_-_Final_Design.pdf) ; APIM- <https://apim.gov.mr/fr/reforms-and-texts-3/> ; The Global Competitiveness Report EDITION 2020 ; Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; OMC-examen des politiques commerciales (https://www.wto.org/french/tratop_f/tptr_f/s371_f.pdf) ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>;

13. Quality of Budgetary and Financial Management

Score du critère: 4.125

13.a. Comprehensive and credible budget

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0

Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

La Mauritanie a enregistré des progrès en matière de processus d'élaboration du budget. La Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2018 instaure une approche budgétaire pluriannuelle orientée vers la recherche de la performance de l'action publique et fournit un cadre général pour la budgétisation et la programmation pluriannuelle. En outre, le décret 2019-196 PM/MEI/MF du 14/10/2019 portant modalités, procédures et calendrier de la programmation budgétaire adopté en 2019 constitue une évolution importante. Il institutionnalise la préparation du Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) et le consacre comme l'instrument officiel définissant la politique budgétaire du gouvernement. **A cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre du volet programmation pluriannuelle de la loi organique des finances publiques, un document de programmation budgétaire à moyen terme (DPBMT) pour la période 2023-2025 a été publié pour la première fois en septembre 2022.** Ce document, qui comprend un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et un cadre global de dépenses à moyen terme (CDMT), vise à renforcer le lien entre les lois de finances et les politiques publiques, et à poser les bases d'un dialogue de programmation à moyen terme, qui permettrait aux départements ministériels de mieux identifier les différentes contraintes budgétaires, et in fine d'obtenir une meilleure crédibilité et fiabilité budgétaire.

Le Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) 2023-2025 définit la politique budgétaire du gouvernement à moyen terme et vise à assurer la cohérence et l'alignement du budget de l'Etat avec la stratégie nationale de développement économique et social du pays (la SCAPP). Il est établi sur une période de trois ans et comporte des rétrospectives mettant en évidence les évolutions récentes des agrégats macroéconomiques et budgétaires. Il vise à assurer la cohérence et l'alignement du budget de l'Etat avec la stratégie nationale de développement économique et social du pays (la SCAPP), renforcer la discipline et la soutenabilité budgétaire des politiques publiques en adéquation avec le cadre macroéconomique et macro-budgétaire du pays, renforcer l'efficacité de l'allocation intersectorielle des ressources permettant la réalisation des objectifs stratégiques de développement économique et social du pays, améliorer la performance opérationnelle, et assurer une meilleure prévisibilité budgétaire pour les gestionnaires.

La préparation du budget se fait en consultant les ministères sectoriels. La circulaire budgétaire invite les ministères sectoriels à transmettre au ministre en charge des finances leur avant-projet de budget, avant l'organisation des arbitrages. Les circulaires de préparation du budget sont disponibles sur le site du Ministère des finances <https://finances.gov.mr/fr/Circulaires>

Le Gouvernement Mauritanien a amélioré la fiabilité et la transparence du budget . Les prévisions budgétaires (recettes et dépenses effectives) restent fiables. Les prévisions et les réalisations budgétaires figurent dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget et sont publiés. Au titre du budget 2022, les recettes de l'État ont été collectées à hauteur de 87,32 Milliards MRU, soit un taux de réalisation de 97% et une augmentation de 14% par rapport à l'année précédente. Les dépenses et prêts nets ont été exécutées à hauteur de 100,79 Milliards MRU soit un taux d'exécution de 94% des prévisions de la loi des finances rectificative. Le modèle de prévision budgétaire est en cours d'amélioration pour la prise en compte de plus de paramètre au profit d'une prévision plus précise. Cette activité est réalisée à 80% car le DPBMT 2023-2025 a été réalisé et la loi des finances 2023 a été

élaborée sur la base de cette programmation ainsi que le projet de DPBMT 2024 – 2026. La volonté du gouvernement visant à renforcer la transparence budgétaire est traduite par un ensemble de mesures de réformes intégrées dans le nouveau Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques (SD-RFP) 2021-2025 permettant de garantir l'accès du citoyen (contribuables et usagers des services publics) de manière claire et régulière à toutes les informations qui concernent la gestion des fonds publics, pour qu'il soit en capacité d'exercer le droit de regard sur les finances publiques. A cet effet, le Gouvernement a mis en place des procédures qui garantissent la publication systématique dans les délais des projets et des lois de finances. La production de la loi de règlement est désormais présentée chaque année dans les délais.

Les politiques et priorités mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté sont globalement reflétées dans le budget, à travers les programmes des filets sociaux et le hausse des allocations budgétaires aux secteurs sociaux. Les autorités ont renforcé les programmes en place de soutien aux groupes vulnérables. Les dépenses consacrées aux programmes de protection sociale axés sur la sécurité alimentaire se sont accrues. La couverture du programme de transferts monétaires régulier Tekavoul, qui cible les ménages pauvres à l'aide du registre social, a augmenté de 92% depuis 2020, parallèlement à une hausse des dépenses publiques de 96% en 2021, puis de 52% en 2022. La couverture au titre du nouveau guichet « chocs alimentaires » qui cible les ménages pauvres à l'aide du registre social, créé en 2021 à l'origine pour réagir aux effets économiques de la pandémie de COVID-19 sur les ménages pauvres, puis adapté pour faire face aux hausses des prix des produits alimentaires, a elle aussi augmenté de 80 % en 2022 par rapport à 2021. Ces augmentations dans les programmes de protection sociale sont essentielles pour les pauvres et les populations à risque, et ont porté les dépenses budgétaires de 1,9% du PIB en 2020 à 3,6 % du PIB en 2021. Ces dépenses devraient atteindre 5,2 % du PIB en 2022.

À la suite des impacts négatifs de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Gouvernement a su adapter ses outils et sa planification budgétaire pour atténuer les impacts sur les populations vulnérables. Le gouvernement a augmenté son soutien social aux pauvres et aux personnes vulnérables par le biais de transferts plus ciblés. En 2022, le gouvernement a augmenté les transferts en espèces aux personnes pauvres et vulnérables pour les aider à faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires. Les transferts en espèces par le biais du registre social sont passés de 0,95 milliard MRU en 2021 (0,3 % du PIB) à 1,53 milliard MRU en 2022 (0,4 % du PIB). Le 2 avril, le gouvernement mauritanien a lancé une nouvelle initiative visant à contenir l'impact de la hausse des prix des denrées alimentaires sur les plus vulnérables. L'initiative a été mise en œuvre par le Commissariat à la sécurité alimentaire, en collaboration avec la Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion (TAAZOUR) et a consisté en l'ouverture de plus de 1700 magasins dans différentes régions qui proposent des aliments de base à des prix réduits. L'impact fiscal global du programme d'alimentation subventionné ciblé (Temwine) est estimé à 1,95 milliard de MRU en 2022 (0,4 % du PIB), contre 1,5 milliard en 2021 (0,5 % du PIB). Le 3 octobre, le gouvernement a décidé de subventionner le prix des engrais jusqu'à 65 % afin d'en améliorer l'accès et de stimuler la productivité agricole. Les prix des engrais ont augmenté en moyenne de 187 % en 2022 par rapport à 2021, sous l'effet d'une confluence de différents facteurs, notamment la hausse des coûts des intrants (gaz et charbon), les perturbations de l'approvisionnement causées par les sanctions (contre les principaux producteurs que sont le Belarus et la Russie) et les restrictions à l'exportation (Chine). Cette situation a accru la vulnérabilité d'une grande partie de la population travaillant dans le secteur agricole et s'est traduite par une hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché intérieur. En Mauritanie, 20% de la population est exposée au risque d'insécurité alimentaire et la crise ukrainienne a exacerbé la situation. Le coût total des subventions aux intrants agricoles en 2022 est estimé à 1,5 milliard de MRU (0,4 % du PIB), contre 0,48 milliard de MRU en 2021 (0,1 % du PIB). La baisse des subventions à l'énergie permettra de libérer l'espace budgétaire pour soutenir les plus vulnérables. Le gouvernement prévoit en effet d'augmenter progressivement les

transferts en espèces aux ménages pauvres de 63 % entre 2022 et 2024 (de 2200 MRU à 3600 MRU).

L'Assemblée Nationale et la Cour des Comptes font le suivi du budget pendant toute la durée de l'exercice. Afin d'améliorer la reddition des comptes, les rapports financiers sur l'exécution du budget sont transmis à l'Assemblée Nationale et à la cour des Comptes. La commission des finances de l'Assemblée nationale examine les projets de loi de finances et les rapport de la Cour des comptes sur le projet de loi de règlement définitif du budget. Ainsi, le 13 juillet 2023, la Commission financière issue de l'assemblée nationale a procédé à l'examen de la loi des finances rectificative pour l'année 2023 qui lui a été transmis par le gouvernement. En outre, le 24 juillet 2023, la commission des finances de de l'Assemblée nationale a examiné le rapport de la Cour des comptes sur le projet de loi de règlement définitif du budget 2021.

Selon le rapport d'évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie (2020), **les résultats budgétaires satisfaisants obtenus en 2020 en matière d'exécution des recettes et des dépenses dénote l'amélioration de la crédibilité du budget entre 2014 et 2019, grâce à un renforcement de la discipline budgétaire.** Toutefois, celle-ci continue d'être affectée par l'incapacité du système à produire des données fiables sur les arriérés de paiement, comme le démontre le PI-22 « Arriérés de dépenses », noté « D » dans le PEFA 2020.

Globalement, dans le PEFA 2020 l'exhaustivité et la transparence budgétaires se sont améliorées ou maintenues par rapport à 2014. Par exemple, l'indicateur PI-1 « Dépenses totales effectuées » qui mesure le degré de fiabilité des prévisions grâce au pourcentage des dépenses effectivement exécutées est passé de la note « C » à la note « B » qui correspond au fait que les *dépenses exécutées totales ont représenté? entre 90 % et 110 % du montant total des dépenses approuvées inscrites au budget au cours d'au moins deux des trois derniers exercices.*

La performance en matière de processus d'élaboration du budget s'est globalement améliorée dans le PEFA 2020 par rapport à 2014 du fait de l'amélioration des délais d'approbation des lois de finances par l'Assemblée Nationale.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé.

Sources : Ministère des Finances (*Rapport sur les opérations financières de l'État en 2022* Ministère des Finances, *Rapport de mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances publiques - 30 Juin 2023*, *Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF)*, *Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts*, *Budget consolide d'investissement Année 2023*, *Rapport sur les opérations financières de l'Etat - Premier semestre 2023*, *Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale au 31 décembre 2022*, *évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016*, *Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) 2023-2025*)

Banque Mondiale-rapport sur la situation économique de la Mauritanie en 2023 (
<http://documents1.worldbank.org/curated/en/099072423105059709/pdf/P17926605a759a055096540224f679aa053.pdf>
) ; Revue des dépenses publiques 2021 (

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/315091634652104601/pdf/Pistes-pour-Maintenir-la-Viabilite-Budgetaire-et-Soutenir-Une-Reprise-Economique-Plus-Inclusive-Apres-la-COVID-19.pdf>

Rapport du FMI N° 23/73 de janvier 2023 (
<https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/journals/002/2023/073/002.2023.issue-073-fr.xml>),

Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (
<https://primature.gov.mr/fr/node/799>);

BCM - Rapport annuel sur l'évolution économique et monétaire au titre de l'exercice 2022 (
https://www.bcm.mr/IMG/pdf/rapport_annuel_fr_vf22.pdf)

13.b. Effective financial management systems

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le Gouvernement mauritanien a renforcé la transparence budgétaire. Des réformes et des actions spécifiques ont été adoptés dans Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques (SD-RFP) 2021-2025, afin de renforcer l'exhaustivité, l'exactitude et la ponctualité de l'information de ses rapports budgétaires, ainsi que la conformité des rapport financiers annuels et leur production dans les délais requis. Au titre de la mise en place d'une organisation et des procédures qui garantissent la publication dans les délais des lois des finances annuelles, les services responsables de la publication ont pris en charge cet aspect et les projets et les lois de finances sont systématiquement publiées dans les délais. Les Lois de règlement sont désormais présentée chaque année dans les délais.

Toutefois des efforts restent à faire. Selon le rapport d'évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie (2020), la Mauritanie continue d'être faiblement notée en matière de : (i) l'exhaustivité, de l'exactitude et de la ponctualité de l'information de ses rapports budgétaires, et (ii) de la conformité des rapport financiers annuels et leur production dans les délais requis. Concernant l'exhaustivité des données, la comptabilité de l'Etat, seul outil fiable et normé susceptible d'assurer la transparence au niveau de l'exécution des marchés publics, ne permet pas de disposer de données exhaustives et fiables. L'indicateur PI-27 « Intégrité des données financières », noté « D + » renseigne sur la qualité de tenue de la comptabilité. Les rapprochements bancaires ne sont effectués que sur 91,19 % des comptes de l'Etat (en montant), tandis que les comptes d'imputation provisoires et d'avance ne sont pas apurés régulièrement et présentent souvent des soldes élevés. La

qualité de la comptabilité est donc perfectible et n'est pas en mesure d'assurer un suivi transparent, exhaustif et régulier de l'exécution des dépenses publiques. De même, les délais d'exécution budgétaire et comptable des dépenses ne sont pas précisément connus, du fait de l'absence de données et de la non mise en place d'un mécanisme de suivi des arriérés, et pourraient donc être cause d'un faible taux d'exécution et de retards.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 4,0. Aucun progrès majeur n'a été enregistré au cours de la période.

Sources : Ministère des Finances (Rapport sur les opérations financières de l'État en 2022 Ministère des Finances, Rapport de mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances publiques - 30 Juin 2023, Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts, Budget consolidé d'investissement Année 2023, Rapport sur les opérations financières de l'Etat - Premier semestre 2023, Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale au 31 décembre 2022, évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016, Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) 2023-2025)

Banque Mondiale-rapport sur la situation économique de la Mauritanie en 2023 (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/099072423105059709/pdf/P17926605a759a055096540224f679aa053.pdf>) ; Revue des dépenses publiques 2021 (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/315091634652104601/pdf/Pistes-pour-Maintenir-la-Viabilite-Budgetaire-et-Soutenir-Une-Reprise-Economique-Plus-Inclusive-Apres-la-COVID-19.pdf>)

Rapport du FMI N° 23/73 de janvier 2023 (<https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/journals/002/2023/073/002.2023.issue-073-fr.xml>),

13.c. Timely and accurate fiscal reporting

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le Gouvernement mauritanien a renforcé la transparence budgétaire. Des réformes et des actions spécifiques ont été adoptés dans Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques (SD-RFP) 2021-2025, afin de renforcer l'exhaustivité, l'exactitude et la ponctualité de l'information de

ses rapports budgétaires, ainsi que la conformité des rapport financiers annuels et leur production dans les délais requis. Au titre de la mise en place d'une organisation et des procédures qui garantissent la publication dans les délais des lois des finances annuelles, les services responsables de la publication ont pris en charge cet aspect et les projets et les lois de finances sont systématiquement publiées dans les délais. Les Lois de règlement sont désormais présentée chaque année dans les délais.

Toutefois des efforts restent à faire. Selon le rapport d'évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie (2020), la Mauritanie continue d'être faiblement notée en matière de : (i) l'exhaustivité, de l'exactitude et de la ponctualité de l'information de ses rapports budgétaires, et (ii) de la conformité des rapport financiers annuels et leur production dans les délais requis. Concernant l'exhaustivité des données, la comptabilité de l'Etat, seul outil fiable et normé susceptible d'assurer la transparence au niveau de l'exécution des marchés publics, ne permet pas de disposer de données exhaustives et fiables. L'indicateur PI-27 « Intégrité des données financières », noté « D + » renseigne sur la qualité de tenue de la comptabilité. Les rapprochements bancaires ne sont effectués que sur 91,19 % des comptes de l'Etat (en montant), tandis que les comptes d'imputation provisoires et d'avance ne sont pas apurés régulièrement et présentent souvent des soldes élevés. La qualité de la comptabilité est donc perfectible et n'est pas en mesure d'assurer un suivi transparent, exhaustif et régulier de l'exécution des dépenses publiques. De même, les délais d'exécution budgétaire et comptable des dépenses ne sont pas précisément connus, du fait de l'absence de données et de la non mise en place d'un mécanisme de suivi des arriérés, et pourraient donc être cause d'un faible taux d'exécution et de retards.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 4,0. Aucun progrès majeur n'a été enregistré au cours de la période.

Sources : Ministère des Finances (Rapport sur les opérations financières de l'État en 2022 Ministère des Finances, Rapport de mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances publiques - 30 Juin 2023, Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts, Budget consolide d'investissement Année 2023, Rapport sur les opérations financières de l'Etat - Premier semestre 2023, Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale au 31 décembre 2022, évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016, Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) 2023-2025)

Banque Mondiale-rapport sur la situation économique de la Mauritanie en 2023 (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/099072423105059709/pdf/P17926605a759a055096540224f679aa053.pdf>) ; Revue des dépenses publiques 2021 (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/315091634652104601/pdf/Pistes-pour-Maintenir-la-Viabilite-Budgetaire-et-Soutenir-Une-Reprise-Economique-Plus-Inclusive-Apres-la-COVID-19.pdf>)

Rapport du FMI N° 23/73 de janvier 2023 (<https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/journals/002/2023/073/002.2023.issue-073-fr.xml>),

13.d. Clear and balanced assignment of expenditures and revenues to each level of government

Type de score	Valeur
---------------	--------

Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

La préparation du budget se fait en consultant les ministères sectoriels. Le Ministre en charge des finances adresse une circulaire aux institutions de l'Etat et aux ministères et cela, après l'adoption du DPBMT en Conseil des ministres. Outre le rappel du contexte et des cadres dans lesquels seront préparées les propositions de budget des différentes institutions, cette circulaire comprend les résultats en termes de croissance, d'inflation et de solde budgétaire pour les années passées, les projections qui sortent du cadrage macroéconomique pour les 3 années à venir pour le taux d'inflation et le taux change, les orientations fixées par le DPBMT, notamment les objectifs en terme de solde budgétaire ainsi que les enveloppes budgétaires indicatives allouées par ministère et institutions pour la période du CDMT. Cette lettre circulaire précisera également le calendrier des conférences budgétaires, à travers lesquels les pré-arbitrages et les arbitrages budgétaires seront effectués. La circulaire budgétaire invite les ministères sectoriels à transmettre au ministre en charge des finances leur avant-projet de budget, avant l'organisation des arbitrages. Dans le cadre de la loi des finances 2023, Il avait été demandé aux départements ministériels et aux institutions de transmettre leurs avant-projets du budget pour l'année 2023 au plus tard le lundi 5 septembre 2022. Les circulaires de préparation du budget sont disponibles sur le site du Ministère des finances <https://finances.gov.mr/fr/Circulaires>

La répartition du budget entre les différents ministères sectoriels est clairement définie. Le Budget Consolidé d'Investissement 2023 reflète les orientations du programme « Mes engagements » du Président de la République et traduit également les priorités des politiques publiques définies dans la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP). Le BCI pour 2023 s'élève à 51,3 milliards de MRU, réparti par mode de financement comme suit : Le financement intérieur est de l'ordre de 31 milliards MRU, soit 60% ; Les financements extérieurs sont évalués à 20,30 milliards MRU (40%), constitués de dons-projets pour 8,3 milliards MRU et de prêts-projets (emprunts) pour 12 milliards MRU. Les investissements financés par les prêts-projets et réalisés par les Administrations Centrales et EPAs sont à hauteur de 7,3 milliards MRU. Les investissements programmés dans le secteur du Développement rural, considéré comme l'une des sources de diversification durable de l'économie nationale, se chiffrent à 7,3 milliards MRU, soit 14,21% du total du BCI 2023. Le secteur du Développement industriel (hors SNIM) absorbera 6,8 milliards MRU, soit 13,18% du volume total du BCI de l'année 2023. Le secteur de l'Aménagement du territoire continuera à bénéficier d'investissements importants au titre du BCI 2023, puisqu'il bénéficie de 15,3 milliards MRU, correspondant à 29,83% des investissements prévus. Le secteur des Ressources humaines se verra allouer une enveloppe de près de 5,2 milliards MRU, soit 10,10% des dépenses d'investissement programmés pour l'année 2023. Les investissements publics alloués au secteur du Développement institutionnel en 2023 portent sur un montant de 3,6 milliards MRU, correspondant à 7,11% du total des investissements prévus. Avec une enveloppe de 13,1 milliards MRU, le secteur des « projets multisectoriels » représentera de 25,57% de l'enveloppe globale du BCI 2023. Selon les leviers de la SCAPP, avec une enveloppe de 22,12 milliards MRU, le levier « Promouvoir une croissance forte, inclusive et durable » bénéficie de 43 % de l'enveloppe globale du BCI 2023. Le levier « Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base » absorbe un montant de 19,98 milliards MRU, soit 39% du total du BCI 2023. Enfin, le levier « Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions » bénéficie d'une enveloppe de 9,2 milliards MRU, soit 18% du

La répartition des recettes entre les différents niveaux de la structure gouvernementale est clairement définie.

Les recettes budgétaires sont administrées par la Direction générale des impôts (DGI), la Direction générale des douanes (DGD), la Direction générale des domaines et du patrimoine de l'État (DGDPE) et la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP). Les prévisions de recettes sont établies en tenant compte des réalisations de la dernière année et des réalisations partielles de l'exercice en cours, des projections macroéconomiques et de l'incidence des nouvelles mesures de recette envisagées. Les modalités d'exécution des recettes sont variables : La DGI assure toute la chaîne d'exécution de la recette de l'assiette au recouvrement. En ce qui concerne les recettes douanières, la DGD est responsable de l'assiette et de la liquidation, et la DGTCP est chargée du recouvrement par ses agents placés auprès des bureaux de douane. Pour ce qui est des recettes administrées par la DGDPE, la DGTCP en assure également le recouvrement. S'agissant des recettes gérées par la DGTCP, elle est chargée de toutes les phases de leur exécution. De plus, la Direction de l'audit interne (DACI) de la DGTCP procède mensuellement à l'audit des recouvrements de recettes réalisés par toutes les structures intervenant dans la chaîne des recettes. En 2022, les réalisations de la majorité des postes de recettes fiscales ont été inférieures aux prévisions budgétaires, à l'exception de la rubrique autres recettes fiscales (3,89 Milliards MRU). Les taxes sur les revenus et profits ont atteint 92% des prévisions de la LFR, et une augmentation de 14% par rapport à l'année 2021. Les prévisions pour les taxes sur les biens et services ont atteint 97% des prévisions et une augmentation de 3% par rapport à l'année 2021. Les taxes sur le commerce international ont été réalisées à 70%. Les autres recettes fiscales ont atteint 418% des prévisions et une augmentation de 73% par rapport à l'année précédente. Les recettes des hydrocarbures pour l'année 2022 ont dépassé largement les prévisions annuelles, représentant une réalisation de 226%.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 4,5. Aucun progrès majeur n'a été enregistré au cours de la période.

Sources : Ministère des Finances (*Rapport sur les opérations financières de l'État en 2022* Ministère des Finances, *Rapport de mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances publiques* - 30 Juin 2023, *Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF)*, *Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts*, *Budget consolidé d'investissement Année 2023*, *Rapport sur les opérations financières de l'Etat - Premier semestre 2023*, *Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale au 31 décembre 2022*, *évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016*, *Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) 2023-2025*)

Banque Mondiale-rapport sur la situation économique de la Mauritanie en 2023 (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/099072423105059709/pdf/P17926605a759a055096540224f679aa053.pdf>) ; *Revue des dépenses publiques 2021* (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/315091634652104601/pdf/Pistes-pour-Maintenir-la-Viabilite-Budgetaire-et-Soutenir-Une-Reprise-Economique-Plus-Inclusive-Apres-la-COVID-19.pdf>)

Rapport du FMI N° 23/73 de janvier 2023 (<https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/journals/002/2023/073/002.2023.issue-073-fr.xml>),

Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>);

14. Efficiency of Revenue Mobilization

Score du critère: 4

14.a. Tax policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

En Mauritanie, Un nouveau Code Général des Impôts a été adopté par la loi n°2019-018 du 29 avril 2019, remplaçant l'ancien Code datant de 1982. Les dispositions du nouveau Code sont applicables depuis le 1er janvier 2020 et se sont poursuivies en 2022. Selon les autorités mauritaniennes, ce Code vise à mettre fin à la multiplicité et l'éparpillement des textes en regroupant tout l'arsenal juridique régissant la fiscalité et les taxes dans un seul document reformulé dans un style moderne adapté à l'époque pour une meilleure compréhension, en effet, ce code apporte « des réformes qui spécifient les règles de compétence territoriale pour mieux déterminer les impôts, en particulier la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les importations de biens non corporels et applique dorénavant la TVA aux abonnements audiovisuels et aux services comme les agences de voyage, la vente de biens usagers et aux activités sous-traitantes de main d'œuvre ». Parmi les nouveautés dans ce Code, l'impôt sur les sociétés (IS) a été introduite, remplaçant l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (IBIC) et l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF). Aussi, le nouveau Code regroupe les impôts sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (IBIC) et sur les Bénéfices Non Commerciaux (IBNC) au sein de l'Impôt sur le Bénéfice d'Affaires des Personnes Physiques (IBAPP). En outre l'ensemble des règles de procédure est intégré dans le Livre des Procédures Fiscales (LPF).

La dynamique des réformes entreprise depuis 2019 et ont accélérer en 2022, permettant de simplifier et moderniser davantage le système fiscal en Mauritanie. Les réformes visant à élargir l'assiette fiscale et à augmenter durablement les recettes fiscales ont été poursuivie en 2022. Un nouveau code général des impôts (CGI) a été introduit en Avril 2019 pour élargir l'assiette fiscale, améliorer l'équité fiscale et réduire l'informalité et l'évasion fiscale. Dans ce nouveau code, le CGI intègre un nouveau système d'import unifié sur les sociétés qui différencie les entreprises en fonction de leur largeur pour moderniser et simplifier la structure fiscale. De plus, afin de renforcer la conformité fiscale, les autorités ont introduit un nouveau code de procédures fiscales, qui consolide et clarifie toutes les procédures fiscales tant pour les contribuables que pour l'administration fiscale. Les autorités ont également lancé un

système de déclaration en ligne pour faciliter le dépôt et le paiement des impôts, en particulier pour les grandes et moyennes entreprises soumises à la TVA et à l'impôt sur les bénéfices. Finalement, La Mauritanie a signé un accord d'association avec la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et applique son tarif extérieur commun à partir de Janvier 2020. La mise en œuvre du tarif extérieur commun de la CEDEAO devrait simplifier le commerce.

La mobilisation des ressources restent sur une tendance haussière en Mauritanie. Les recettes totales sont passées de 21,3% du PIB en 2021 à 22,9 % du PIB en 2022, soutenues par (i) des recettes fiscales (+0,6 point de pourcentage) dues principalement à des impôts sur le revenu et (ii) des recettes non fiscales (+1,9 point de pourcentage) dues à des paiements de dividendes élevés par la Société nationale industrielle et minière (SNIM) (+1,7 point de pourcentage). Les subventions ont diminué, passant de 2,1% du PIB en 2021 à 1,7% du PIB en 2022. **Le taux de réalisation des recettes de l'État a atteint 97% des objectifs de la LFR pour l'année 2022.** Les recettes fiscales ont été collectées durant l'année 2022 à hauteur de 47,39 Milliards MRU, pour un objectif de 54,40 Milliards MRU, soit un taux d'exécution de 87% des prévisions de la Loi de Finances. Globalement, les réalisations de 2022 ont augmenté de 3,4 Milliards MRU par rapport aux recettes fiscales collectées l'année précédente (43,99 Milliards MRU en 2021). Les taxes sur les revenus et profits ont atteint 92% des prévisions de la LFR, et une augmentation de 14% par rapport à l'année 2021. Les prévisions pour les taxes sur les biens et services ont atteint 97% des prévisions et une augmentation de 3% par rapport à l'année 2021. Les taxes sur le commerce international ont été réalisées à 70%. Les autres recettes fiscales regroupant notamment les droits de timbres, la taxe d'apprentissage et les impôts sur la propriété ont atteint 418% des prévisions et une augmentation de 73% par rapport à l'année précédente.

La dépendance sur un nombre limité d'impôts essentiels fragilise les recettes fiscales mauritaniennes. La TVA constitue le principal poste de recettes fiscales pour une contribution de 32%, suivie par les bénéfices industriel et commercial/ bénéfices non commercial (BIC/BNC) et l'impôt minimum forfaitaire (IMF) avec un apport de 18% au total des recettes fiscales. Les taxes sur les importations, l'impôts sur les traitements et salaires (ITS), et la taxe unique de la SNIM et la taxe sur les prestations de services (TPS) ont représenté respectivement 18%, 11% et 8% du total des recettes fiscales.

La réduction des dépenses fiscales offre un potentiel d'augmentation des recettes nationales à court et moyen terme en Mauritanie. Les dépenses fiscales sont largement utilisées en Mauritanie comme des incitations pour attirer les investissements nationaux et étrangers et créer des emplois. En 2021, 758 mesures d'incitation fiscale ont été identifiées et le manque à gagner associé est estimé à 3,1% du PIB. En 2021, les dépenses fiscales ont représenté 26% des recettes fiscales contre 30% en 2020.

En outre, le Gouvernement a accéléré les réformes pour accroître la mobilisation des recettes. L'optimisation de la mobilisation et du rendement des recettes fiscales est un axe stratégique du nouveau Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques (SD-RFP) 2021-2025. Les réformes/actions ont été mise en œuvre ou en cours de réalisation : la mise en place des mécanismes de coordination entre les régies de recettes pour les années 2021 et 2022 avec le renforcement et le développement de l'interfaçage entre les régies financières ; la mise à jour la législation mauritanienne pour participer activement au Forum Mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE ; la ratification et promulgation de la Convention Multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale avec l'OCDE ; l'élaboration d'un guide de contrôle fiscal ; fiabilisation du fichier des contribuables ; la fiabilisation du fichier des contribuables ; l'élargissement de l'assiette fiscale avec les visites sur place des contribuables et l'exploitation des résultats de recensement des villes de Nouadhibou et Rosso (2021). La Mauritanie a rejoint en 2021 le Cadre inclusif sur le BEPS et adhère à l'accord visant à relever les défis fiscaux posés par la numérisation

de l'économie En perspectives, le Gouvernement envisage de créer une structure chargée de la politique fiscale rattachée au cabinet du ministre des Finances afin de renforcer notre cadre de politique fiscale (repère structurel). **Afin d'améliorer la neutralité, l'équité et l'efficacité du système fiscal et de mobiliser des recettes supplémentaires**, dans le cadre des engagements avec le FMI, le Gouvernement s'est engagé à réduire le nombre de régimes spéciaux par la révision du Code des investissements ; reformer la zone franche afin de la rendre conforme avec la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, réduire la complexité et augmenter la mobilisation des recettes tout en maintenant l'attractivité de la Mauritanie pour de nouveaux investissements. Le diagnostic devra revoir le fonctionnement du système fiscal et analyser spécifiquement l'impôt foncier et la taxe à la consommation. **Pour accroître les recettes intérieures, le Gouvernement prévoit d'accélérer les réformes en cours de l'administration fiscale.** L'évaluation à l'aide de l'Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT) de la Mauritanie, avec l'appui du FMI, a déjà été réalisée. Le Gouvernement rendra obligatoire la télédéclaration et le télépaiement pour les grands contribuables dès 2024. Les grands contribuables seront également intégrés dans le registre des grandes entreprises dès 2024. La Direction générale des douanes compte, en collaboration avec l'équipe chargée du système douanier automatisé (SYDONIA), élargir en 2023 l'accès aux commissionnaires en douane (déclarants) à la télédéclaration des marchandises de leurs clients. S'agissant de la gestion **des recettes du secteur extractif**, avant le début de la production de gaz dans le cadre du projet GTA, à partir de 2024, le Gouvernement compte améliorer la gestion des ressources gazières. Les recettes gazières dans le cadre budgétaire à moyen terme (**CBMT**). Le Gouvernement fixera des règles permettant de lisser la volatilité des recettes gazières et minières finançant le budget. Le Gouvernement appliquera les bonnes pratiques en matière de déclaration des recettes gazières et minières, et des avoirs/gains du fonds d'épargne.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 4,5. Les actions majeurs sont attendues de mise en œuvre dans le cadre du nouveau Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques (SD-RFP) 2021-2025 pour renforcer l'optimisation de la mobilisation et du rendement des recettes fiscales .

Sources : Ministère des Finances (Rapport sur les opérations financières de l'État en 2022 Ministère des Finances, Rapport de mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances publiques - 30 Juin 2023, Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts, Budget consolidé d'investissement Année 2023, Rapport sur les opérations financières de l'Etat - Premier semestre 2023, Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale au 31 décembre 2022, évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016, Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) 2023-2025)

Banque Mondiale-rapport sur la situation économique de la Mauritanie en 2023 (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/099072423105059709/pdf/P17926605a759a055096540224f679aa053.pdf>) ; Revue des dépenses publiques 2021 (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/315091634652104601/pdf/Pistes-pour-Maintenir-la-Viabilite-Budgetaire-et-Soutenir-Une-Reprise-Economique-Plus-Inclusive-Apres-la-COVID-19.pdf>)

Rapport du FMI N° 23/73 de janvier 2023 (<https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/journals/002/2023/073/002.2023.issue-073-fr.xml>),

Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (
<https://primature.gov.mr/fr/node/799>);

BCM - Rapport annuel sur l'évolution économique et monétaire au titre de l'exercice 2022 (
https://www.bcm.mr/IMG/pdf/rapport_annuel_fr_vf22.pdf)

14.b. Tax administration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

La Mauritanie présente une bonne organisation des régies financières. Les recettes budgétaires sont administrées par la Direction générale des impôts (DGI), la Direction générale des douanes (DGD), la Direction générale des domaines et du patrimoine de l'État (DGDPE) et la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP). Les modalités d'exécution des recettes sont variables : La DGI assure toute la chaîne d'exécution de la recette de l'assiette au recouvrement. En ce qui concerne les recettes douanières, la DGD est responsable de l'assiette et de la liquidation, et la DGTCP est chargée du recouvrement par ses agents placés auprès des bureaux de douane. Pour ce qui est des recettes administrées par la DGDPE, la DGTCP en assure également le recouvrement. S'agissant des recettes gérées par la DGTCP, elle est chargée de toutes les phases de leur exécution. De plus, la Direction de l'audit interne (DACI) de la DGTCP procède mensuellement à l'audit des recouvrements de recettes réalisés par toutes les structures intervenant dans la chaîne des recettes. Afin de mieux prioriser ses réformes concernant la qualité des services offerts, la DGI a lancé une consultation publique, entre avril et mai 2023. L'image de la DGI et des gestionnaires de la DGE est bonne ou très bonne, même en augmentation pour les gestionnaires. L'accueil en général, est considéré comme bon ou très bon.

Le Gouvernement mauritanien a poursuivi les actions dans le cadre du renforcement des capacités de l'administration fiscale. Dans le cadre du nouveau Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques (SD-RFP) 2021-2025, les principaux axes pour la modernisation de l'administration des finances ont porté sur la dématérialisation et la modernisation des moyens de paiement, à travers la révision des textes pour instaurer l'obligation de la télédéclaration des impôts ainsi que les procédures de télépaiement des impôts, la mise en ligne du module vérification des Numéros d'Identifications Fiscales (NIF), de l'attestation fiscale et des quittances. En outre, le gouvernement a accéléré la mise en place de l'e-administration pour les usagers, l'adaptation de l'organisation de l'administration, son implication organisationnelle et fonctionnelle pour s'adapter aux exigences de l'application de la LOLF, l'élaboration d'un manuel de procédures et des fiches de postes de travail du personnel du département, la modernisation des moyens pour lutter contre la fraude en douanes et les trafics, l'élaboration d'un manuel de procédures et des fiches de postes de travail du personnel du département. **Pour accroître les**

recettes intérieures, le Gouvernement prévoit d'accélérer les réformes en cours de l'administration fiscale. L'évaluation à l'aide de l'Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT) de la Mauritanie, avec l'appui du FMI, a déjà été réalisée. Le Gouvernement rendra obligatoire la télédéclaration et le télépaiement pour les grands contribuables dès 2024. Les grands contribuables seront également intégrés dans le registre des grandes entreprises dès 2024. La Direction générale des douanes compte, en collaboration avec l'équipe chargée du système douanier automatisé (SYDONIA), élargir en 2023 l'accès aux commissionnaires en douane (déclarants) à la télédéclaration des marchandises de leurs clients.

Les capacités de mobilisation des ressources par l'administration fiscale sont satisfaisantes. La mobilisation des ressources restent sur une tendance haussière en Mauritanie. Les recettes totales sont passées de 21,3% du PIB en 2021 à 22,9 % du PIB en 2022, soutenues par (i) des recettes fiscales (+0,6 point de pourcentage) dues principalement à des impôts sur le revenu et (ii) des recettes non fiscales (+1,9 point de pourcentage) dues à des paiements de dividendes élevés par la Société nationale industrielle et minière (SNIM) (+1,7 point de pourcentage). Les subventions ont diminué, passant de 2,1% du PIB en 2021 à 1,7% du PIB en 2022. **Le taux de réalisation des recettes de l'État a atteint 97% des objectifs de la LFR pour l'année 2022.** Les recettes fiscales ont été collectées durant l'année 2022 à hauteur de 47,39 Milliards MRU, pour un objectif de 54,40 Milliards MRU, soit un taux d'exécution de 87% des prévisions de la Loi de Finances. Globalement, les réalisations de 2022 ont augmenté de 3,4 Milliards MRU par rapport aux recettes fiscales collectées l'année précédente (43,99 Milliards MRU en 2021). Les taxes sur les revenus et profits ont atteint 92% des prévisions de la LFR, et une augmentation de 14% par rapport à l'année 2021. Les prévisions pour les taxes sur les biens et services ont atteint 97% des prévisions et une augmentation de 3% par rapport à l'année 2021. Les taxes sur le commerce international ont été réalisées à 70%. Les autres recettes fiscales regroupant notamment les droits de timbres, la taxe d'apprentissage et les impôts sur la propriété ont atteint 418% des prévisions et une augmentation de 73% par rapport à l'année précédente. De 2016 à 2018, les recettes recouvrées ont représenté respectivement 113,2%, 104,6% et 108,1% des prévisions budgétaires initiales, donc comprises entre 94% et 112% au cours des exercices 2017 et 2018.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 3,5. Les actions majeurs sont attendues de mise en œuvre dans le cadre du nouveau Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques (SD-RFP) 2021-2025 pour renforcer l'administration fiscale

Sources : Ministère des Finances (*Rapport sur les opérations financières de l'État en 2022* Ministère des Finances, *Rapport de mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances publiques - 30 Juin 2023*, *Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF)*, *Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts*, *Budget consolidé d'investissement Année 2023*, *Rapport sur les opérations financières de l'Etat - Premier semestre 2023*, *Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale au 31 décembre 2022*, *évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016*, *Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) 2023-2025*)

Banque Mondiale-rapport sur la situation économique de la Mauritanie en 2023 (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/099072423105059709/pdf/P17926605a759a055096540224f679aa053.pdf>) ; *Revue des dépenses publiques 2021* (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/315091634652104601/pdf/Pistes-pour-Maintenir-la-Viabilite-Budgetaire-et-Soutenir-Une-Reprise-Economique-Plus-Inclusive-Apres-la-COVID-19.pdf>)

Rapport du FMI N° 23/73 de janvier 2023 (
<https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/journals/002/2023/073/002.2023.issue-073-fr.xml>),

Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (
<https://primature.gov.mr/fr/node/799>);

BCM - Rapport annuel sur l'évolution économique et monétaire au titre de l'exercice 2022 (
https://www.bcm.mr/IMG/pdf/rapport_annuel_fr_vf22.pdf)

15. Quality of Public Administration

Score du critère: 2.5

15.a. Policy coordination and responsiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.0
Score révisé	2.0
Score de deuxième brouillon	2.0
Score final	2.0

Notes du pays:

En Mauritanie, les mécanismes de coordination des politiques fonctionnent généralement d'une manière efficace. Des mécanismes efficaces de coordination assurent un haut degré de cohérence des politiques à travers la structure gouvernementale. D'importantes activités ont été initiées au cours de la période Août 2019-Juillet 2022 pour moderniser l'administration et renforcer ses capacités, parmi lesquelles : La révision de l'ordonnance relative à la réorganisation de l'administration territoriale ; Le lancement du processus de dématérialisation de certaines procédures relevant des services du Ministère des finances ; Le lancement de la plateforme numérique de coordination de l'action gouvernementale ; Le démarrage du processus de mise en place d'un système moderne de gestion du patrimoine de l'État ; La construction/réhabilitation de treize (13) bâtiments administratifs La création d'une Autorité de protection des données à caractère personnel ; L'élaboration d'une Stratégie nationale de sécurité numérique pour la période 2022-2025 ; L'acquisition d'un système de visioconférence pour l'Intranet du Gouvernement permettant au Gouvernement de tenir ses réunions, en toute sécurité, aisément, à la fréquence nécessaire et dans des conditions optimales ; La mise en place de l'environnement de travail numérique « Microsoft-Modern Desktop » pour permettre aux agents de l'Etat de travailler et de collaborer facilement et en toute sécurité ; L'acquisition d'équipements et de matériels informatiques nécessaires à la mise en place d'un système de vidéo conférence reliant l'ensemble des walis à l'administration centrale du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ;La création de six (6) nouvelles moughataas frontalières, en vue de resserrer le maillage territorial, et de rapprocher

l'administration des populations ; La réalisation d'études préalables à la délivrance en ligne des actes d'état civil, au télépaiement des droits de timbre, et au E-autorisation visas spots (projets pilotes en cours).

Les mécanismes de gouvernance de la mise en œuvre de la SCAPP 2016-2030, y compris la formulation, le pilotage et le suivi-évaluation sont régis par le décret n°2019-085 du 6 mai 2019. Ce décret a été pris et ces mécanismes mis en place en application des recommandations et résultats d'une étude conduite en 2017 sur l'opérationnalisation du système de suivi et évaluation de la SCAPP 2016-2030 pour tenir compte des leçons du passé et des objectifs et principes directeurs en la matière. Le système de suivi-évaluation (SSE) en place vise à : 1) Informer sur les progrès par rapport à l'atteinte des objectifs fixés ; 2) Améliorer le pilotage et l'efficacité des projets et programmes de développement et appuyer la prise de décision (opérationnelle et stratégique) ; 3) Assurer une redevabilité dans le processus de mise en œuvre de la stratégie et mieux communiquer. Ce système comprend notamment un dispositif institutionnel et des outils dont le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) et une plateforme en ligne d'indicateurs de suivi des ODD et des stratégies de développement (MOUTABAA). A cela s'ajoutent des évaluations à mi-parcours et finale du plan d'action 2021-2025 et une revue volontaire des ODD.

L'Évaluation de la politique et des institutions nationales 2022 de la Banque mondiale a confirmé que la Mauritanie a enregistré des progrès en matière de la qualité de l'administration publique. Le score est passé du pays est passé de 2,5 sur 6 en 2019 à 3 en 2021 et 222.

Toutefois, il faut souligner que le système politique mauritanien est hyper-présidentieliste, c'est-à-dire qu'il accorde un pouvoir énorme au président. La séparation des pouvoirs est faible, tant sur le plan formel qu'informel. La constitution de 1991, légèrement amendée en 2006 et 2017 par référendum populaire, prévoit un régime semi-présidentiel très favorable à l'exécutif. Le président est directement élu par la population (et, depuis les amendements de 2006, il ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs). Le président a le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale, qui n'a pas le pouvoir de le mettre en accusation. Toutefois, l'Assemblée nationale peut voter une motion de défiance à l'encontre du premier ministre et de son cabinet (qui sont nommés par le président). Le président a également le pouvoir de prendre des décrets ; il dispose de pouvoirs de nomination étendus ; il peut nommer unilatéralement presque tous les postes de haut niveau de l'appareil d'État, y compris la moitié des institutions judiciaires les plus importantes, le Conseil constitutionnel et son président. Aucune institution n'a le pouvoir d'opposer son veto à ces nominations.

La note de la Mauritanie pour cette section a été rehaussée à 2,5.

Sources : Rapport de Synthèse du Second Plan d'Action de la SCAPP (http://www.economie.gov.mr/sites/default/files/2023-09/SCAPP%202_Synthe%CC%80se_VF.pdf); Banque Mondiale ; AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ; Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf (<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>); The 2021 African Integration Report (https://au.int/sites/default/files/documents/41587-doc-African_Integration_Report_2021_-_Final_Design.pdf) ; APIM- <https://apim.gov.mr/fr/reforms-and-texts-3/> ; The Global Competitiveness Report EDITION 2020 ; Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; OMC-examen des politiques commerciales (https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s371_f.pdf) ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index -

15.b. Service delivery and operational efficiency

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

Le rapprochement de l'administration des citoyens, dans un esprit d'équité et d'égalité, ainsi que le suivi de l'exécution des projets et programmes, ont connu de bons résultats. Dans le domaine de la décentralisation, les chartes graphiques harmonisées des différents actes communaux ont été élaborées, ainsi que les modules de gestion des quartiers; en plus de la création d'une base de données générale des communes, associée à une cartographie dynamique, avec le développement et l'installation de logiciels de gestion appropriés aux communes. Les sièges de 10 Régions ont été réceptionnés et seront bientôt équipés. Dans le domaine de l'Etat civil, près de 33 centres ont été construits, réhabilités et/ou réouverts après 4 années de fermetures à Aleg, Ksar, Sebkha et 30 autres localités. En termes de poursuite des actions déjà entreprises pour rapprocher l'administration du citoyen, le processus de création des 06 Moughataas est achevé, avec la mise en place de toutes les structures administratives ; aussi, 20 communes rurales ont été créées.

Afin de mesurer la performance globale des services publics, l'indice Mo Ibrahim de 2020 permet une évaluation au niveau général des différents secteurs étatiques. Ainsi, la Mauritanie obtient un score de 41,3 sur 100,0 pour la gouvernance globale en 2021 contre un score de 41,9% en 2020, ce qui le place au 41ème rang sur 54 en Afrique en 2021 contre un classement de 39ème en 2020.

La note de la Mauritanie pour cette section a été maintenu à 3.

Sources : U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ; Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf (<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>) ; The 2021 African Integration Report (https://au.int/sites/default/files/documents/41587-doc-African_Integration_Report_2021_-_Final_Design.pdf) ; APIM- <https://apim.gov.mr/fr/reforms-and-texts-3/> ; The Global Competitiveness Report EDITION 2020 ; Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; OMC-examen des politiques commerciales (https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s371_f.pdf) ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index -

15.c. Merit and ethics

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

Notes du pays:

Selon le rapport sur l'intégrité dans le monde 2020, la Mauritanie se classe dans la catégorie des pays à très faible niveau d'intégrité dans la fonction publique. Selon ce rapport, l'accès à la fonction publique en Mauritanie est exclusivement organisé à travers des concours de recrutement et donc en fonction du mérite. Néanmoins, cette orientation théorique semble poser un problème au niveau pratique. En effet, l'enquête Bertelsmann Transformation Index 2022 (BTI 2022) pointe le fait que l'application de ces directives méritocratiques reste très perfectible.

Historiquement, l'utilisation du personnel administratif a été compromise par des intrusions politiques. La fusion des fonctions administratives et politiques est fréquente : les hauts fonctionnaires sont souvent également membres, voire responsables, du parti au pouvoir, l'UPR, un schéma qui existait également sous les régimes précédents. Les licenciements et les nominations sont souvent motivés par des considérations politiques. Les remaniements fréquents sont un outil pour maintenir la loyauté et prévenir la subversion des élites. La mise en œuvre effective de procédures méritocratiques dans la nomination des fonctionnaires reste un défi majeur, tout comme la prévention des détournements de fonds dans les contrats liés aux infrastructures publiques et à la gouvernance des entreprises publiques.

Les mutations des fonctionnaires quant à elles ne sont pas exécutées en fonction du mérite et seraient plutôt dictées par les affiliations politiques. Un système d'évaluation des fonctionnaires existe, mais il n'est pas effectif, car il apparaît que ces évaluations ne sont pas prises en compte lors des mutations des fonctionnaires. Le passage à des échelons ou à des grades supérieurs est plutôt géré selon l'ancienneté et les postes précédemment occupés.

Les agences publiques chargées d'enquêter sur les fautes éthiques et les conflits d'intérêts des fonctionnaires et des hommes politiques comprennent la Cour des comptes, dont le président est nommé par le président, l'Inspection générale de l'État (IGE), dont l'inspecteur général est nommé par le premier ministre, et d'autres agences plus spécialisées. Le fait que tous les inspecteurs généraux de l'IGE aient été des membres connus du parti présidentiel actuel ou passé soulève des doutes quant à leur réelle autonomie.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangée

Sources : U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ; Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf(<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>) ; The 2021 African Integration Report (https://au.int/sites/default/files/documents/41587-doc-African_Integration_Report_2021_-_Final_Design.pdf) ; APIM- <https://apim.gov.mr/fr/reforms-and-texts-3/> ; The Global Competitiveness Report EDITION 2020 ; Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; OMC-examen des politiques commerciales (https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s371_f.pdf) ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6> ;

15.d. Pay adequacy and management of the wage bill

Aucune donnée de score disponible pour ce sous-critère.

16. Transparency, Accountability, and Corruption in the Public Sector

Score du critère: 3

16.a. Accountability of the executive to oversight institutions

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

Dans le cadre du plan d'action du Schéma directeur de réforme des finances publiques (SDRFP) 2021-2025, plusieurs réformes ont été prévues pour améliorer la transparence du budget de l'Etat. Au titre de l'année 2021, il avait été prévu les actions suivantes : (i) la plate-forme « open data » doit être mise en place durant le premier trimestre de l'année 2021 ; (ii) Le respect des délais de publication de la loi de finances annuelle approuvée par le pouvoir législatif de deux semaines au maximum à compter de sa promulgation, (à compter de la loi de finances de l'année 2022) ; (iii) Les résultats budgétaires de

l'exercice précédent, présentés avec la loi de finances de l'année selon le même format que celle-ci : à compter de la loi de finances de l'année 2022 ; (iv) Les lois de règlements et leurs annexes de l'exercice clos précédent. S'agissant de la Mise en place de la plate-forme « open data », un arrêté précisant les données à minima qui doivent être publiées sur cette plateforme sous format exploitable a été signé en 2021, la plate-forme « open data » a été créée. Le système de validation des publications a été mis en place et l'activité est réalisée à 100%. La plate-forme informatique sur le WEB a été réalisée 100%. S'agissant de la Publication de la loi de finances annuelle, Les services responsables de la publication ont pris en charge cet aspect et les projets et les lois de finances sont systématiquement publiées dans les délais. Cette activité est réalisée à 100%. S'agissant de la production de la loi de règlement, elle est désormais présentée chaque année dans les délais. Cette activité est réalisée à 100%. De plus, les organes de contrôle ont été renforcés et redynamisés avec la révision du cadre légal et institutionnel régissant la cour des comptes et l'inspection générale d'Etat, avec l'augmentation de leurs moyens humains et matériels. La question des mesures de protection de la sécurité et de l'environnement est restée faiblement prise en compte. La loi relative aux passations des marchés publics a été révisée et ses textes d'application adoptés.

S'agissant de l'instauration de l'audit interne, dans le cadre du plan d'action du Schéma directeur de réforme des finances publiques (SDRFP) 2021-2025, les Directions du Ministère des Finances se sont engagées dans la mise en œuvre de l'audit interne. Les travaux de professionnalisation engagés au sein de la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne de la DGTCF et de l'Inspection Générale des Finances seront étendus à tous les corps d'inspection. Les corps de contrôle du Ministère des Finances seront dotés d'une application unifiée de la programmation, du suivi et de la réalisation des programmes d'audit et un comité de gestion des risques sera institué par arrêté afin d'unifier et d'harmoniser la démarche. Les formations sur les démarches d'audit et de maîtrise des risques seront dispensées à grande échelle pour renforcer les capacités du personnel de toutes les directions et diffuser la culture de l'audit au sein de l'administration. Enfin une charte de l'audit du Ministère des Finances, conforme aux normes internationales de l'audit, sera adoptée. A cet effet, la création du comité technique de l'audit interne a été réalisée à 90% avec la finalisation du projet d'arrêté en attendant la validation.

Depuis l'adoption de La loi n° 2018-039 du 09 octobre 2018 portant Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les rôles de l'Assemblée Nationale et de la Cour des Comptes en matière de suivi du budget pendant toute la durée de l'exercice ont été renforcés. Afin d'améliorer la reddition des comptes, les rapports financiers sur l'exécution du budget sont transmis à l'Assemblée Nationale et à la cour des Comptes. Au cours de l'année 2022 et 2023, les projets de loi de finances et les rapport de la Cour des comptes sur le projet de loi de règlement définitif du budget ont été soumis dans les meilleurs délais à l'Assemblée nationale. Ainsi, le 13 juillet 2023, la Commission financière issue de l'assemblée nationale a procédé à l'examen de la loi des finances rectificative pour l'année 2023 qui lui a été transmis par le gouvernement. En outre, le 24 juillet 2023, la commission des finances de l'Assemblée nationale a examiné le rapport de la Cour des comptes sur le projet de loi de règlement définitif du budget 2021. L'Assemblée Nationale et la Cour des Comptes font le suivi du budget pendant toute la durée de l'exercice. Afin d'améliorer la reddition des comptes, les rapports financiers sur l'exécution du budget sont transmis à l'Assemblée Nationale et à la cour des Comptes. La commission des finances de l'Assemblée nationale examine les projets de loi de finances et les rapport de la Cour des comptes sur le projet de loi de règlement définitif du budget. Ainsi, le 13 juillet 2023, la Commission financière issue de l'assemblée nationale a procédé à l'examen de la loi des finances rectificative pour l'année 2023 qui lui a été transmis par le gouvernement. En outre, le 24 juillet 2023, la commission des finances de l'Assemblée nationale a examiné le rapport de la Cour des comptes sur le projet de loi de règlement définitif du budget 2021.

En matière de redevabilité et de transparence, l'indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique (IIAG) 2021 montre que la Mauritanie a enregistré des performance. Le sous-indicateur « redevabilité et

transparence » a vu son score augmenté et passé de 24,0 en 2020 (classé 41ème sur 54 pays) à 24,7 en 2021 (classé 40ème sur 54 pays). Le sous-indicateur « respect de l'état de droit par le pouvoir exécutif » a vu son score augmenté et passé de 38,1 en 2020 (classé 35ème sur 54 pays) à 38,6 en 2021 (classé 35ème sur 54 pays).

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangée

Sources : Ministère des Finances (Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts, évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016) ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS

En matière de gouvernance économique, la Mauritanie est classée 40ème sur 54 pays africains en 2020 sur la base de l'indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique (IIAG) avec un score de 41,6/100. Selon le même rapport, l'évolution du niveau de gouvernance générale a néanmoins évolué favorablement sur la période 2010-2019 avec une progression de 2 points. Concernant le niveau de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International, le score de la Mauritanie s'est également détérioré passant 31/100 en 2015 à 28/100 en 2017 à 29/100 en 2019, a fortement fluctué dans le classement mondial (143ème rang en 2017 contre 112ème en 2015 et 134ème en 2019 -rapport 2020-). L'amélioration de la gouvernance continue de constituer un défi majeur pour la Mauritanie. Les audits externes ou indépendants des marchés publics sont réalisés sur une base régulière et sont publiés. Selon les dispositions du Code de Marchés Publics, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) est chargée d'élaborer, annuellement, un rapport sur l'efficacité et la fiabilité du système de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics à transmettre au Président de la République, au Président de l'Assemblée Nationale, au Premier Ministre et au Président de la Cour des Comptes. L'Assemblée Nationale et la Cour des Comptes font le suivi du budget pendant toute la durée de l'exercice. Afin d'améliorer la reddition des comptes, les rapports financiers sur l'exécution du budget sont transmis à l'Assemblée Nationale et à la cour des Comptes. La commission des finances de l'Assemblée nationale examine les projets de loi de finances et les rapport de la Cour des comptes sur le projet de loi de règlement définitif du budget. Ainsi, le 13 juillet 2023, la Commission financière issue de l'assemblée nationale a procédé à l'examen de la loi des finances rectificative pour l'année 2023 qui lui a été transmis par le gouvernement. En outre, le 24 juillet 2023, la commission des finances de de l'Assemblée nationale a examiné le rapport de la Cour des comptes sur le projet de loi de règlement définitif du budget 2021. L'Assemblée Nationale et la Cour des Comptes font le suivi du budget pendant toute la durée de l'exercice. Afin d'améliorer la reddition des comptes, les rapports financiers sur l'exécution du budget sont transmis à l'Assemblée Nationale et à la cour des Comptes. La commission des finances de l'Assemblée nationale examine les projets de loi de finances et les rapport de la Cour des comptes sur le projet de loi de règlement définitif du budget. Ainsi, le 13 juillet 2023, la Commission financière issue de l'assemblée nationale a procédé à l'examen de la loi des finances rectificative pour l'année 2023 qui lui a été transmis par le gouvernement. En outre, le 24 juillet 2023, la commission des finances de de l'Assemblée nationale a examiné le rapport de la Cour des comptes sur le projet de loi de règlement définitif du budget 2021. En matière de redevabilité et de transparence, l'indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique (IIAG) 2021 montre que la Mauritanie a enregistré des performance. Le sous-indicateur « redevabilité et transparence » a vu son score augmenté et passé de 24,0 en 2020 (classé 41ème sur 54 pays) à 24,7 en 2021 (classé 40ème sur 54 pays). Le sous-indicateur « respect de

l'état de droit par le pouvoir exécutif » a vu son score augmenté et passé de 38,1 en 2020 (classé 35ème sur 54 pays) à 38,6 en 2021 (classé 35ème sur 54 pays). De plus, les organes de contrôle ont été renforcés et redynamisés avec la révision du cadre légal et institutionnel régissant la cour des comptes et l'inspection générale d'Etat, avec l'augmentation de leurs moyens humains et matériels. La question des mesures de protection de la sécurité et de l'environnement est restée faiblement prise en compte. La loi relative aux passations des marchés publics a été révisée et ses textes d'application adoptés. **La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangée** Sources : Ministère des Finances (Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts, évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016) ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS

16.b. Access of civil society to information on public affairs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

La loi n° 2021-004 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux prévoit des dispositions concernant l'accès aux informations pour les organisations de la société civile reste une avancée majeure en Mauritanie. Avec l'adoption d'une nouvelle législation relative aux associations, le régime des autorisations des associations mauritaniennes est désormais conforme aux standards internationaux. Suite à l'adoption de la nouvelle Loi relative aux associations, réseaux et fondations (Loi 004-2021), le régime des autorisations en vigueur depuis 1964 a été remplacé par le régime déclaratif plus conformes aux normes internationales. L'ONG antiesclavagiste Initiative de résurgence du mouvement abolitionniste (IRA), créée en 2008 par un groupe d'activistes dont Biram Dah Abeid, Président de l'IRA, a enfin reçu son attestation de déclaration définitive le 31 décembre 2021 après de nombreuses années de demandes.

En 2022, dans le domaine des libertés, plusieurs réformes ont été engagées, dont on peut citer la loi régissant la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel pour réorganiser le secteur de l'audiovisuel, et le décret d'application relatifs à la loi sur les Associations et la Stratégie nationale de Promotion de la Société Civile. Aussi, des Plateformes numériques régionales des organisations de la société civile ont été installées, et des ateliers de vulgarisation de la loi et d'initiation à l'utilisation de la plateforme numérique ont été organisés au profit des autorités administratives et des organisations de la société civile dans toutes les Wilayas.

Adoption en 2022 de la stratégie nationale de promotion de la Société civile. la stratégie nationale de promotion de la société civile a nécessité une étude de la situation de référence des organisations de la société civile en Mauritanie, et identifié les leviers qui peuvent être activés afin de la promouvoir à travers sept axes principaux dont l'amélioration du cadre institutionnel, la participation effective des organisations de la société civile à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et programmes de développement. Ces axes portent aussi sur le développement de son propre système d'information, le renforcement des capacités et des qualifications professionnelles de ces organisations et l'amélioration de leur accès au financement.

En 2021-2022, Plusieurs initiatives ont été mises en place pour améliorer l'accès à l'information en Mauritanie. Par exemple, des ateliers de formation ont été organisés pour les journalistes et les professionnels des médias afin de promouvoir l'égalité des genres et la liberté d'expression. Des efforts ont été déployés pour renforcer la collaboration entre les organisations de la société civile et les autorités gouvernementales, notamment en matière de transparence et de lutte contre la corruption. De plus, le projet Transparence du budget de l'éducation de la Mauritanie (TOME) vise à renforcer les capacités de la société civile à mettre en œuvre des interventions de redevabilité sociale. Ce projet met en place une plateforme TIC connectée à la base de données BOOST de la Mauritanie et collecte des informations auprès de toutes les parties prenantes concernées, y compris les réseaux d'ONG, les associations de parents et les institutions gouvernementales nationales et locales.

En outre, la Mauritanie a adopté la loi n°2017-020 sur la protection des données à caractère personnel, qui vise à garantir la protection des données personnelles et à réglementer leur traitement. Cette loi contribue à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions publiques et à faciliter l'accès à l'information.

L'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques en Mauritanie est un enjeu crucial pour la transparence, la participation citoyenne et la lutte contre la corruption. Bien que des progrès aient été réalisés grâce à l'adoption de lois et à la mise en place d'initiatives visant à renforcer la collaboration entre la société civile et les institutions gouvernementales, des défis subsistent. Il est essentiel de continuer à promouvoir la liberté de la presse, la formation des journalistes et la coopération entre les différents acteurs pour garantir un accès adéquat à l'information sur les affaires publiques en Mauritanie.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangée

Sources : Ministère des Finances (Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts, évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016) ; Transparency International ; Projet Transparence du budget de l'éducation de la Mauritanie (TOME). Site officiel du projet TOME. Consulté le 27 septembre 2023 ; Loi n° 2021-004 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux." Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie, 2021 ; Loi N° 2007/054 relative à la Transparence financière de la vie publique. (2007) ; UNESCWA. https://alp.unescwa.org/sites/default/files/2021-09/Mauritania_Law%20on%20Financial%20Transparency%20in%20Public%20Life_54_2007_FR.pdf; Mauritanie | RSF. <https://rsf.org/fr/pays-mauritanie>

L'accès à l'information est un enjeu majeur pour la société civile en Mauritanie. Les organisations de la société civile ont besoin d'un accès à l'information pour mener à bien leurs activités et pour promouvoir la transparence et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques. La loi n° 2021-004 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux prévoit des dispositions concernant l'accès aux informations pour les organisations de la société civile[1]. La loi n°2007-054 relative à la transparence financière de la vie publique a été adoptée en Mauritanie pour garantir la transparence financière et lutter contre la corruption. Cette loi a également institué une Commission pour la transparence financière de la vie publique, chargée de recevoir les déclarations des personnes concernées[2]. Toutefois, l'accès à l'information sur les affaires publiques demeure un enjeu majeur pour la société civile mauritanienne. Les médias jouent un rôle crucial dans la diffusion de l'information sur les affaires publiques. La presse écrite, la radio et la télévision sont les principaux canaux d'information en Mauritanie[3]. Cependant, la liberté de la presse et l'accès à l'information sont parfois entravés par des restrictions gouvernementales et des défis liés à la formation des journalistes. La société civile mauritanienne est composée d'organisations non gouvernementales, de syndicats, d'associations professionnelles et d'autres groupes qui œuvrent pour la promotion de la transparence, la lutte contre la corruption et la défense des droits de l'homme. La collaboration entre ces organisations et les institutions gouvernementales est essentielle pour garantir un accès adéquat à l'information sur les affaires publiques. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour améliorer l'accès à l'information en Mauritanie. Par exemple, des ateliers de formation ont été organisés pour les journalistes et les professionnels des médias afin de promouvoir l'égalité des genres et la liberté d'expression. Des efforts ont été déployés pour renforcer la collaboration entre les organisations de la société civile et les autorités gouvernementales, notamment en matière de transparence et de lutte contre la corruption. De plus, le projet Transparence du budget de l'éducation de la Mauritanie (TOME) vise à renforcer les capacités de la société civile à mettre en œuvre des interventions de redevabilité sociale. Ce projet met en place une plateforme TIC connectée à la base de données BOOST de la Mauritanie et collecte des informations auprès de toutes les parties prenantes concernées, y compris les réseaux d'ONG, les associations de parents et les institutions gouvernementales nationales et locales[4]. En outre, la Mauritanie a adopté la loi n°2017-020 sur la protection des données à caractère personnel, qui vise à garantir la protection des données personnelles et à réglementer leur traitement. Cette loi contribue à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions publiques et à faciliter l'accès à l'information. L'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques en Mauritanie est un enjeu crucial pour la transparence, la participation citoyenne et la lutte contre la corruption. Bien que des progrès aient été réalisés grâce à l'adoption de lois et à la mise en place d'initiatives visant à renforcer la collaboration entre la société civile et les institutions gouvernementales, des défis subsistent. Il est essentiel de continuer à promouvoir la liberté de la presse, la formation des journalistes et la coopération entre les différents acteurs pour garantir un accès adéquat à l'information sur les affaires publiques en Mauritanie. Dans le domaine des libertés, plusieurs réformes ont été engagées, dont on peut citer la loi régissant la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel pour réorganiser le secteur de l'audiovisuel, et le décret d'application relatifs à la loi sur les Associations et la Stratégie nationale de Promotion de la Société Civile. Aussi, des Plateformes numériques régionales des organisations de la société civile ont été installées, et des ateliers de vulgarisation de la loi et d'initiation à l'utilisation de la plateforme numérique ont été organisés au profit des autorités administratives et des organisations de la société civile dans toutes les Wilayas.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangée

Sources : Ministère des Finances (Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts, évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016) ; Transparency International ; Projet Transparence du budget de l'éducation de la Mauritanie (TOME). Site officiel du projet TOME. Consulté le 27 septembre 2023 ; Loi n° 2021-004 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux." Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie, 2021 ; Loi N° 2007/054 relative à la Transparence financière de la

vie publique. (2007) ; UNESCWA. https://alp.unescwa.org/sites/default/files/2021-09/Mauritania_Law%20on%20Financial%20Transparency%20in%20Public%20Life_54_2007_FR.pdf; Mauritanie | RSF. <https://rsf.org/fr/pays-mauritanie>[1]Loi n° 2021-004 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux." Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie, 2021.[2] Loi N° 2007/054 relative à la Transparence financière de la vie publique. (2007). UNESCWA. https://alp.unescwa.org/sites/default/files/2021-09/Mauritania_Law%20on%20Financial%20Transparency%20in%20Public%20Life_54_2007_FR.pdf[3] Mauritanie | RSF. <https://rsf.org/fr/pays-mauritanie>[4] Projet Transparence du budget de l'éducation de la Mauritanie (TOME). Site officiel du projet TOME. Consulté le 27 septembre 2023

16.c. State captured by narrow vested interests

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

Notes du pays:

En 2022, le Gouvernement mauritanien a mené une « évaluation diagnostique de la gouvernance » avec l'appui du FMI. Conformément au cadre d'action renforcé en matière de gouvernance du FMI, l'évaluation diagnostique s'est concentrée sur les faiblesses de la gouvernance et les vulnérabilités à la corruption dans les domaines prioritaires macro-critiques suivants : i) la gouvernance et les opérations de la banque centrale ; ii) la surveillance du secteur financier ; iii) la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ; iv) la gouvernance des finances publiques, l'administration des recettes (y compris les douanes), la gestion des ressources naturelles, la passation des marchés publics et l'audit ; v) l'application des droits de propriété et des droits contractuels ; et vi) les cadres juridiques et institutionnels ainsi que les stratégies de lutte contre la corruption. Sur la base de ses conclusions, un plan d'action a été élaboré.

En mars 2023, Le gouvernement mauritanien a adopté une nouvelle stratégie nationale pour lutter contre la corruption (SNLC) 2023-2030. La SNLC met un point d'honneur sur l'intégrité, la responsabilité, la transparence et l'éthique en Mauritanie. Elle a la vision d'une « Mauritanie qui renforce l'intégrité et réduit significativement la corruption » de manière générale et comporte quatre objectifs stratégiques spécifiques : i) rétablir la transparence et développer l'intégrité, ii) créer un environnement hostile à la corruption, iii) engager et renforcer les acteurs, et iv) protéger les secteurs les plus vulnérables. En vue de réaliser cette vision, la SNLC 2030 s'appuie sur cinq piliers qui soutiennent le redressement de la situation de corruption du pays ; ce sont notamment : la bonne gouvernance, la prévention et la détection, la répression, la communication et la sensibilisation, et la culture anticorruption.

Les agences publiques chargées d'enquêter sur les fautes éthiques et les conflits d'intérêts des fonctionnaires et des hommes politiques comprennent la Cour des comptes, dont le président est nommé par le président, l'Inspection générale de l'État (IGE), dont l'inspecteur général est nommé par le premier ministre, et d'autres agences plus spécialisées. **Le fait que tous les inspecteurs généraux de l'IGE aient été des membres connus du parti présidentiel actuel ou passé soulève des doutes quant à leur réelle autonomie. La perception de la corruption reste cependant élevée**, avec un indice de perception de corruption de Transparency International qui est passé d'un score de 27 sur 100 en 2016 (142ième sur 170 pays) à 28 sur 100 (140ième sur 180 pays) en 2021.

En Mauritanie, en droit, les hauts fonctionnaires représentant les trois pouvoirs de l'Etat (y compris les chefs d'État et de gouvernement, les ministres, les députés, les juges, etc.) sont tenus de déclarer leur patrimoine. Toutefois, ces déclarations ne sont pas publiques. En effet, la loi n°54-2007 du 18 septembre 2007 relative à la transparence financière de la vie publique a institué dans ses articles 2/3/4/5/6 une obligation de déclaration du patrimoine aux hautes personnalités de l'État telles que le président de la République, le Premier ministre, les membres de Gouvernement, les personnalités investies d'un mandat électif (députés) et les hauts fonctionnaires de l'État. Au sens de l'article 2, a déclaration du patrimoine du Président de la République doit être publique. Pour le reste des personnalités concernées, les déclarations doivent être faites devant la Commission pour la transparence financière de la vie publique chargée de recevoir les déclarations des personnes, créée par la même loi dans son article 8. Il est ainsi indiqué à l'article 11-2 que : « La commission assure le caractère confidentiel des déclarations reçues ainsi que les observations formulées, le cas échéant, par les déclarants sur l'évolution de leur patrimoine ». La loi dispose même dans son Article 16_1 que toute publication des déclarations des hautes personnalités est passible de sanctions et insiste dans son article 12 sur le caractère non nominatif du rapport de la Commission de la transparence financière de la vie publique.

Pour lutter efficacement contre la corruption et le détournement des biens publics, il faudrait mettre en place les garde-fous nécessaires pour contenir un tel phénomène et en finir avec le règne de l'impunité. Même si tous les niveaux de l'administration sont touchés par la corruption, nous devons commencer par élargir la déclaration de patrimoine à tous les hauts fonctionnaires (ministres, secrétaires généraux, directeurs généraux, directeurs des entreprises publiques...) qui prennent les décisions et qui sont la source de tous nos problèmes, car ils entretiennent la corruption. Nous devons rendre la déclaration de patrimoine effective, à travers les 11 mesures suivantes, naturellement non exhaustives : 1. Vérifier systématiquement la véracité des informations communiquées, pour s'assurer de leur exactitude, leur sincérité et leur exhaustivité, y compris en menant des investigations et faire des recoupements auprès de la direction des domaines, les samsaras, les banques... 2. Procéder systématiquement à des vérifications exhaustives, à Nouakchott, à l'intérieur du pays et à l'étranger, de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, les comptes bancaires, les dons, les avoirs bancaires, les cheptels, les héritages, les prêts, les dettes... 3. Élargir l'obligation de déclaration de patrimoine à tous les fonctionnaires qui collectent l'argent (douanes, impôts, trésor public...) et tous les fonctionnaires qui dépensent les fonds publics (Ordonnateurs et comptables des principaux budgets, Commissions des marchés...), mais aussi à tous les généraux et les hauts gradés de la sécurité. 4. Élargir l'obligation de déclaration de patrimoine à tous les conjoints et enfants, frères et sœurs, beaux-fils et belles-filles, beaux-frères et belles-sœurs, frères et sœurs des époux et des épouses... des ministres, directeurs généraux, directeurs des établissements publics et tous les ordonnateurs de budgets. 5. Mettre en place un système rigoureux de suivi et de contrôle de l'évolution de la situation patrimoniale de tous les responsables. 6. Créer un organe de contrôle des déclarations de patrimoine, une espèce d'instance, indépendante et autonome financièrement, chargée de la collecte et de la vérification des déclarations de patrimoine et dotée d'un personnel réputé pour sa compétence et son intégrité. 7. Mettre en place un dispositif contraignant de sanctions effectives et dissuasives contre les responsables qui ne remettent pas leur déclaration de patrimoine ou qui manipulent les données ou qui soumettent de fausses déclarations. 8. Publier toutes les déclarations de patrimoine pour qu'elles soient accessibles au public et disponibles online, pour que n'importe quel citoyen puisse les voir. Une telle mesure fait partie des règles du jeu, en matière de

transparence publique. Quand on sert l'intérêt public, on doit accepter beaucoup de contraintes et l'une d'elles pourrait être, précisément, de renoncer au secret relatif au patrimoine et à toute discrétion, en acceptant que les données relatives au patrimoine soient publiées. Un tel système permettra de protéger les hommes politiques et les fonctionnaires intègres contre les suspicions, les généralisations abusives et les accusations tendancieuses.9. Impliquer la société civile, les médias, les journalistes d'investigation, les blogueurs dans la sensibilisation, mais aussi dans la dénonciation et la traque des biens mal acquis. Ils devraient pouvoir s'assurer de la conformité des déclarations de patrimoine à la réalité.10. Mettre en place une politique volontariste contre le blanchiment d'argent, dans un pays où on peut tout blanchir, en toute transparence et en toute impunité, y compris les fruits de la corruption. Les hauts fonctionnaires corrompus peuvent en effet détourner de l'argent public ou recevoir des commissions de quelques centaines de millions, versées en cash, et, le même jour, acheter, au vu et au su de tout le monde, autant de maisons, de terrains, de cheptels, de voitures de luxe ou déposer cet argent sur des comptes bancaires.11. Développer un cadre juridique et institutionnel efficace pour criminaliser l'enrichissement illicite, y compris un dispositif de veille qui permet d'engager systématiquement et immédiatement une enquête dès qu'un haut fonctionnaire affiche des signes extérieurs de richesse.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangée

Sources : Ministère des Finances (*Rapport sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), Rapport: enquête de satisfaction des usagers de la direction générale des grandes entreprises de la direction générale des impôts, évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016*) ; Transparency International

(E) Infrastructure and Regional Integration

Score du cluster: 3.167

17. Infrastructure Development

Score du critère: 3.333

17.a. Sector strategy/policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

Développer des infrastructures de qualité nécessaires à la transformation structurelle de l'économie constitue un axe stratégique de la Stratégie de croissance accélérée et de bien-être partagé (SCAPP). Couvrant cinq principaux domaines d'intervention, ce chantier du second Plan d'action de la SCAPP a pour objectifs principaux de garantir la disponibilité des services énergétiques, notamment les énergies propres à un coût abordable ; le renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement, des transports et de l'habitat ; le développement de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et finalement, la promotion de l'innovation, de la transformation numérique et le développement des services électroniques. . Le choix de ces 5 domaines d'intervention relève de leur importance stratégique, tant au niveau économique (via des projets énergétiques afin d'accompagner le développement du pays, la mise à niveau des réseaux de transport afin de dynamiser les échanges, la digitalisation, ...), au niveau social (notamment via l'amélioration de l'accès des populations à l'électricité et à l'eau potable, ainsi que l'habitat, et ce, notamment pour les population rurales et les couches les plus vulnérables,), et au niveau environnemental (par le renforcement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national, ...). Ce domaine d'intervention touche également à la dimension du genre en permettant de libérer, via son développement, le temps et l'apport de la femme au développement.

Ces dernières années ont été marquées par un intérêt croissant accordé aux infrastructures de transport. En effet, celles-ci sont un levier de désenclavement des territoires et jouent un rôle central le développement des échanges commerciaux et plus généralement dans la croissance économique.C'est pourquoi le Gouvernement donne une attention marquée et des ressources considérables à la mise à niveau et la maintenance des infrastructures routières. L'année 2022 a été marquée par (i) l'achèvement de 47 Km de voirie à Nouakchott (ii) la poursuite des travaux de construction des Ponts de Rosso, Bamako et Hay Saken (iii) le lancement d'un vaste programme de construction de 52 km de voiries dans les villes d'Aioun, de Kiffa, d'Aleg, de Magtalahjar, de Rosso, d'Atar de Zoueratt et de Tidjikja , ainsi que (iv) la construction et la réhabilitation d'un linéaire de 1.042 km du réseau routier national. Il s'agit de la construction des routes Tidjikja-Selibabi, Echimim-Nbeiket Lahwache, Nbaghiya- Route de l'Espoir ; en plus de la réhabilitation des routes Boghé – Kaédi, Aleg-Maghta -Lahjar, Djouk -Kiffa, Tintane -Aioun, Aioun -Timbedra -Nema. En 2023, l'extension du réseau routier national sera assurée à travers l'achèvement des travaux de construction (i) des voiries de Sélibabi et Rosso ; (ii) des routes : Bénichab-Route de NDB, la route Boutilimit-Aleg et un tronçon de la route Nouakchott-Boutilimit, Keur Macène- Ndiago, Amourj- Adel Bagrou, et le Pont de Bamako ; (iii) le lancement des travaux de construction des routes : Atar- Chinghuiti, Echemmim – Nbeiket Lahouache, Tintane-Ain Farba-Touil, le raccordement de la route de l'Espoir à la route Kaédi- Selibabi, la route Zouérate -Tindouf; le Pont de Madrid et de 4 nouveaux Ponts à Nouakchott. Compte tenu de ces programmes d'extension et de la nécessité de préservation de ces investissements, le Gouvernement a porté les ressources allouées au Fonds d'Entretien Routier à 1,5 milliard ouguiyas. En 2022, les devis programmes pour l'entretien du réseau routier national et des voiries urbaines 2022 ont été exécutés à hauteur de 76%. En 2023, la stratégie nationale d'entretien routier sera adoptée, les contrats programmes pour l'entretien du réseau routier national et des voiries urbaines seront renouvelés. Toutefois, ***l'accès aux infrastructures et aux services de transport reste spatialement inégal et la durabilité des investissements dans le secteur reste un défi majeur, en lien avec les besoins financiers pour l'entretien routier.*** Avec un score de 2 sur 7 au niveau de l'indicateur de la qualité des routes[1] et un score de 65,7 sur 100 au niveau de la connectivité des routes, l'accès aux infrastructures de transport de qualité et la durabilité des infrastructures restent des défis majeurs. Le secteur des transports fait structurellement face aux contraintes suivantes : (i) l'absence de schéma directeur routier fixant les priorités de désenclavement ; (ii) l'insuffisance du pilotage entraînant des retards de mise en œuvre des projets et la faible capacité d'absorption des investissements publics; (iii) l'insuffisance des ressources

allouées à l'entretien routier eu égard aux besoins énormes et à l'état de dégradation des routes ; (vi) l'absence de cadre de promotion du partenariat public privé dans le secteur des transports.

En termes d'infrastructures énergétiques, des réalisations importantes ont été enregistrées en 2022, notamment : (i) la mise en service effective de la Centrale hydro-électrique de Gouina au Mali, et (ii) le renforcement des programmes d'électrification et d'extension des réseaux à travers tout le pays. Le taux global d'accès à l'électricité est passé de 45,8% en 2019 à 54,6% en fin 2022 avec l'électrification rurale de la zone d'Aftout El Chergui ; L'avancement à 75% de l'électrification de 214 localités impactant plus de 410.000 habitants dans les wilayas du Hodh Gharbi, Hodh Chargui, Assaba, Gorgol, Brakna et Trarza ; le renforcement des Infrastructures Électriques des villes de l'intérieur du pays Projet 50 Moughata et équipement des centrales de Tidjikdja, Aioun, Kiffa et Akjoujt avec des Groupes de 1500 KW ; en plus de l'extension et la densification des réseaux électriques de Nouakchott. Par ailleurs, l'interconnectivité sera considérablement élargie, avec le démarrage du renforcement des lignes entre Nouakchott et Nouadhibou et les postes associés. L'année 2023, verra (i) La mise en service complète de la centrale Éolienne de Boulenoir, (ii) la mise en service de la ligne Nouakchott – frontière du Sénégal, (iii) la mise en service de la ligne 225KV, Nouakchott – Zouerate, (iv) le lancement des travaux de la boucle KaédiMaghama-Sélibaby-M'bout–Kaédi, qui permettra d'électrifier 65 localités dans les wilayas du Gorgol et du Guidimagha, (v) le lancement des travaux d'alimentation du port de N'Diogo à travers une ligne 90kv à partir du poste de Beninaji, (vi) Le lancement de projets pour l'électrification de 53 localités supplémentaires dans les deux Hodhs ; et (vii) le lancement d'électrification de 481 localités situées dans les Moughataas d'Aleg, bababé, Boghé, Magtalahjar, Barkéol, M'Bout, Maghama, Mounguel, Sélibabi, Ould Yenje, Boutilimitt, R'kiz, Rosso, Mederdra et Keurmacen. Par ailleurs , 10.000 kits de gaz butane seront distribués dans le cadre des programmes sociaux cette année. **La Mauritanie devrait renforcer ses investissements dans le secteur de l'énergie, pour stimuler le développement industriel, améliorer l'accès et accélérer la transition énergétique.** Grâce à des potentialités indéniables et en énergies renouvelables (solaire et éolien, en plus de la manne hydroélectrique issue de l'OMVS), le secteur de l'électricité connaît d'importantes mutations. Avec la mise en service à la fin 2022 de la centrale éolienne de Boulenouar et de la centrale hydroélectrique de Gouina, la SOMELEC affiche en 2023 une puissance thermique installée passant à 43%, alors qu'elle dominait le mix énergétique national représentant 75% de la production de la SOMELEC en 2021. En outre, plusieurs projets EnR sont en cours de développement par des miniers auto-producteurs à la lumière des centrales solaires de 12 MWc de la SNM à Zouérate et 34MWc de Kinross Tasiast.. En milieu rural, le prix du kWh dans les localités peut atteindre 4 à 5 fois le tarif social de la SOMELEC pour un service de 16 heures par jour. La Mauritanie a entamé en 2022 les premières mesures de sa stratégie de transition énergétique. La Mauritanie a également un potentiel pour devenir un hub régional pour la production d'hydrogène vert à grande échelle. Le pays vient de se doter d'un nouveau schéma-directeur pour la production et le transport de l'énergie électrique pour la période 2023 – 2040 qui prend en compte le gaz, l'hydrogène, une augmentation massive des énergies renouvelables dans le mix énergétique, le stockage et le commerce régional de l'électricité. La Mauritanie fait partie des pays prioritaires (G5 du Sahel) de l'initiative « Desert to Power » (DtP)[2] de la Banque. L'action entreprise par DtP vise à accroître l'accès universel à l'énergie, notamment en milieu rural, et soutient la transition vers les énergies renouvelables à travers le déploiement de mini-réseaux verts, de nouvelles capacités solaires et la construction de lignes d'interconnexion au titre de la dorsale trans-sahélienne catalytiques de projets IPP. Un protocole standardisé et unifié est en cours d'élaboration, suite aux recommandations de la 3ième réunion ministérielle DtP à Nouakchott en décembre 2022.

La Mauritanie, dans le cadre de l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) et compte tenu des faibles taux d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement, combinés à des inégalités d'accès entre les zones rurales et urbaines, a placé la problématique de l'eau potable et de l'assainissement au premier rang des priorités nationales de développement dans le

cadre du second plan d'action de la SCAPP. En termes d'accès, le Gouvernement a finalisé, au titre de l'année 2022, (i) le raccordement au réseau de Dhar des localités d'Amourj, Aldel Bagrou, Aouinat Zbil, Djiguenni et Aioun, (ii) la réalisation de 87 réseaux d'Alimentation en Eau Potable en milieu rural, (iii) le renouvellement de 535 équipements d'exhaure hybride, (iv) la réalisation de 20.000 raccordements, et (v) le renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Nouakchott, Atar, Nouadhibou, Kaédi, Tidjikja, Tintane, Rosso et Boghé. Ainsi, l'alimentation en eau de la ville de Nouakchott a augmenté de 20.000 m3/jour à partir d'Idini ; celle de Boghé de 5.000 m3/jour à partir du fleuve; la production d'eau potable de la ville de Nouadhibou a augmenté de 5.000 m3/jour par dessalement d'eau de mer. L'accès à l'assainissement et à l'hygiène des populations, et la pérennisation des équipements et infrastructures nécessaires, sont les objectifs du Gouvernement dans le domaine de l'assainissement. Ainsi, on peut citer à ce titre, (i) la réalisation des plans d'assainissement des villes d'Atar, Tidjikja, Selibabi, (ii) et la réalisation d'un assainissement piloté par la communauté dans 549 localités, sans oublier les interventions effectuées pour faire face aux fortes inondations enregistrées cette année, particulièrement au niveau de Nouakchott, Kaédi, Akjoujt, NBeika et Guerrou. En 2023, les actions d'assainissement porteront sur la consolidation et l'extension du système d'évacuation des eaux pluviales à Nouakchott, et le démarrage des travaux du système d'assainissement de la capitale ; la mise en œuvre des schémas d'assainissement au niveau des villes de Rosso et Kaédi et la poursuite de l'assainissement en milieu rural à travers le programme de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté. Toutefois, ***l'accessibilité aux services d'eau potable et d'assainissement reste des défis majeurs pour le pays et figurent au premier rang des priorités nationales de développement dans le cadre du second plan d'action de la SCAPP.*** Plusieurs contraintes sont à lever telles que (i) le manque de connaissance sur la ressource en eau qui mène à une sous-exploitation ou surexploitation ; (ii) l'absence de stratégie de gestion des eaux de surface ; (iii) la faiblesse des structures décentralisées de gestion de l'eau en milieu rural et la faible coordination sectorielle ; (iv) la durabilité des infrastructures hydrauliques et d'assainissement construits.

Dans le domaine de l'exploitation et des infrastructures, la flotte nationale de pêche a été renforcée par 38 navires fabriqués par le Chantier naval de Mauritanie, portant le nombre de navires fabriqués à 143 navires sur la période 2019-2022. La fourniture des services de base nécessaires pour assurer le débarquement des captures dans les ports existants a été renforcée. Des efforts importants ont été faits dans ce cadre pour aménager le port de Tanit et le doter des équipements nécessaires pour son bon fonctionnement a permis de créer 5.200 emplois, soit 16 % de plus qu'en 2021. La construction du pôle de développement intégré à « Lkoueichich » au Km 93 au sud de Nouakchott est en cours d'achèvement, et la construction d'un point de débarquement aménagé à M'heijrat a commencé.

Dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)., la Mauritanie a entrepris la mise en place de la connectivité internationale par câble sous-marin, la construction de tronçons de dorsales internet en fibre optique et le lancement de la 4G sur le territoire national. Ces chantiers ont permis une amélioration considérable de la connectivité des mauritaniens. Le pays a connu une amélioration du taux de couverture en réseau mobile (96% en 2021 contre 90% en 2016), du taux de couverture en 4G (31% en 2019). Selon l'indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI) de la Banque, la Mauritanie enregistre un score très faible dans le secteur des TICs et occupe la 25ème place sur 54 pays en 2020. Le secteur des TICs connaît des contraintes telles (i) une qualité faible de service des réseaux Télécom et une faible couverture des réseaux mobiles 4G ; (ii) un besoin important de développement des compétences en matière du numérique (iii) un niveau d'adoption du numérique relativement faible auprès des entreprises et de l'administration. pour conduire à l'émergence d'un secteur des TIC encourageant l'innovation, favorisant la croissance et l'accès à l'information, et s'inscrivant dans le cadre de la transition numérique en Mauritanie, les orientations suivantes ont été formulées sur la base de la Stratégie Nationale de Modernisation de l'Administration et des TIC, la Stratégie nationale de sécurité numérique de la Mauritanie 2022-2025 et la Stratégie nationale de promotion du haut débit et de

l'accès universel.

Le Budget Consolidé d'Investissement (CBI) constitue le de programmation et de suivi de l'exécution des dépenses d'investissements financées sur ressources budgétaires. Le

CBI reflète les orientations du programme « Mes engagements » du Président de la République et traduit également les priorités des politiques publiques définies dans la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP). Le BCI pour 2023 s'élève à 51,3 milliards de MRU, réparti par mode de financement comme suit : Le financement intérieur est de l'ordre de 31 milliards MRU, soit 60% ; Les financements extérieurs sont évalués à 20,30 milliards MRU (40%), constitués de dons-projets pour 8,3 milliards MRU et de prêts-projets (emprunts) pour 12 milliards MRU. Les investissements financés par les prêts-projets et réalisés par les Administrations Centrales et EPAs sont à hauteur de 7,3 milliards MRU. Les investissements programmés dans le secteur du Développement rural, considéré comme l'une des sources de diversification durable de l'économie nationale, se chiffrent à 7,3 milliards MRU, soit 14,21% du total du BCI 2023. Le secteur du Développement industriel (hors SNIM) absorbera 6,8 milliards MRU, soit 13,18% du volume total du BCI de l'année 2023. Le secteur de l'Aménagement du territoire continuera à bénéficier d'investissements importants au titre du BCI 2023, puisqu'il bénéficie de 15,3 milliards MRU, correspondant à 29,83% des investissements prévus. Le secteur des Ressources humaines se verra allouer une enveloppe de près de 5,2 milliards MRU, soit 10,10% des dépenses d'investissement programmés pour l'année 2023. Les investissements publics alloués au secteur du Développement institutionnel en 2023 portent sur un montant de 3,6 milliards MRU, correspondant à 7,11% du total des investissements prévus. Avec une enveloppe de 13,1 milliards MRU, le secteur des « projets multisectoriels » représentera de 25,57% de l'enveloppe globale du BCI 2023. Selon les leviers de la SCAPP, avec une enveloppe de 22,12 milliards MRU, le levier « Promouvoir une croissance forte, inclusive et durable » bénéficie de 43 % de l'enveloppe globale du BCI 2023. Le levier « Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base » absorbe un montant de 19,98 milliards MRU, soit 39% du total du BCI 2023. Enfin, le levier « Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions » bénéficie d'une enveloppe de 9,2 milliards MRU, soit 18% du BCI 2022.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 3,0.

Sources : Premier Ministère - *Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023* (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ; Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf (<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>); Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>);

[1] Composantes de l'indice de compétitivité mondiale publié chaque année par le Forum économique mondial (WEF)

17.b. Legal and regulatory frameworks for infrastructure

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

En Mauritanie, les cadres judiciaires et réglementaires applicables aux infrastructures sont exhaustifs, clairs, transparents et prévisibles. De plus, les organes de contrôle ont été renforcés et redynamisés avec la révision du cadre légal et institutionnel régissant la cour des comptes et l'inspection générale d'Etat, avec l'augmentation de leurs moyens humains et matériels. La question des mesures de protection de la sécurité et de l'environnement est restée faiblement prise en compte. La loi relative aux passations des marchés publics a été révisée et ses textes d'application adoptés. Le Décret n° 2022-083 du 8 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics constitue le nouveau socle des règles applicables à la commande publique. Le système de passation des marchés publics, régi depuis 2010 par la Loi 2010 044, est bâti sur le principe de séparation des principales fonctions de Passation, de Contrôle et de Régulation des marchés publics, ce qui contribue à la transparence de la commande publique. Bien que ce système soit jugé globalement conforme aux standards internationalement reconnus, le pays cherche à l'améliorer en s'inscrivant dans une auto-évaluation selon la méthodologie MAPS II. L'objectif recherché des réformes dans le domaine de la commande publique étant l'optimisation des ressources publiques dans la passation et l'exécution des marchés publics, et la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD-2030). Parmi les mesures concrètes dans ce contexte, figurent la diffusion sur les sites Web du gouvernement, d'informations de base sur les appels d'offres, la reconfiguration des commissions de passation dans un souci d'assouplissement des procédures d'engagement des dépenses publiques, la dotation des ministères de commissions compétentes pour les marchés de leurs services et l'ensemble de leurs démembrements et la recommandation par les évaluateurs MAPS 2 de la mise en place, par le gouvernement, d'une institution dédiée exclusivement à la lutte contre la corruption.

La régulation de la commande publique est assurée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Elle a pour mission principale la régulation du système des marchés publics. Au titre de cette mission, elle est chargée notamment de : Donner des avis, propositions ou recommandations sur les politiques et l'efficacité du système des marchés publics ; Veiller à la saine application de la réglementation des marchés publics; Élaborer, diffuser, et mettre à jour, en collaboration avec la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, les ministères techniques compétents et les organisations professionnelles, les documents types, manuels de procédures, guides d'évaluation et progiciels appropriés ; Evaluer périodiquement les capacités des organes de passation des marchés ainsi

que les procédures en vigueur dans le but de promouvoir l'économie, la transparence et l'efficacité du système de passation des marchés ; Assurer par le biais d'audits indépendants, le contrôle a posteriori de la passation et de l'exécution des marchés et rendre compte aux autorités compétentes des irrégularités éventuellement constatées ; Prononcer des sanctions à l'égard des contrevenants à la réglementation, aux procédures et à l'exécution des marchés publics ; Recevoir les recours exercés par les parties impliquées dans la passation des marchés publics afin de procéder au règlement non juridictionnel des litiges; Se saisir d'office lorsqu'une violation des règles de passation des marchés est portée à sa connaissance et éventuellement ester en justice en matière de marchés publics.

La stratégie d'encadrement et de développement du PPP en Mauritanie a été adoptée. L'adoption, en 2017, d'une loi sur les PPP a permis de définir le régime juridique et le cadre institutionnel de ces contrats, offrant de nouvelles perspectives en matière de financement d'infrastructures industrielles. En 2021, la loi a été amendée et de nouveaux décrets d'application ont été élaborés en concertation avec le secteur privé. Toutes les étapes d'un processus de PPP s'appuient sur un cadre législatif clair et transparent. Durant tout le cycle de développement d'un projet PPP, plusieurs parties prenantes interviennent à différentes étapes du projet: Le Comité Interministériel est chargé du développement des partenariats public-privé en Mauritanie. Il décide, valide, et oriente le cadre institutionnel des PPP. Dans le cadre d'une procédure simplifiée de PPP, le Comité Interministériel peut déléguer ses compétences au Comité Technique d'Appui, aux Ministères en charge et aux collectivités territoriales. Le Comité Technique d'Appui est chargé de définir et d'examiner toutes les questions utiles à l'orientation, au contrôle et au suivi des activités liées au développement des PPP. Dans le cadre d'une procédure simplifiée de PPP, le Comité Interministériel peut déléguer ses compétences aux Ministères en charge, aux collectivités territoriales et à la Structure d'Appui. La Structure d'Appui est un organe opérationnel qui assiste et apporte son expertise technique aux autres institutions PPP au cours du processus d'identification, de préparation, de développement et d'exécution des contrats PPP en Mauritanie. Le recours à la Structure d'Appui par l'Autorité Contractante est explicitement requis à certaines phases clés du processus de préparation et de développement d'un projet PPP. Dans le cas de la procédure simplifiée des contrats PPP pour les collectivités locales et leurs établissements, le Ministère en charge des collectivités territoriales a certaines responsabilités qui lui sont déléguées par le Comité Interministériel.

Adoption d'un projet de loi portant code de l'Electricité. La Loi n°2022-027 portant Code de l'Electricité en Mauritanie couvre l'exercice des activités du secteur de l'électricité sur le territoire de la République Islamique de Mauritanie à l'exception des équipements réalisés dans le cadre de la recherche dans le domaine énergétique et des installations relevant de la sécurité de l'Etat. Ce code vise à remplacer le cadre juridique actuellement en vigueur et qui ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui. Le code, favorisera la mise en œuvre des orientations de l'État allant dans le sens de l'amélioration des performances du secteur. Le nouveau code a également mis l'accent sur la libéralisation de La nouveauté majeure concerne la libéralisation de la production de l'électricité, ce qui permettrait de rehausser le taux d'accès à l'électricité dans le pays, notamment en milieu rural. ermettant ainsi aux opérateurs privés nationaux et internationaux de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'État, relatifs à la fourniture de l'électricité à tous les foyers mauritaniens d'ici 2030. La nouveauté majeure concerne la libéralisation de la production de l'électricité, permettant ainsi aux opérateurs privés nationaux et internationaux de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'État, relatifs à la fourniture de l'électricité à tous les foyers mauritaniens d'ici 2030. Le Code, qui se compose de 11 Titres, fixe dans le premier ses objectifs: 1. La libéralisation du secteur de l'électricité; 2. Le développement du service public et la généralisation de l'accès au service de l'électricité pour toutes les couches de la population et pour l'industrie dans le cadre des lois en vigueur; 3. La création des conditions économiques permettant la rentabilisation des investissements dans le secteur de l'énergie électrique et la promotion de la participation du secteur privé à leur financement; 4. L'instauration d'une concurrence juste et loyale, par la diversification de l'offre d'électricité et la garantie d'un accès équitable et transparent au réseau, dans le

respect des droits des utilisateurs et des opérateurs; 5. La mise en place d'un cadre propice à l'électrification rurale; 6. La Maîtrise de l'énergie électrique; 7. La Transition énergétique par la promotion de la production de l'électricité à partir des sources d'Energies Renouvelables et propres en général, y compris les perspectives d'optimisation de l'exploitation du potentiel national en gaz naturel et de l'hydrogène vert. Le nouveau schéma-directeur pour la production et le transport de l'énergie électrique offre un tableau de bord à cet effet.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 3,5.

Sources : Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023 (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>); Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf(<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>); Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>);

17.c. Public resource management and accountability in the infrastructure sector

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Les règles de passation des marchés et les systèmes et procédures de marchés publics dans le secteur des infrastructures sont quasiment conformes aux standards internationaux des marchés publics et passation de marché. La loi relative aux passations des marchés publics a été révisée et ses textes d'application adoptés. Le Décret n° 2022-083 du 8 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics constitue le nouveau socle des règles applicables à la commande publique. Le système de passation des marchés publics, régi depuis 2010 par la Loi 2010 044, est bâti sur le principe de séparation des principales fonctions de Passation, de Contrôle et de Régulation des marchés publics, ce qui contribue à la transparence de la commande publique. Bien que ce système soit jugé globalement conforme aux standards internationalement reconnus, le pays cherche à l'améliorer en s'inscrivant dans une auto-évaluation selon la méthodologie MAPS II. L'objectif recherché des réformes dans le domaine de la commande publique étant l'optimisation des ressources publiques dans la passation et l'exécution des marchés publics, et la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD-2030).

Parmi les mesures concrètes dans ce contexte, figurent la diffusion sur les sites Web du gouvernement, d'informations de base sur les appels d'offres, la reconfiguration des commissions de passation dans un souci d'assouplissement des procédures d'engagement des dépenses publiques, la dotation des ministères de commissions compétentes pour les marchés de leurs services et l'ensemble de leurs démembrements et la recommandation par les évaluateurs MAPS 2 de la mise en place, par le gouvernement, d'une institution dédiée exclusivement à la lutte contre la corruption.

La régulation de la commande publique est assurée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Elle a pour mission principale la régulation du système des marchés publics. Au titre de cette mission, elle est chargée notamment de : Donner des avis, propositions ou recommandations sur les politiques et l'efficacité du système des marchés publics ; Veiller à la saine application de la réglementation des marchés publics; Élaborer, diffuser, et mettre à jour, en collaboration avec la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, les ministères techniques compétents et les organisations professionnelles, les documents types, manuels de procédures, guides d'évaluation et progiciels appropriés ; Evaluer périodiquement les capacités des organes de passation des marchés ainsi que les procédures en vigueur dans le but de promouvoir l'économie, la transparence et l'efficacité du système de passation des marchés ; Assurer par le biais d'audits indépendants, le contrôle a posteriori de la passation et de l'exécution des marchés et rendre compte aux autorités compétentes des irrégularités éventuellement constatées ; Prononcer des sanctions à l'égard des contrevenants à la réglementation, aux procédures et à l'exécution des marchés publics ; Recevoir les recours exercés par les parties impliquées dans la passation des marchés publics afin de procéder au règlement non juridictionnel des litiges; Se saisir d'office lorsqu'une violation des règles de passation des marchés est portée à sa connaissance et éventuellement ester en justice en matière de marchés publics.

La commission nationale de contrôle et l'autorité de régulation des marchés publics. (CNCMP) est chargée de contrôler a priori la procédure de passation des marchés publics, notamment dans le secteur des infrastructures, d'un montant supérieur à un seuil fixé par arrêté du Premier Ministre et du contrôle a posteriori des procédures de passation des marchés publics en dessous dudit seuil, ainsi que des modalités d'exécution des marchés et de toutes les autres dépenses exécutées en deçà du seuil d'envoi du dossier devant la Commission de Passation des Marchés Publics. La CNCMP collabore avec l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), les ministères techniques compétents, les organisations professionnelles, à la rédaction et à la validation des textes d'application relatifs à la réglementation des marchés publics, notamment, les documents-types, les manuels de procédures et les guides d'évaluation. La CNCMP collabore avec l'ARMP à la collecte et à la centralisation de données relatives à l'attribution, l'exécution et le contrôle des marchés publics, en vue de la constitution d'une banque de données à laquelle elle a accès. Elle sera aussi chargée de l'administration du site officiel sur les marchés publics. Dans ce cadre, elle exécute également une mission de suivi évaluation en tenant compte des indicateurs de performance en matière de passation et d'exécution desdits contrats.

Dans le secteur des infrastructures, Les audits externes ou indépendants des marchés publics sont réalisés sur une base régulière et sont publiés. Selon les dispositions du Code de Marchés Publics, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) est chargée d'élaborer, annuellement, un rapport sur l'efficacité et la fiabilité du système de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics à transmettre au Président de la République, au Président de l'Assemblée Nationale, au Premier Ministre et au Président de la Cour des Comptes. Globalement, les statistiques des marchés publics de l'exercice 2020 recensent un total annuel de cinq cent trente-deux marchés (532) pour une valeur de 10,9 milliard de MRU. Ce recensement constate également que les statistiques de la période concernée en volume sont en nette régression par rapport à l'exercice 2019 dont la valeur était de 14 295 806 344,61 MRU pour 418 marchés conclus, soit une diminution en volume de l'ordre de 24% contre une augmentation en nombre de marchés de l'ordre de 27%., il est à noté : 416

marchés passés selon la procédure concurrentielle appel d'offres ; 81 marchés passés selon la procédure d'entente directe ou de gré à gré ; 31 marchés ayant fait l'objet d'un avenant au contrat initial avec incidence financière ; 04 marchés de convention de délégation.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 3,5.

Sources : Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Rapport annuel 2020 (<https://armp.mr/wp-content/uploads/2020/08/Stat-MP-2019-1.pdf>), *Premier Ministère - Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023* (<https://primature.gov.mr/fr/node/799>); AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>); Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf(<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>); Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>);

18. Regional Integration

Score du critère: 3

18.a. Movement of persons and labor and right of establishment

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

La Mauritanie est parmi les pays les plus performants en termes de la libre circulation des personnes. Selon le rapport d'intégration en Afrique de 2019, le pays est le plus performants en termes de la libre circulation des personnes (classé 4ème avec un score de 0.95). Selon le rapport 2022 sur l'ouverture des régimes de visa, la Mauritanie est classée 10eme avec un score de 0,83 en 2022, un gain de 2 places par rapport au classement de 2021. La Mauritanie appartient à l'UMA. Elle, n'exerce donc

pas de droit de visas entre elle et certains et les pays de l'UMA. Ainsi, les ressortissants de ces pays peuvent circuler librement sur le territoire national. La Mauritanie a ratifié le Protocole d'Accord signé avec certains pays de la CEDEAO (Sénégal, Mali), concernant la libre circulation des personnes et des biens. Selon le rapport sur les droits de l'homme du département des États-Unis de 2022, la Mauritanie a généralement respecté sa disposition constitutionnelle exigeant la protection de la liberté de mouvement des personnes. La Mauritanie est également ouverte aux investissements et sa constitution garantit les droits des travailleurs étrangers contre la discrimination.

La Mauritanie est membre de l'Organisation des Nations Unies et de plusieurs organisations internationales et régionales (l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et l'Union du Maghreb arabe (UMA).) qui ont élaboré et adopté plusieurs instruments juridiques ayant des normes de référence en matière de garantie et de protection des droits et libertés, surtout liées à la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi qu'à la libre circulation des personnes. À ces normes internationales ratifiées par la Mauritanie et qui font partie de son droit positif s'ajoutent des normes de droit interne. Les conditions d'entrée en Mauritanie diffèrent selon la catégorie dont relève l'étranger. En particulier, les étrangers «non immigrants» doivent, pour être admis à pénétrer et à séjourner en Mauritanie, se conformer aux prescriptions des conventions sanitaires internationales, remplir une fiche de renseignements et présenter un document de voyage. Le fait qu'un étranger réside ou s'établisse en Mauritanie pour une longue durée, qui dépasse celle fixée par le visa consulaire qu'il produit à l'entrée du territoire, l'oblige à obtenir une carte de résident, délivrée sous certaines conditions. Ainsi, aux termes de l'article 7 du décret n° 2012-031 du 25 janvier 2012, pour être admis à résider en Mauritanie les étrangers privilégiés ou ordinaires²³ âgés de plus de 15 ans sont tenus de déposer aux services de police en charge de l'immigration, dans les quinze jours qui suivent leur arrivée, une demande de délivrance de carte de résident. La Mauritanie a institué une carte de résident sécurisée à puce. Valable une année.

En matière d'emploi, la loi interdit toute discrimination, distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, l'ascendance nationale, la couleur, le sexe, la religion, les opinions politiques ou l'origine sociale. Toutefois, les étrangers qui désirent occuper en Mauritanie un emploi salarié de quelque nature que ce soit doivent obtenir au préalable un permis de travail. Les règles légales relatives à l'accès au travail salarié sont contenues principalement dans le Code du travail mauritanien (CTM) résultant de la loi n° 017-2004 du 6 juillet 2004, ses textes réglementaires d'application et les traités bilatéraux ou multilatéraux, ainsi que les conventions ratifiées. Le CTM instaure la possibilité de la limitation de la main-d'œuvre étrangère dans les entreprises. En effet, malgré le principe de non-discrimination face à l'emploi posé par l'OIT et de manière générale par bon nombre d'instruments internationaux visés supra, l'article 388 du CTM précise que tout étranger qui désire occuper sur le territoire mauritanien un emploi salarié, de quelque nature que ce soit, doit obtenir au préalable un permis de travail dont la nature et les conditions d'octroi sont fixées par voie réglementaire

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 3,0.

Sources : AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics>) ; Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf (<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>); The 2021 African Integration Report (https://au.int/sites/default/files/documents/41587-doc-African_Integration_Report_2021_-_Final_Design.pdf) ; The Global Competitiveness Report EDITION

2020 ; Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; OMC- EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES (https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s371_f.pdf) ; Rapport 2022 ouverture des régimes de visa en Afrique(https://www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/VOI%E2%80%932022_final2_9dec22.pdf); Organisation Internationale du travail- Rapport 2021 de L'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_771301.pdf) ; www.investinmauritania.com; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>; Organisation Internationale du travail- Rapport 2021- Etat des lieux de la législation nationale sur les implications législatives de la ratification de la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants(dispositions complémentaires), 1975, par la Mauritanie (Février 2021)

18.b. Regional financial integration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

Les autorités mauritaniennes œuvrent pour la promotion de l'intégration financière en : (i) ouvrant l'espace bancaire et financier national aux capitaux des banques régionales (cas de Attijari Wafa Bank du Maroc), (ii) appuyant les associations bancaires et financières régionales, et (iii) adoptant les politiques macroéconomiques favorables à l'intégration financière régionales.

A fin de l'exercice 2022, le secteur bancaire compte 17 banques dont 7 banques islamiques et 3 banques à capitaux majoritairement étrangers. Par ailleurs, le contexte général de l'activité bancaire a été marqué durant l'année par le recours croissant aux canaux digitaux notamment le mobile banking. Plusieurs banques ont lancé, en 2022, des services de mobile banking permettant d'effectuer à distance, à partir d'un téléphone mobile, les opérations d'achat, d'exploitation, de retraits d'espèces, de virements et de transferts domestiques de fonds.

La Mauritanie devient le deuxième État signataire de l'accord portant création du Fonds pour le développement des exportations en Afrique (FEDA). En janvier 2021, la République Islamique de Mauritanie a signé l'Accord portant création du Fonds pour le développement des exportations en Afrique (FEDA), une filiale d'Afreximbank orientée vers l'impact sur le développement. L'accord a été paraphé le 6 janvier 2021. L'Accord de création confère au FEDA la capacité juridique de mener ses activités en son propre nom en tant qu'organisation internationale disposant des privilèges et immunités accordés aux autres institutions financières multilatérales en Mauritanie. Le FEDA a été mis en place par Afreximbank pour faciliter les flux d'investissements directs étrangers dans les secteurs du commerce et de

l'exportation en Afrique et combler le déficit de financement par capitaux propres qui s'élève à 110 milliards de dollars US par an dans les domaines du commerce intra-africain et du développement des exportations. Le FEDA vise à fournir un financement par capitaux propres aux entreprises opérant dans des industries et des secteurs clés afin d'optimiser de manière considérable la réalisation des priorités de développement d'Afreximbank et l'atteinte de ses objectifs stratégiques en vertu des principaux piliers de la stratégie commerciale intra-africaine et de la stratégie de développement de l'industrialisation et des exportations.

En 2022, le groupement Interbancaire de Monétique et des Transactions Electronique (GIMTEL) a mis en œuvre plusieurs projets liés à l'interopérabilité des services financiers et bancaires, notamment : L'installation d'une plateforme d'interopérabilité destinée aux services de « mobile payment » offerts par les banques ; L'interconnexion des banques et de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) sur la plateforme de télépaiement de la Direction Générale des Impôts ; L'optimisation des interfaces des banques avec les gros facturiers (SNDE, SOMELEC, DGI, services publics MTNIMA, Mauritel, etc.) ; L'interopérabilité entre les cartes bancaires domestiques GIMTEL et les applications « mobile payment » des banques. Les paiements effectués par cartes VISA, Mastercard et GIMTEL sur le réseau des terminaux de paiement du groupement ont enregistré une bonne progression par rapport à 2021, en dépassant la tendance suivie avant la pandémie COVID-19.

Le secteur privé mauritanien contribue également à l'intégration financière régionale. En effet, plusieurs banques mauritaniennes ont ouvert des agences et filiales dans certains pays voisins comme le Mali et la Côte d'Ivoire où une forte communauté mauritanienne réside. Ces antennes régionales de ces banques facilitent le transfert de fonds de la diaspora vers la Mauritanie et accompagnent cette diaspora dans leurs activités, notamment le commerce. C'est ainsi que la Banque pour le Commerce et l'Industrie (BCI) de la Mauritanie a ouvert les filiales au Mali, au Sénégal, et en Guinée.

Selon le rapport de l'indice d'intégration régionale 2019, **La Mauritanie est parmi les pays africains les plus intégrés (classe 7ème) dans le domaine macroéconomique**, avec un score de 0,523 qui intègrent les dimensions suivantes : (i) le nombre d'accord bilatéraux d'investissement en vigueur, (ii) convertibilité régionale de la monnaie et (iii) différentiel des taux d'inflation au niveau régional. Les autorités mauritaniennes œuvrent pour la promotion de l'intégration financière en : (i) ouvrant l'espace bancaire et financier national aux capitaux des banques régionales (cas de Attijari Wafa Bank du Maroc), (ii) appuyant les associations bancaires et financières régionales, et (iii) adoptant les politiques macroéconomiques favorables à l'intégration financière régionales. Le secteur privé mauritanien contribue également à l'intégration financière régionale. En effet, plusieurs banques mauritaniennes ont ouvert des agences et filiales dans certains pays voisins comme le Mali et la Côte d'Ivoire où une forte communauté mauritanienne réside. Ces antennes régionales de ces banques facilitent le transfert de fonds de la diaspora vers la Mauritanie et accompagnent cette diaspora dans leurs activités, notamment le commerce. C'est ainsi que la Banque pour le Commerce et l'Industrie (BCI) de la Mauritanie a ouvert les filiales au Mali, au Sénégal, et en Guinée.

La note de la Mauritanie pour cette section reste inchangé à 3,0.

Sources : AFDB- Country Diagnostic Note Mauritania ; U.S. Embassy Nouakchott - 2022 Investment Climate Statements: Mauritania (<https://www.state.gov/reports/2022-investment-climate-statements/mauritania/>) ; U.S. the International Trade Administration (<https://www.trade.gov/country->

commercial-guides/mauritania-investment-climate-statement-ics); Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf(
<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48450/b12007602.pdf?sequence=1&isAllowed=y>);
The 2021 African Integration Report (https://au.int/sites/default/files/documents/41587-doc-African_Integration_Report_2021_-_Final_Design.pdf) ; The Global Competitiveness Report EDITION 2020 ; Rapport d'intégration en Afrique de 2019 ; OMC- EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES (https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s371_f.pdf) ; Rapport 2022 ouverture des régimes de visa en Afrique(
https://www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/VOI%E2%80%932022_final2_9dec22.pdf
); Organisation Internationale du travail- Rapport 2021 de L'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_771301.pdf) ; www.investinmauritania.com; MO IBRAHIM FOUNDATION- Mauritania profile — 2022 IIAG GOVERNANCE RESULTS, BTI Transformation Index - Mauritania Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT#pos6>; Organisation Internationale du travail- Rapport 2021- Etat des lieux de la législation nationale sur les implications législatives de la ratification de la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants(dispositions complémentaires), 1975, par la Mauritanie (Février 2021)